

Agence Japonaise
de Coopération Internationale (JICA)

No.

Ministère de l'Agriculture,
de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques
République du Burkina Faso

**Projet d'étude du système de promotion de la lutte
contre la dégradation des sols au Burkina Faso
Deuxième phase**

**RAPPORT FINAL
Annexé**

Février 2006

Agence Japonaise des Ressources Vertes (J-Green)

RD

JR

06-16

TABLE DES MATIERES

DOCUMENT ANNEXE N° 1 : Copie du procès verbal	
1-1 Convention sur l'étude (S/W)	1-1
1-2 Copie des procès-verbaux de réunion (M/M).....	1-7
DOCUMENT ANNEXE N° 2 : Approbation des UCADR	
2-1 Lettre du MATD au gouverneur (ex. Région du Sahel)	2-1
2-2 Lettre du MATD à la mission d'étude	2-1
2-3 Arrête de l'UCADR (ex. Approuvée par le Haute Commissaire de Yagha).....	2-2
DOCUMENT ANNEXE N° 3 : Matrice de conception de projet No.4.....	3-1
DOCUMENT ANNEXE N° 4 : Fiches de suivi sur l'étude pilote	
4-1 Les fiches récapitulatives de suivi de l'étude pilote	4-1
4-2 Documents concernant la réunion d'échanges entre les UCADR	4-25
DOCUMENT ANNEXE N° 5 : Les réalisations pilotés	
5-1 Situation générale des villages objets des réalisations pilotés	5-1
5-2 Situation des ressources disponibles et apports extérieurs.....	5-4
5-3 Raisons de la sélection des réalisations	5-16
5-4 Fiches récapitulatives de suivi concernant les réalisations pilotés.....	5-20
5-5 Informations concernant les CVGT	5-79
DOCUMENT ANNEXE N° 6 : Gestion des activités par les UCADR	
6-1 Résultats du suivi concernant la gestion des activités par les UCADR	6-1
6-2 Evaluation des ONG /Associations par l'UCADR de Korsimoro	6-2
DOCUMENT ANNEXE N° 7 : Résultats de l'enquête d'évaluation	
7-1 Réponse par les membres des UCADR à l'exception des CVGT	7-1
7-2 Réponse par les membres des CVGT	7-3
DOCUMENT ANNEXE N° 8 : Enquête sur la population locale	
8-1 Enquête A	8-1
8-2 Enquête B.....	8-14
DOCUMENT ANNEXE N° 9 : Plan d'exécution du projet	
9-1 Ordres de priorité dans le développement rural.....	9-1
9-2 Tableau de calcul du coût des projets.....	9-4
9-3 Bases de calcul de la proposition alternative	9-20
DOCUMENT ANNEXE N° 10 : Système d'Etude	10-1

DOCUMENT ANNEXE N°1: Copie du procès verbal

1-1 Convention sur l'étude (S/W)

1-1

Ministère de l'Agriculture
BURKINA FASO

Agence Japonaise de Coopération
Internationale
JAPON

CONVENTION D'ENTENTE DES TRAVAUX

POUR

LE PROJET D'ETUDE DE SYSTEME DE PROMOTION
DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS
AU BURKINA FASO

ACCORD ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET

L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Coupebois, le 04 Septembre 2001


N. JACOBANI FOFANA
Secrétaire Général
Ministère de l'Agriculture


H. NISHIMAKI Ryuzo
Chef de Mission
Mission d'Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

I. INTRODUCTION

En réponse à une requête du Gouvernement de Burkina Faso (ci-après désigné "GDF"), le gouvernement du Japon a décidé de procéder à l'étude sur le site en vue de son Système pour Favoriser la Lutte contre la Dégradation des Sols ("Etude") conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon.

En foi de quoi, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale ("JICA"), agence officielle responsable de l'exécution des programmes de coopération technique du gouvernement japonais, au charge de l'Etude en étroite collaboration avec les autorités concernées du Burkina Faso.

Le présent document définit l'étendue des travaux à l'égard de l'Etude.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de l'Etude consistent à :

(1) Etablir le cadre d'intervention de l'Etude pour lutter contre la dégradation des sols par le biais de développement durable et rurales agro-élevo-pastorales dans le zone subhumide du Burkina Faso. Au moment de la formulation de l'Etude seront prises en considération la participation des riverains et l'application des OMCs dans la zone de l'Etude.

(2) Elaborer sur le tas la transmission des techniques au personnel de la contrepartie burkinabè au cours de l'Etude en vue de contribuer au développement des ressources locales et au renforcement des capacités.

III. ZONE DE L'ETUDE

La zone de l'Etude couvre le zone subhumide (Région du Sahel et Région de Centre-Nord) de Burkina Faso. Le plan de localisation est attaché ci-après en Annexe 1.

IV. ETENDE DE L'ETUDE

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, l'Etude se constituera de points suivants:

1. Formulation d'un plan préliminaire d'étude expérimentale pour la lutte contre la dégradation des sols.

1-1. Examen des données et études existantes portant sur les éléments suivants dans la zone d'étude:

- (1) Gestion de l'environnement naturel et des ressources naturelles
- (2) Géologie et topographie
- (3) Ressources en eau
- (4) Systèmes hydrauliques, comprenant le système d'irrigation et de drainage
- (5) Systèmes d'exploitation agricole
- (6) Elevage





- (7) Economie rurale
- (8) Infrastructure rurale
- (9) Autres

1-2. Evaluation des circonstances liées à la déviation dans la zone d'étude
 1-3. Formulation du plan provisoire d'étude expérimentale. La participation des habitants sera prise en considération pour identifier les composantes de l'étude expérimentale. Les éléments suivants seront énumérés pris en compte:

- Agriculture, élevage, foresterie, d'autres gains-pain
- Conservation de l'environnement
- Amélioration des conditions de vie

2. Mise à l'exécution du plan en vue de vérifier la pertinence de l'étude.

3. Monitoring et évaluation d'un processus des activités portant sur l'étude expérimentale

4. Complément de cadre d'intervention de l'étude sur la base des résultats de l'étude expérimentale

V. CALENDRIER DE L'ETUDE

L'étude sera exécutée suivant le calendrier provisoire attaché ci-après en Annexe-2.

VI. RAPPORTS

La JICA préparera et soumettra les rapports suivants en anglais et en français au GDS :

Rapport de Démarrage: Vingt (20) exemplaires en français ou démarrage de l'étude
 Rapport d'Avancement (1), (2), (3), (4), (5), (6) :

Vingt (20) exemplaires en français à la fin de l'étude sur le terrain au Burkina Faso

Rapport Intermédiaire (1), (2), (3), (4) :

Vingt (20) exemplaires en français après l'étude au Japon

Rapport de Monitoring (1), (2) :

Vingt (20) exemplaires en français après l'étude au Japon

Rapport Final Provisoire:

Vingt (20) exemplaires en français à la fin de 6ème étape de l'étude sur le terrain au Burkina Faso. La partie burkinabè soumettra les observations en écrit sur le Rapport Final Provisoire à la JICA dans un délai d'un (1) mois après la réception du Rapport Final Provisoire.

Rapport Final:

Cinq (5) exemplaires en anglais et trente (30) exemplaires en français dans un délai de deux (2) mois après la réception des commentaires faites par la partie burkinabè sur le Rapport Final Provisoire.

VII. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

1. Pour faciliter la bonne exécution de l'étude, le GDS s'engage à :

1-1. Assurer la sécurité de l'équipe d'étude japonaise (désignée ci-après "l'équipe") ;

1-2. Autoriser l'entrée, le séjour et la sortie au Burkina Faso des membres de l'équipe pendant la durée de leur mission et les exempter des obligations de déclarations applicables aux étrangers et des frais consulaires ;

1-3. Exempter les membres de l'équipe des taxes, des droits de douane et autres charges imposées sur les équipements, les machines et autres matériels importés sur le territoire du Burkina Faso à des fins d'assistance de l'étude ;

1-4. Exempter les membres de l'équipe des impôts sur le revenu et des droits de toute sorte imposés ou prélevés sur les salaires ou les honoraires payés aux membres de l'équipe pour leurs services faits dans le cadre de l'étude ;

1-5. Faciliter les démarches nécessaires à l'équipe tant pour le transfert que pour l'utilisation des fonds introduits du Japon au Burkina Faso pour l'assistance de l'étude ;

1-6. Autoriser l'équipe à exporter du Burkina Faso au Japon toutes les données et tous les documents, y compris les cartes et les photos, relatives à l'étude ;

1-7. Fournir si besoin est les soins médicaux nécessaires, dont les frais seront pris en charge par les membres de l'équipe et

1-8. Fournir les provisions hospitalières nécessaires aux membres burkinabè.

2. Le GDS sera tenu pour responsable des plaintes qui le cas échéant pourront être déposées à l'encontre des membres de l'équipe dans le cadre de leurs fonctions pour la mise en œuvre de l'étude, sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une infraction volontaire de la part des membres de l'équipe.

3. Le Ministère de l'Agriculture (MDA) servira de contrepartie à l'équipe et assurera également la coordination avec les autres organismes gouvernementaux, les Agences internationales, les bailleurs de fonds, les ONG, et d'autres corps concernés pour la bonne exécution de l'étude.

4. Le MDA fournira à ses propres frais et en collaboration avec les autres organismes concernés à l'équipe ce qui suit :

4-1. données et informations disponibles relatives à l'étude

4-2. personnel en contrepartie

4-3. bureaux appropriés et émettent équipés à Ouagadougou et aux sites de l'étude

4-4. un certain nombre de véhicules avec chauffeurs

4-5. cartes d'accréditation ou d'identité

VIII. ENGAGEMENTS DE LA JICA

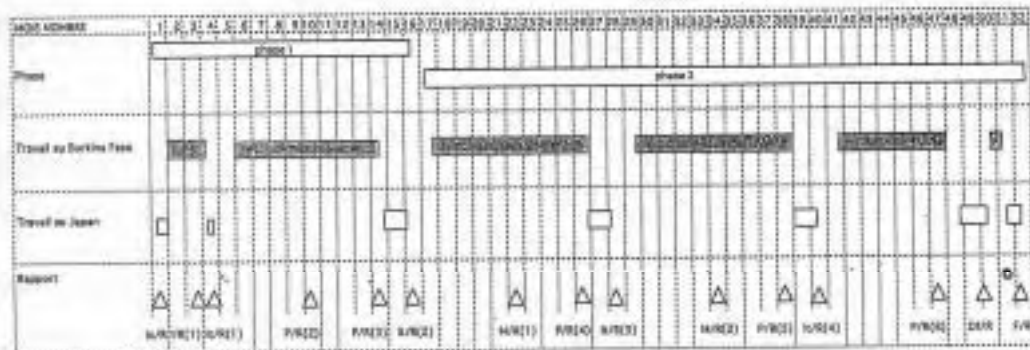
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude la JICA prendra en charge :

(1) l'envoi à ses frais de l'équipe au Burkina Faso et

(2) le transfert de technologie au personnel de la contrepartie burkinabè au cours de l'étude.

ANNEXE 3

CALENDRIER PROVISOIRE DU TRAVAIL



- N/R : Rapport de Demarrage
- P/R : Rapport d'Avancement
- S/R : Rapport Interimaire
- M/R : Rapport de Montage
- D/R : Rapport Final Provisoire
- F/R : Rapport Final
- ⊙ : Commentaires sur D/R par le parti Bureau Fess

Ministère de l'Agriculture
BURKINA FASO

Agence Japonaise de Coopération
Internationale
JAPON

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS


sur

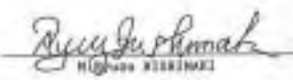
LA CONVENTION D'ETUDE DES TRAVAUX
POUR LE PROJET D'ETUDE DU SYSTEME DE PROMOTION
DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS
AU BURKINA FASO

CONVENU ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Fait à Ouagadougou, le 04 Septembre 2001


H. Ispahani SASSRE
Directeur des Etudes et de la
Planification
Ministère de l'Agriculture


Hisako KISHIMAKI
Chef de mission
Mission d'Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

I. Introduction

Suite à une requête du Gouvernement du Burkina Faso (désigné ci-après "GFB"), l'Equipe d'Etude Préparatoire de Japon (ci-après désignée "Equipe"), dirigée par M. Hisako KISHIMAKI a été envoyée au Burkina Faso par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "JICA") du 28 août au 25 septembre 2001 pour la discussion et la confirmation portant sur l'Etendue des Travaux à l'égard de l'Etude du Système de Promotion de la lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso (ci-après désignée "Etude").

L'Equipe a tenu une série de discussions avec le Ministère de l'Agriculture du Burkina Faso (ci-après désigné "Partie Burkinabé") représenté par M. Ibrahim FADORE, Directeur des Etudes et de la Planification.

A l'issue des discussions, la Partie Burkinabé et l'Equipe ont agréé la Convention d'Etendue des Travaux pour l'Etude.

Les Points suivants sont les principaux résultats discutés par les deux parties en ce qui concerne la Convention d'Etendue des Travaux pour l'Etude. La liste des participants aux discussions est attachée ci-après en Annexe.

II. Résultats des Discussions

1. Comité de Coordination

Afin de mener à bien l'Etude, la Partie Burkinabé a promis de mettre en place un Comité de Coordination, présidé par le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture.

2. Atelier

Les deux parties ont convenu de tenir un certain nombre d'ateliers en fonction des étapes importantes comme l'étape de l'achèvement du Rapport Intérimaire dans le but de bien cerner les résultats et de préparer les étapes suivantes.

3. Sélection de sites de l'étude expérimentale

Les deux parties ont convenu que le choix de sites de l'étude expérimentale devraient reposer sur les potentialités d'atténuation de la dégradation des sols.

4. Personnel de contrepartie

Les deux parties ont convenu que la GFB devrait désigner sous sa responsabilité un nombre requis de personnels de contrepartie avant le démarrage de l'Etude.

5. Arrangements requis

Les deux parties ont convenu que la Partie Burkinabé devrait fournir des locaux appropriés pour servir de bureau au sein du Ministère de l'Agriculture à Ouagadougou et dans la(les) Direction(s) Régionale(s).

La Partie Burkinabé a exprimé le souhait que les éléments suivants devraient être fournis par la JICA:

- véhicules, motos, équipements informatiques, équipements de bureau et photocopieuses

- Frais nécessaires liés à la fonction pour les personnes de contrepartie Barkinabé

L'Equipe a promis de le transmettre au Siège de la JICA à Tokyo.

6. Appareils de Communication par Radio ou Téléphone

L'Equipe a demandé à la Partie Barkinabé d'arranger une autorisation d'utilisation de radio à courte portée (walkie-talkie/ 5 - 10 kilomètres) et/ou de téléphone portatif si c'est nécessaire pour l'exécution de l'étude sur le terrain

7. Stage des personnels de contrepartie Barkinabé au Japon

La Partie Barkinabé a sollicité un stage des personnels de contrepartie Barkinabé au Japon pour la transmission efficace des techniques. L'Equipe a promis de transmettre cette requête au Siège de la JICA à Tokyo.

8. Rapport Final

Les deux parties ont convenu que le Rapport Final devrait être publié pour le rendre accessible au public.

9. Langues

Le Procès-verbal est rédigé en français et en anglais. Il a été convenu par les deux parties que pour toute divergence résultant de ses interprétations, la version anglaise doit prévaloir.

JK

JK

{ Liste des Participants }

Partie Barkinabé

Ministère de l'Agriculture

M. Ibrahim KADJE	Directeur des Etudes et de la Planification
M. Rodrigue DONGO	Chef de Service des Projets et Organismes de Coopération, Direction des Etudes et de la Planification
M. Mohamed ZOUNGARA	Chef de Service de la Programmation, du Suivi et de l'Evaluation
M. Jean-Marie KONATE	Service des Projets et Organismes de Coopération

Partie Japonaise

M. Fyuzo HIRAHAKI	Chef de Mission
M. Masahiro KIDA	Membre en charge d'Agriculture
M. Eisaku UBEKI	Membre en charge de Ressources en eau
M. Masataka TAKEMOTO	Membre en charge de Coordination/Infrastructure Agricole/Evaluation
M. Hiroshi INOUE	Membre, Interprète

JK

JK

1-2 Copie des procès-verbaux de réunion (M/M)

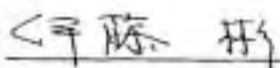
Procès-verbal de la réunion sur le
rapport de démarrage de l'Etude
du système de promotion de la lutte contre
la dégradation des sols au Burkina Faso
convenu entre le Ministère de l'Agriculture et
l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Ouagadougou, le 26 décembre 2001

Pour la partie Burkinabé :

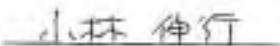

Monsieur **Thierno KABORE**
Directeur
Direction des Etudes et de la
Planification
Ministère de l'Agriculture

Pour l'Equipe de l'Etude :



Monsieur **ITO Akira**
Chef de l'Equipe
De l'Etude
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

Pour l'Equipe Consultative :



Monsieur **KOBAYASHI Nobuyuki**
Chef de l'équipe consultative
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

Conformément à la Convention sur l'Etendue des Travaux de l'Etude du système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (qui sera désormais désignée comme « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désormais désignée comme « JICA ») a envoyé au Burkina Faso l'Equipe de l'Etude dirigée par Monsieur **ITO Akira**, et une équipe consultative dirigée par Monsieur **KOBAYASHI Nobuyuki** (Ces deux équipes seront dans la suite du texte désignées comme « la Partie Japonaise ») pour commencer l'Etude.

Au début de l'Etude, l'Equipe a soumis officiellement 20 exemplaires en français et 10 exemplaires en anglais du rapport de démarrage le 13 décembre 2001. Une réunion a été tenue le 21 décembre 2001, au cours de laquelle l'Equipe de l'Etude a expliqué le contenu de ce rapport à la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture et aux autres services concernés (désormais désignés comme « la Partie Burkinabé »), puis cet exposé a été suivi d'un échange d'opinions. (La liste des participants est donnée en annexe).

A la suite des explications données et des échanges d'opinion sur le rapport, les Parties Burkinabé et Japonaise ont convenu des points suivants :

1. Contenu du rapport de démarrage

La Partie Burkinabé a exprimé son accord quant au contenu du rapport de démarrage qui expose la teneur et la méthodologie de l'Etude qui sera menée de décembre 2001 à mars 2004. Les deux Parties ont convenu en particulier qu'il fallait, pour alléger la dégradation des sols une approche basée plus sur le savoir faire paysan que sur de nouvelles techniques. Cependant certains points techniques du rapport seront discutés séparément car ils sont exprimés de façon inadéquate.

2. Membres du Comité de Pilotage

La Partie Burkinabé et la Partie Japonaise ont convenu d'établir un Comité de Pilotage présidé par le Directeur de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture.

Les membres du Comité de Pilotage côté Burkinabé seront des représentants des services suivants :

- Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture
- Bureau National des Sols, Ministère de l'Agriculture
- Direction des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau



15.11



- Ministère des Ressources Animales
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Ministère des Enseignements secondaires, Supérieur, et de la Recherche Scientifique
- Ministère de l'Enseignement de Base
- Ministère de la Santé

Les membres du Comité de Pilotage côté Japonais seront composés de :

- L'Equipe de l'Etude
- Le représentant de la JICA

Le Président du Comité de Pilotage peut si nécessaire inviter des représentants d'autres instances ou des spécialistes des domaines concernés à assister aux réunions du Comité de Pilotage en tant qu'observateurs.

Les deux Parties ont convenu de tenir les réunions du Comité de Pilotage à l'occasion de la fourniture de rapports ou lorsque cela s'avèrera nécessaire.

3. Coût de l'Etude

La Partie Burkinabé a demandé que lui soit communiqué le coût de l'Etude, mais la Partie Japonaise a expliqué que cela était impossible pour des raisons qui tiennent au système de la coopération gouvernementale japonaise, et la Partie Burkinabé a compris ces raisons.

4. Désignation des Homologues

La Partie Burkinabé et l'Equipe de l'Etude ont convenu de se concerter, puis de décider de la nomination d'Homologues Burkinabés, en se basant sur le contenu du rapport de démarrage.

5. Bureaux

Conformément au procès-verbal de la réunion autour de la convention sur l'étendue des travaux, la Partie Burkinabé a mis en place des espaces de bureau à Ouagadougou, à Kaya, et à Diou.

Le présent Procès-verbal a été rédigé en français et en anglais. Au cas où un doute surviendrait dans l'interprétation du texte, la version anglaise prévaut.

Annexe : Liste des participants (21 décembre 2001)

Côté Burkinabé :

Monsieur Ibrahim KASORE	Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture.
Monsieur Kouidjega ZONGO	Chef du Service Projets et Organismes de coopération, Ministère de l'Agriculture.
Monsieur Victor A. KABORE	Chargé de Projets, Ministère de l'Agriculture.
Monsieur Hervé BAZI	Bureau National des Soils, Ministère de l'Agriculture.
Monsieur Nourouli SOURABE	Directeur des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture.
Monsieur Fulgence T. KI	Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Environnement et de l'Eau.
Monsieur Adama DEBA	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère des Ressources Animales.
Monsieur Adou GADIAGA	Chargé de la Coopération avec le Japon, Direction Générale de la Coopération, Ministère de l'Economie et des Finances.

Côté Japonais :

Equipe Consultative

Monsieur KOBAYASHI Nobuyuki	Chef par intérim du Service des Etudes de Développement Agricole, Direction des Etudes de Développement en Agriculture, Forêt et Pêche, JICA
Monsieur TAKIMOTO Masataka	Membre du Service des Etudes de Développement Agricole, Direction des Etudes de Développement en Agriculture, Forêt et Pêche, JICA

Equipe de l'Etude

Monsieur ITO Akira	Chef de l'Equipe de l'Etude
Monsieur OKUDATE Hiroshi	Membre de l'Equipe de l'Etude
Monsieur HIGASHIMAKI Takera	idem
Monsieur NOMURA Shaka	idem
Monsieur TOMOI Keiji	idem
Madame OKA Naoko	idem
Mademoiselle OGAWA Kyoiko	idem
Monsieur ABE Shinji	idem
Monsieur OOKAWA Shigena	Interpète
Madame Marie-Irène CHARLES	idem
Monsieur Yves RADILLET	idem
Expert JICA	
YASUHISA Iotaro	Expert JICA (reboisement) Direction de la Forêt et Pêche villageoise et de l'Aménagement Forestier, Ministère de l'Environnement et de l'Eau

JK

J.F.F.

JK

J.F.F.

J.F.F.

JK

Procès-verbal de réunion
sur le Rapport d'Avancement (I)
pour
Le Projet d'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols
au Burkina Faso
convenu entre
Le Ministère de l'Agriculture
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

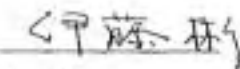
Fait à Ouagadougou, le 14 Mars 2002.

Partie Burkinabè



Mr Ibrahim KABORE
 Directeur
 Direction des Etudes
 et de la Planification
 Ministère de l'Agriculture

Equipe de l'Etude



Mr ITO Akira
 Chef
 de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de
 Coopération Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché une Equipe d'Etude conduite par Monsieur ITO Akira (ci-après désignée « Partie Japonaise ») pour commencer l'étude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, des directions régionales de l'agriculture du Sahel et du Centre-Nord, ainsi que d'autres agences concernées (ci-après désignées « Partie Burkinabè »).

A la fin de la première phase d'étude sur le terrain, la partie Japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport d'Avancement (I) en version française le 7 mars 2002.

La partie Japonaise a aussi présenté le rapport à la partie Burkinabè le 12 mars 2002 pour d'éventuelles discussions sur le contenu dudit Rapport d'Avancement (I). (La liste des participants est jointe en Annexe).

En conséquence les parties Burkinabè et Japonaise ont confirmé les points suivants :

1. Du contenu du rapport d'Avancement (I)

La partie Burkinabè pour l'essentiel est d'accord sur le contenu du Rapport d'Avancement (I) qui présente : 1) les lignes directrices de la première phase de l'étude sur le terrain, 2) l'état actuel des mesures prises contre la dégradation des sols au Burkina Faso, 3) l'esquisse de propositions pour la sélection des ONG pour la mise en œuvre des Projets Pilotes et des villages pilotes.

2. ONG et villages proposés

La partie Burkinabè a souhaité que le choix final des villages et des ONG puisse tenir compte d'autres critères que ceux utilisés par la partie Japonaise. La partie Japonaise a promis d'en tenir compte lors du choix final.

3. Approche de l'Etude

La partie Burkinabè a suggéré que non seulement les ONG mais aussi les services gouvernementaux devront être considérés comme des organes d'exécution. Les deux parties ont confirmé que la partie Burkinabè fournira une assistance à travers les services gouvernementaux, si cela s'avère nécessaire.

4. Informations supplémentaires

La partie Burkinabè a sollicité la collecte d'informations plus approfondies pour un supplément au contenu du Rapport d'Avancement. La partie Japonaise a totalement approuvé cette demande.

Le procès-verbal de réunion a été produit en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, le texte en anglais primera.




Annexe . Liste des participants (12 Mars 2002)

Partie Burkinabè

Mr Ibrahim KABORE	Directeur, Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture
Mr Koudréma ZONGO	Chef Service Projets et Organismes de Coopération Ministère de l'Agriculture
Mr René BOUGOUSSARE	Directeur, Direction de la Vulgarisation Agricole Ministère de l'Agriculture
Mr Théodore SAWADOGO	Directeur, Bureau National des Sols(BUNASOLS) Ministère de l'Agriculture
Mr Hervé BAZI	Bureau National des Sols (BUNASOLS)
Mr Jean Marie KYENDREBEOGO	Directeur, Direction Régionale du Centre Nord
Mr Roger MOUKLAN	Directeur, Direction Régionale du Sahel
Mr Georges YAMBOGO	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA), Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
Mr Fulgence T. KY	Directeur, Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et de l'Eau
Mme Irène Dabou TRAORE	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Economie et des Finances
Mme Salimata OUEDRAOGO	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
Mr Ignace ZOMBRE	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Education de Base

Partie Japonaise

Mr ITO Akira	Chef de l'Equipe d'Etude
Mr OKUDAIRA Hiroshi	Membre de l'Equipe
Mr HIGASHIMAKI Takero	Idem
Mr NOMURA Eisaku	Idem
Mr TAKAGI Keisuke	Idem
Mlle OGAWA Kyoko	Idem
Mr ABE Shiraji	Idem
Mr OOKAWA Shigeru	Interprète
Mlle Marie-Line CHARLES	Idem
Mr Yves BADELLET	Idem
Mr Albert KAFANDO	Idem

HC

H

Procès-verbal de réunion
sur le Rapport Intérimaire (I)
pour

Le Projet d'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols

au Burkina Faso

convenu entre

Le Ministère de l'Agriculture

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 6 juin 2002



Equipe d'Etude

Mr ITO Akira
Chef
de l'Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Equipe consultative

Mr. TAKEMOTO Masatake
Leader,
Advisory Team
Japan International Cooperation Agency

Conformément à l'Etendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché une Equipe d'étude conduite par Monsieur ITO Akira (ci-après désignée « Partie Japonaise ») pour commencer l'étude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification, du Ministère de l'Agriculture, des directions régionales de l'agriculture du Sahel et du Centre-Nord, ainsi que d'autres agences concernées (ci-après désignées « Partie Burkinabè »).

Au début de la deuxième phase d'étude sur le terrain, la partie Japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport Intérimaire (I) en version française et dix (10) exemplaires en version anglaise le 18 mai 2002. La partie Japonaise a aussi présenté le rapport à la partie Burkinabè le 31 mai 2002 pour d'éventuelles discussions sur le contenu dudit Rapport Intérimaire (I), (la liste des participants est jointe en Annexe)

En conséquence, les parties Burkinabè et Japonaise ont confirmé les points suivants :

1. Contenu du rapport Intérimaire (I)

La partie Burkinabè pour l'essentiel est d'accord sur le contenu du Rapport Intérimaire (I) qui présente : 1) les lignes directrices de la seconde phase de l'étude sur le terrain, 2) le plan de mise en oeuvre des Projets pilotes, 3) le plan de renforcement des capacités institutionnelles ainsi que la formation du personnel.

2. Sélection des villages de l'Etude

Les deux parties ont convenu du choix des villages de Nougou, Selbo et Diogara.

La partie Burkinabè a suggéré que le village de Voumango ne soit pas considéré en tant qu'unité administrative, mais que le Projet pilote soit étendu au terroir.

La partie Japonaise a promis d'examiner cette proposition au cours de discussions avec les Directions régionales et provinciales de l'Agriculture et d'arrêter son choix pour le 4ème village sélectionné pour l'Etude.

3. Collaboration entre les différents intervenants de l'Etude

La partie Burkinabè a souhaité qu'une étroite collaboration s'instaure entre les deux parties, notamment dans la rédaction des termes de référence des études confiées à des ONG et l'implication des ONG.

En ce qui concerne la collaboration avec les institutions de recherche, la partie Burkinabè a souhaité que le renforcement du système de transfert de technologie existant puisse être envisagé. Les deux parties ont convenu d'étudier ensemble les méthodes pour y parvenir.

4. Informations supplémentaires

La partie Burkinabè a sollicité la collecte d'informations plus approfondies pour un supplément au contenu du Rapport Intérimaire (I). La partie Japonaise a totalement approuvé cette demande.

Le procès-verbal de réunion a été établi en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, le texte en anglais prévaudra.

Annexe : Liste des participants (31 mai 2002)

Partie Burkinabè

Mr Ibrahim KABORE	Directeur, Direction Etudes et Planification Ministère de l'Agriculture
Mr Kouédra ZONGO	Chef Service Projets et Organismes de Coopération, Direction Etudes et Planification, Ministère de l'Agriculture
Mr Théodore SAWADOGO	Directeur, Bureau National des Sols (BUNASOLS) Ministère de l'Agriculture
Mr Jean Marie KYENDREBEOGO	Directeur, Direction Régionale de l'Agriculture, Centre Nord
Mr Roger S. MOUKIAN	Directeur, Direction Régionale de l'Agriculture, Sahel
Mr Georges YAMEOGO	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA), Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
Mr Nourdi SOURABIE	Direction de la Production végétale, Ministère de l'Agriculture
Mr Frédéric S. SANKARA	Direction Recherche et Développement, Ministère de l'Education de Base
Mr. Paul ZONGO	Direction Etudes et Planification, Ministère des Ressources Animales

Partie Japonaise :

Equipe consultative	
M. TAKEMOTO Masataka	Membre du Service des Etudes de développement agricole, Direction des Etudes de développement en agriculture, Foresterie et Pêche, DCA
Mme ANDO NIXIAYE Mayumi	Deuxième Adjointe au représentant résident de la JICA en Côte d'Ivoire
Equipe d'étude	
Mr ITO Akira	Chef de l'Equipe d'étude
Mr HIGASHIMAKI Takem	Membre de l'Equipe d'étude
Mr TOMOI	Idem
Mr ABE Shiroji	Idem
Mr Yves BADIJLET	Interprète
Mlle Marie-Line CHARLES	Idem

HC

①

ZK

①

Procès-verbal de réunion
sur
la sélection des villages pilotes pour
Le Projet d'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols
au Burkina Faso
convenu entre
Le Ministère de l'Agriculture, Burkina Faso
et
L'Equipe d'étude de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 8 juillet 2002


 D. Barthélemy BAKINABÉ
 Le Directeur
 Mr. Ighama KABORE
 Directeur
 Direction des Etudes et Planification
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Forestières


 Le Directeur
 Régional
 Mr. Jean-Marie VENDREUSE
 Directeur
 Direction Régionale de l'Agriculture
 du Centre-Nord

Equipe d'Etude


 Mr ITO Akira
 Chef
 de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

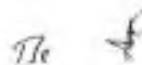
Conformément à l'Etendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché une Equipe d'étude conduite par Monsieur ITO Akira (ci-après désigné « la partie Japonaise ») pour commencer l'étude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification, du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources forestières, des directions régionales de l'agriculture du Sahel et du Centre-Nord, ainsi que d'autres agences concernées (ci-après désignées « la partie Burkina »).

Suite à la série de discussions qui s'est tenue le 18 mai 2002 après la réunion du comité de pilotage, les parties Japonaise et Burkinaise se sont mises d'accord sur la sélection des villages de l'Etude comme suit :

Les villages concernés par l'Etude

En plus des villages de Noungou, Solbo et Diogoua mentionnés dans le Procès-verbal de réunion signé le 6 juin 2002, le village de Voussango a été sélectionné comme le quatrième village pilote de l'Etude .

Le procès-verbal de réunion a été produit en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, le texte en anglais prévaut .





**Procès-verbal de réunion
sur le Rapport d'Avancement (II)**

pour

Le projet d'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols

au Burkina Faso

convenu entre

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

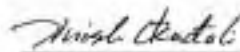
Fait à Ouagadougou, le 25 Novembre 2002

Partie Burkinabé



M. ZONGO Koudrègma
Chef de service
Service Etudes et Formulation de Projets
Direction des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Partie Japonaise



M. OKUDAILA Hiroshi
Chef de mission adjoint
Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché l'Equipe d'Etude conduite par Mr. ITO Akira (ci-après désignée « Partie japonaise ») et a commencé l'Etude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre-Nord et d'autres agences concernées (ci-après désignées « Partie burkinabé »).

A mi-parcours de la deuxième phase de l'étude sur le terrain, la Partie japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport d'Avancement (II) en français le 28 Octobre 2002. La Partie japonaise a aussi présenté le rapport à la Partie burkinabé et les deux parties ont discuté du contenu dudit rapport le 15 novembre 2002 (la liste des participants est jointe en annexe).

En conséquence, les Parties burkinabé et japonaise ont confirmé les points suivants :

1. Contenu du Rapport d'Avancement (II)

La Partie burkinabé pour l'essentiel est d'accord sur le contenu du Rapport d'Avancement (II) qui présente principalement : 1) l'avancement de la deuxième phase de l'étude sur le terrain de mai à septembre 2002, 2) le Programme Majeur (MP) reformulé qui vise à promouvoir le système de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, 3) les lignes directrices de l'étude de vérification comprenant aussi le contenu et le plan de mise en œuvre des projets pilotes dans chaque village.

2. Comité de Développement Rural

La Partie burkinabé a accepté le principe de la création du « Comité de Développement Rural » comme faisant partie de l'étude, mais a souligné la nécessité d'une discussion plus approfondie pour mieux préciser les termes dudit comité. La Partie japonaise a totalement approuvé cette remarque et a promis de poursuivre la discussion sur ledit comité.

3. Projet pilote

Pour la mise en œuvre des projets pilotes, la Partie burkinabé a recommandé d'étudier attentivement les lois, règlements, coutumes ainsi que les résultats obtenus par d'autres organismes d'aide dans les villages cibles, afin que l'étude et les projets pilotes soient une réussite. La Partie japonaise a promis de revoir les informations afférentes.

4. Correction du rapport

La Partie burkinabé a relevé que le rapport d'avancement (II) en français contenait un certain nombre d'expressions inappropriées et/ou incorrectes et a demandé qu'elles soient corrigées. La Partie japonaise a accepté cette demande et a promis la correction du rapport à partir des commentaires qui seront soumis par la partie burkinabé au plus tard le 25 novembre 2002.

Le procès-verbal de la réunion a été produit en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, le texte en anglais primera.

Annexe . Liste des participants (15 Novembre 2002)

Partie Burkinabè

M. ZONGO Kouadrégn	Chef de service Service Etudes et Formulation de Projets Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOME Jean-Louis	Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement
M. SAWADOGO Théodore	Bureau National des Soils (BUNASOLS)
M. DAMBRE Jean Bernard	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Nord
M. BADINI Soumaila	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
Mme. OUEDRAGO Bintou	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
M. KABRE B. Raphaël	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. HIEN Oscar	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. NANA Issoufou	Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales

Partie Japonaise

M. OKUDAILA Hiroshi	Chef de mission adjoint de l'Equipe d'Etude
M. SAKAMOTO Nobuyoshi	Membre de l'Equipe d'Etude
M. TAKAGI Keisuke	idem
M. FUKUDA Tatsuro	idem
M. BADILLET Yves	idem
Mlle. CHARLES Marie-Line	idem
M. KAFANDO Albert	idem

Procès-verbal de réunion

sur le Rapport d'Avancement (III)

pour

Le projet d'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation
des sols

au Burkina Faso

convenu entre

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 14 Février 2003

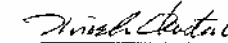
Partie Burkinabè



M. KONATE Jean-Marie*
Chargé d'études au Service Etudes
et Formulation de Projets et Programmes,
Direction des Etudes et de la Planification,
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

* Pour le Directeur des Etudes et de la Planification,
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Partie Japonaise



M. OKUDAILA Hiroshi
Chef de mission adjoint
Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché l'Equipe d'Etude conduite par Mr. ITO Akira (ci-après désignée « Partie japonaise ») et a commencé l'Etude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre-Nord et d'autres agences concernées (ci-après désignées « Partie burkinabé »).

A la fin de la deuxième phase de l'étude sur le terrain au Burkina Faso, la Partie japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport d'Avancement (II) en français le 7 février 2002. La Partie japonaise a également expliqué le rapport à la Partie burkinabé et les deux parties ont discuté du contenu dudit rapport le 14 février 2002 (la liste des participants est jointe en annexe).

En conséquence, les Parties burkinabé et japonaise ont confirmé les points suivants :

1. Contenu du rapport d'avancement (II)

La partie Burkinabé pour l'essentiel est d'accord sur le contenu du Rapport d'avancement (II) qui présente : 1) un aperçu du Programme directeur (MP), 2) l'état d'avancement de la deuxième étude sur le terrain au Burkina Faso pour la période de septembre 2002 à janvier 2003, 3) et le plan de la troisième étude sur le terrain au Burkina Faso.

2. Commentaires de la Partie burkinabé

La Partie burkinabé a fait part des commentaires suivants :

- 1) L'état d'avancement et les résultats de l'Etude obtenus jusque là ont été positivement appréciés.
- 2) La Partie burkinabé a fortement recommandé d'obtenir les résultats concrets concernant les projets pilotes en cours avant d'envisager la sélection d'autres villages pilotes supplémentaires.
- 3) Le processus et les modes de sélection des ONG devront continuer à faire l'objet de discussions entre les deux parties.
- 4) Il est nécessaire de prendre en compte au cours de l'Etude la collaboration d'autres organisations telles que les organisations paysannes locales.
- 5) L'ampleur des réalisations pilotes paraît insuffisante pour qu'elles aient un impact direct sur la dégradation des sols.
- 6) Les thèmes des réalisations pilotes devraient être choisis non seulement en tenant compte du point de vue des populations mais aussi du point de vue de la politique nationale.
- 7) Le système de décentralisation qui se met actuellement en place, doit être également pris en compte.
- 8) Les informations relatives à l'Etude devraient être communiquées à tous les niveaux, c'est-à-dire central, régional et villageois.
- 9) Il faudra prendre en considération le système de vulgarisation.
- 10) Les coûts nécessaires pour soutenir les activités de concertation et coordination que l'Etude se propose de mettre en place et/ou d'utiliser, devront être examinés surtout après la fin de l'Etude.

La Partie japonaise a promis d'examiner ces commentaires mentionnés plus haut.

Le procès-verbal de la réunion a été produit en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, le texte en anglais prévaudra.

Annexe . Liste des participants (14 Février 2002)

Partie Burkinabé

M. KONATE Jean-Marie	Service des Etudes et Formulation de Projets et Programme, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOME Jean-Louis	Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. KYENDREBEOGO Jean-Marie	Directeur, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Nord
M. SANA P. Gabriel	Service études et programmation, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
M. BAZI Hervé	Service Conservation des eaux et des sols (DFCES), Bureau National des Sols (BUNASOLS)
Mme OUEDRAOGO Bintou	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
M. KABRE B. Raphaël	Direction Générale de la Coopération, Ministère des Finances et du Budget
M. HIEN Oscar	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de la Santé
Mme FORDI/DARGA Aïssata	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère des Ressources Animales
M. OUEDRAOGO Charles	Service Suivi et évaluation des Projets et Programme, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Partie Japonaise

M. OKUDAIRA Hiroshi	Chef de mission adjoint de l'Equipe d'Etude
M. HIGASHIMAKI Takeru	Membre de l'Equipe d'Etude
M. ABE Shinji	idem
M. BADILLET Yves	idem
Mlle. CHARLES Marie-Line	idem
M. KAFANDO Albert	idem

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage

sur le Rapport Intermédiaire (II)

de

L'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols

au Burkina Faso,

convenu entre

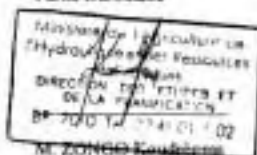
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 19 juin 2003

Partie Burkinabé



M. ZONERS Koudelegou

Chef de service
Service Etudes et Formulation de Projets et Programmes
Direction des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Partie Japonaise

M. ITO Akira
Chef de mission

Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché l'équipe d'étude conduite par Mr. ITO Akira (ci-après désigné « Partie Japonaise ») et a commencé l'Etude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre-Nord et d'autres services et institutions concernées (ci-après désignés « Partie Burkinabé »).

Au début de la troisième période d'étude au Burkina Faso, la Partie japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport intermédiaire (II) en français le 5 juin 2003. Lors du comité de pilotage réuni le 18 juin 2003, la Partie Japonaise a aussi fait une présentation des grandes lignes du rapport à la Partie Burkinabé, et les deux parties ont discuté du contenu du dit rapport (la liste des participants est jointe en annexe).

Lors de ces discussions, les Parties Burkinabé et Japonaise ont convenu les points suivants :

1. Contenu du Rapport Intermédiaire (II)

Après l'exposé de la Partie Japonaise, la Partie Burkinabé a posé des questions d'information, et formulé des propositions d'amendement, tant sur le fond que sur la forme, du rapport. Ces propositions ont été acceptées par la Partie Japonaise qui s'engage à les prendre en compte.

2. Propositions de la Partie Burkinabé pour la troisième période d'étude

En outre, la Partie Burkinabé a proposé à la Partie Japonaise de prendre contact avec le Secrétaire Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) ainsi que la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche Développement (DVRD) pour la prise en compte des nouvelles orientations en matière de politique agricole et d'appui-conseil. La Partie Japonaise a accepté cette proposition.

3. Orientations pour la suite de l'étude

La Partie Burkinabé et la Partie Japonaise ont convenu que l'étude devait se poursuivre tout en maintenant un contact étroit et de bonnes relations de coopération entre les deux parties.

Le procès-verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, la version anglaise fera foi.

**Annexe . Liste des participants à la
réunion du comité de pilotage du 18 juin 2003**

Partie Burkinabé

M. ZONGO Koudrégma	Chef de Service Service Etudes et Formulation de Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. KONATE Jean-Marie	Chargé d'Etudes Service Etudes et Formulation de Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
Madame KI/OUEDRAOGO Salimata	Responsable du Bureau Recherche Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. SOME Jean-Louis	Responsable Formation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. BARRY Hamadé	Chef de Service Etudes et Planification Direction des Etudes et la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Directeur Fertilité et Restauration des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
M. YASSIMBEDO Bernard Jean	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. KYENDREBEOGO Jean-Marie	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Nord
M. DERA Kazim	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
Partie Japonaise	
M. ITO Akira	Chef de Mission de l'Equipe d'Etude/JICA
M. KAMIYA Yasuo	Membre de l'Equipe d'Etude/JICA
M. HIGASHIMAKI Takuru	Membre de l'Equipe d'Etude/JICA
M. IBORITA Keiichi	Membre de l'Equipe d'Etude/JICA
M. BAILLET Yves	Interprète
M. KAFANDO Albert	Interprète

zh

zh

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage

sur le Rapport de Suivi (I)

du

Projet d'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols

au Burkina Faso,

convenu entre

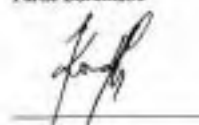
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 22 octobre 2003

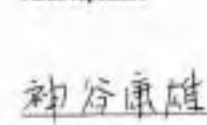
Partie Burkinabé



M. ZONGO Koudrégma

Chef de service
Service Etudes et Formulation de Projets et
Programmes
Direction des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Partie Japonaise



M. KAMIYA Yasuo
Chef de l'Equipe d'Etude par intérim

Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a dépêché l'Equipe d'Etude conduite par Mr. TTO Akira (ci-après désignée « Partie Japonaise ») et a commencé l'Etude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre-Nord et d'autres services et institutions concernées (ci-après désignés « Partie Burkinabé »).

Au début de la deuxième partie de la troisième période d'étude au Burkina Faso, la Partie Japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport de Suivi (I) en français le 7 octobre 2003. Lors du Comité de Pilotage réuni le 22 octobre 2003, la Partie Japonaise a fait une présentation des grandes lignes du rapport à la Partie Burkinabé, et les deux parties ont discuté du contenu du dit rapport (la liste des participants est jointe en annexe).

Lors de ces discussions, les Parties Burkinabé et Japonaise ont convenu les points suivants :

1. Le rapport de suivi

Après l'exposé de la Partie Japonaise, la Partie Burkinabé a posé quelques questions d'information. Elle a souligné la qualité du rapport sur le fond et sur la forme, et exprimé son accord sur le contenu de ce rapport.

2. Discussions sur les orientations de la seconde phase de l'étude

La Partie Japonaise a demandé à la Partie Burkinabé son avis sur les orientations de la seconde phase de l'étude qui doit démarrer durant l'année 2004. La Partie Burkinabé a approuvé la proposition de l'étude de rester dans le cadre des quatre départements déjà couverts par les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) mises en place pour l'étude. Les échanges ont porté notamment sur l'éventualité d'une extension du nombre de villages couverts par ces mêmes UCADR, la Partie Burkinabé n'est pas parvenu à un consensus sur ce point. La Partie Japonaise a demandé à la Partie Burkinabé de dégager une opinion commune à l'ensemble de la Partie Burkinabé et de la communiquer à la Partie Japonaise avant la tenue du prochain comité de pilotage. La Partie Burkinabé a accepté cette demande.

3. Positionnement des Chambres Régionales d'Agriculture dans le système de promotion

La Partie Japonaise a demandé l'avis du Comité de Pilotage sur la place que pourraient occuper les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) dans le système de promotion étudié. Le Comité a recommandé d'observer l'évolution de ces CRA qui viennent d'être mises en place, et dont le rôle n'est pas encore bien perçu au niveau village.

4. Changements dans les agents des services étatiques impliqués dans l'étude

L'Equipe d'Etude a exprimé une forte préoccupation par rapport aux changements d'agents des services étatiques participant à l'étude dans la mesure où ceux-ci font l'objet d'un renforcement des capacités qui demande à être poursuivi tout au long de l'étude. En réponse à

cette préoccupation la Partie Burkinabé a assuré qu'elle s'était efforcée et continuait à s'efforcer de maintenir dans leurs postes les agents des services participant à l'étude.

Le procès-verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, la version anglaise fera foi.






**Annexe . Liste des participants à la
réunion du comité de pilotage du 22 octobre 2003**

Partie Burkinaabé

M. ZONGO Koudrègma	<p> Chef de Service Service Etudes et Formulation de Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques </p>
M. BOUGSARE René	<p> Directeur de la Vulgarisation et de la Recherche Développement , Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques </p>
M. SOME Jean-Louis	<p> Responsable Formation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques </p>
M. ONADJA MADIA Jérémie	<p> Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques </p>
M. SAWADOGO Théodore	<p> Directeur Fertilité et Restauration des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS) </p>
M. BELEM LINGA Tiété	<p> Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation </p>
M. SANOU Ségué	<p> Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales </p>
M. KYENDREBEOGO Jean-Marie	<p> Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Nord </p>
M. DERA Karim	<p> Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel </p>

Partie Japonaise

Equipe Consultative Mademoiselle MUTO Tamaki	<p> Chargée de la programmation des projets Déléguée par la JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) </p>
Equipe d'Etude M. KAMIYA Yasuo	<p> Membre de l'Equipe d'Etude/JICA </p>
M. HORITA Keïchi	<p> Membre de l'Equipe d'Etude/JICA </p>
M. BAHILLET Yves	<p> Interprète </p>
M. KAFANDO Albert	<p> Interprète </p>



Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport d'avancement (TV)
du projet d'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

fait à Ouagadougou, le 6 février 2004

Pour la Partie Burkinaabé



M. OUEDRAOGO Boreu Oumar

Directeur des Etudes et de la Planification
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Halieutiques

Pour l'Equipe de l'Etude



M. ITO Akira

Chef de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

Pour l'Equipe Consultative



M. KOBAYASHI Nobuyuki
 Chef de l'Equipe Consultative
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

Conformément à l'étendue des travaux de l'étude sur le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso (ci-après désignée « l'Etude »), l'Agence japonaise de Coopération Internationale a dépêché l'Equipe d'Etude conduite par Mr. ITO Akira (ci-après désignée « Partie Japonaise ») et a commencé l'Etude en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre-Nord et d'autres services et institutions concernées (ci-après désignés « Partie Burkinabè »).

A la fin de la deuxième partie de la troisième période d'étude au Burkina Faso, la Partie Japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires du Rapport d'avancement (IV) en français le 30 janvier 2004. Lors du Comité de Pilotage réuni le 5 février 2004, la Partie Japonaise a fait une présentation des grandes lignes du rapport à la Partie Burkinabè, et les deux parties ont discuté du contenu du dit rapport (la liste des participants est jointe en annexe 1.).

Lors de ces discussions, les Parties Burkinabè et Japonaise ont convenu les points suivants :

1. Le rapport d'avancement (IV)

La Partie Burkinabè a convenu d'approuver le rapport d'avancement IV, sous réserve de la prise en compte des points exposés ci dessous (2. à 4.)

2. Confirmation du contenu des discussions des Comités de Pilotage

La Partie Burkinabè a demandé que les membres du Comité de Pilotage confirment le contenu d'un compte rendu détaillé des discussions. La Partie Japonaise a proposé, en plus des points convenus dans le Procès verbal, d'adjoindre au Procès verbal un projet de compte rendu détaillé, et d'en confirmer le contenu lors de la réunion suivante du Comité de Pilotage. La Partie Burkinabè a accepté cette proposition.

3. La proposition de révision du Programme Directeur

Par rapport à la proposition de révision du Programme Directeur présentée par l'Equipe d'Etude indépendamment du rapport d'avancement (IV) (voir l'annexe 2), la Partie Burkinabè a demandé que le Programme Directeur soit mis en conformité avec les principaux textes en vigueur, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) et les principaux projets et programmes de développement nationaux et régionaux mis en oeuvre dans le pays.

La Partie Japonaise a proposé d'étudier lors de la seconde phase de l'étude le contenu des principaux textes et documents de politique (LPDRD etc.), et de le prendre en compte dans le programme directeur, et a aussi proposé que le programme directeur présenté dans son prochain rapport (le rapport intermédiaire (III)) soit basé sur le cadre du programme directeur présenté dans le rapport de suivi. La partie Burkinabè a accepté cette proposition.

4. Les orientations pour la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'étude

La Partie Burkinabè a demandé que l'étude sur les quatre villages qui font déjà l'objet de l'étude pilote soit poursuivie lors de la seconde phase. La partie Japonaise a donné son accord sur ce point, et a proposé de ne pas exclure l'ajout de nouveaux villages-objet de l'étude pilote, et la Partie Burkinabè a accepté cette proposition.

Le procès-verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de leurs contenus, la version anglaise fera foi.

**Annexe 1 : Liste des participants à la
réunion du comité de pilotage du 5 février 2004**

Partie Burkinabè

M. KONATE Jean Marie	Chargé d'Etudes au Service des Etudes et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOME Jean-Louis	Responsable Formation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SAWADOGO Théodore	Directeur Fertilité et Restauration des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
M. BELEM LINGA Tiété	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
M. ZONGO Paul	Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
Madame KONATE Dibaenata	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. BORO Issa Sébastien	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
M. NANA Adama Vincent	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. KYENDREBBOGO Jean-Marie	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre-Nord
M. DEBA Karima	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel

Partie Japonaise

Equipe Consultative

M. KOBAYASHI Nobuyuki	Chef de l'Equipe Consultative, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mademoiselle MUTO Tamaki	Chargée de la programmation des projets Déléguée par la JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Equipe d'Etude

M. ITO Akira	Chef de la Mission d'Etude
M. HIGASHIMAKI Takemi	Membre de la Mission d'Etude
M. SAKAMOTO Nobuyoshi	Membre de la Mission d'Etude
M. KOUSAKA Katji	Membre de la Mission d'Etude
Mademoiselle CHARLES Marie Line	Interprète
M. KAEFANDO Albert	Interprète
M. RADILLET Yves	Interprète

bf

**Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport Interimaire III et les orientations d'exécution de la deuxième phase**

L'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte

contre la Dégénération des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),

convenu entre

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

fait à Ouagadougou, le 30 juillet 2004

Pour la Partie Burkinabè

Pour l'Equipe de l'Etude



 D. E. P.
 Le Directeur

M. Léopold SAWADOGO

Directeur par intérim des Etudes et de la
Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques



M. IGA Hirofumi

Chief de mission adjoint de l'Equipe
d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

139

+

Au début de la deuxième phase de l'étude au Burkina Faso, la Partie Japonaise a soumis à titre officiel vingt (20) exemplaires en français du Rapport intérimaire (II) et (20) exemplaires en français du complément au rapport intérimaire III. Lors du Comité de Pilotage réuni le 28 juillet 2004, les Parties Burkinabè et Japonaise ont examiné le projet de compte rendu détaillé du précédent Comité de Pilotage tenu le 5 février 2004. La Partie Japonaise a fait une présentation des grandes lignes des dits rapports ainsi que des orientations d'exécution de la seconde phase à la Partie Burkinabè, et les deux parties ont discuté sur ces points. (la liste des participants est jointe en annexe 1.)

1. Examen du projet de compte rendu détaillé du précédent Comité de Pilotage

Lors de l'examen du projet de compte rendu détaillé du précédent Comité de Pilotage tenu le 5 février 2004, la Partie Burkinabè a demandé la suppression d'une phrase, et cette demande a été acceptée par la Partie Japonaise.

2. Contenu du rapport intérimaire III

La partie Burkinabè a exprimé son accord de principe sur le rapport intérimaire III qui prend en compte la décentralisation et la compatibilité avec le cadre des politiques du Burkina Faso.

3. Les orientations d'exécution de la seconde phase de l'étude

La partie Burkinabè a suggéré que la Partie Japonaise poursuive la réflexion notamment sur la composition des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR), sur les modes de renforcement des capacités des Commissions Villageoises de Gestion des Terres (CVGT), et sur le mode d'exécution du microcrédit, et d'agir dans ces domaines avec flexibilité. La Partie Japonaise s'est engagée à mener l'étude en tenant compte de ces suggestions.

4. Collaboration avec l'étude

La partie japonaise a proposé que, durant la deuxième phase, les UCADR jouent un rôle plus central dans l'avancement de l'étude. La partie Burkinabè a exprimé son intention de s'impliquer de façon plus active dans l'étude, et de collaborer avec l'équipe chargée de l'étude afin de contribuer à un développement rural efficace pour les populations. Les deux parties ont convenu de poursuivre l'étude en approfondissant leurs échanges.

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, la version anglaise fera foi.

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 28 juillet 2004

Partie Burkinabè

M. SAWADOGO Leopold	Directeur par intérim des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. KONATE Jean Marie	Chargé d'Etudes au Service des Etudes et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOMÉ Jean-Louis	Responsable Formation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. TASSIMBEDO Bernard	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. NANDNARA Simeon	Chargé de suivi des projets Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Direction Fertilité et Restauration des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
M. SANKEARA S. Frédéric	Chargé d'étude Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
M. SANOU Sigau	Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. KERE Batholémy	Chargé politiques et stratégies Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Rural Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. KABANDO Abdoulaye	Liaison recherche/développement Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
M. NANA Adama Vincent	Administrateur Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. DERA Karima	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
M. DUANDA O. Elie	Représentant le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre Nord
Partie Japonaise	
Equipe Consultative	
Mademoiselle MUTO Tomaki	Chargée de la programmation des projets Déléguée par la JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Equipe d'Etude	
M. IGA Hirofumi	Chef de mission adjoint de la Mission d'Etude
M. HIGASHIMARI Takoru	Membre de la Mission d'Etude
M. TOMOI Keiji	Membre de la Mission d'Etude
Mademoiselle AKABANE Etsuko	Membre de la Mission d'Etude
Mademoiselle TERAO Yumi	Interprète
M. KAFANDO Albert	Interprète
M. BAILLET Yves	Interprète

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport de suivi II de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),
convenu entre
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

fait à Ouagadougou, le 10 novembre 2004

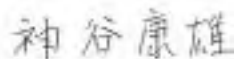
Pour la Partie Burkinabè



M. Barou Oumar OUEDRAOGO

Directeur des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Pour l'Equipe de l'Etude



M. KAMIYA Yasun

Chef de mission de l'Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en juillet 2004 une mission d'étude pour la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième phase de l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques, les Directions Provinciales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous « la partie burkinabè »).

Le 2 novembre 2004, la partie japonaise a remis officiellement à la partie burkinabè 30 exemplaires en français du rapport de suivi II. La partie japonaise a exposé à la partie burkinabè les grandes lignes de ce rapport le 9 novembre 2004 à travers le Comité de Pilotage, et des concertations ont été tenues (la liste des participants est jointe en annexe)

En résultat des débats, les points suivants ont été confirmés entre la partie Burkinabè et la partie japonaise :

1. Le rapport a été hautement apprécié par la partie Burkinabè et accepté.
2. La partie burkinabè a accepté la sélection de nouveaux villages supplémentaires proposée par la partie japonaise, et a exprimé son accord pour que les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) décident de la procédure et des critères de sélection de ces villages, et démarrent rapidement le travail de sélection et d'établissement des plans de réalisations pilotes.
3. Dans le projet de programme directeur proposé par la partie japonaise, ce sont les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui prennent en charge la direction des UCADR. Cependant l'arrêté n° 2003-218/PRES/PM/MATD du 25 avril 2003 précise que c'est le préfet qui coordonne et contrôle les activités des services déconcentrés de l'administration de l'Etat dans le Département. La partie japonaise a proposé que les préfets soient présidents des UCADR et que les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques assument le rôle de secrétaires exécutifs des UCADR. La partie Burkinabè, en réponse à cette proposition, a proposé que :

- a) Les préfets soient Présidents des UCADR,
 b) Les Chefs ZAT en soient les secrétaires exécutifs
 c) Les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques jouent le rôle de conseillers pour l'ensemble des UCADR de leur province.

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, la version anglaise fera foi.

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 09 Novembre 2004

Partie Burkinaabé

M. OUEDEKODO Boreas Oumar	Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. KONATE Jean Marie	Chargé d'Etudes au Service des Etudes et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOWE Jean-Louis	Formation/Organisation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. TASSIMBERTO Bernard	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. NANTOUBA Simon	Chargé d'Etudes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Directeur Fertilité et Conservation des Eaux et des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
M. SANBARA S. Prédicte	Chargé d'Etudes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
M. SAWADOGO Issi	Chargé d'Etudes Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. LALBA Alexandre	Service Information scientifique et communication Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)
M. WARE Modeste	Planification Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. DERA Karless	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
M. EYENDREBBOGO Jean Marie	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre Nord

Partie Japonaise

Equipe Consultative Madame/le MUTO Yasuki	Chargé de la programmation des projets Délégué par le JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Equipe d'Etude M. KAMEYA Yasuo	Chef de la Mission d'Etude
M. SAKAMOTO Nobuyoshi	Membre de la Mission d'Etude
M. TOMOI Keiji	Membre de la Mission d'Etude
Madame/le TELAO Yasui	Interprète
M. KAFANPO Albert	Interprète
M. BADELLET Yves	Interprète

**Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport d'avancement V de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),**

convenu entre
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

fait à Ouagadougou, le 25 février 2005

Pour la Partie Burkinabè

M. Barou Oumar OUEDRAOGO

Directeur des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Pour l'Equipe de l'Etude

M. KAMIYA Yasuo

Chef de mission de l'Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en juillet 2004 une mission d'étude pour la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième phase de l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous comme « partie burkinabè »).

Le 18 février 2004, la partie japonaise a remis officiellement à la partie burkinabè 30 exemplaires en français du rapport intermédiaire V. La partie japonaise a exposé à la partie burkinabè les grandes lignes de ce rapport le 24 février 2005 à travers le Comité de Pilotage, et des concertations ont été tenues (la liste des participants est jointe en annexe).

En résultat des débats, les points suivants ont été confirmés entre la partie Burkinabè et la partie japonaise:

1) Le rapport a été accepté par la partie burkinabè pour laquelle ce rapport permet de bien comprendre les détails de l'avancement de l'étude

2) En réponse à la proposition de la partie japonaise portant sur a) des manuels pour assurer l'efficacité réelle du programme directeur et le diffuser, ainsi que b) la contribution des données scientifiques à la lutte contre la dégradation des sols, la partie burkinabè s'est exprimée positivement sur les points suivants:

① C'est le rôle de la partie Burkinabè de formuler un projet à la suite des acquis de l'étude. Les différents ministères doivent collaborer pour élaborer un document d'avant-projet. La partie burkinabè va mettre en place un comité et souhaite poser les jalons concrets d'un passage au projet. Ce comité sera logé à la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

② La partie Burkinabè souhaite que se poursuive activement la gestion de l'exécution de réalisations dans plusieurs villages par les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) (3 villages pour chaque UCADR).

③ Il sera difficile d'institutionnaliser les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) par un arrêté ministériel. Il est cependant possible de les intégrer progressivement dans un cadre officiel à travers a) la reconnaissance par les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) des UCADR et des plans de développement villageois établis avec le soutien des UCADR, et b) des arrêtés préfectoraux institutionnalisant les UCADR.

③ Dans la perspective de la mise en œuvre d'un projet, la partie Burkinabè doit elle aussi faire des efforts pour assurer son financement. Elle souhaite bénéficier des conseils de la partie japonaise sur la façon d'utiliser les fonds de contrepartie du KR, du KR2 etc.

④ Pour la partie japonaise, le renforcement des capacités des agents des services étatiques à travers une formation « sur le tas » est un des piliers de l'étude. La partie japonaise a demandé à la partie Burkinabè de tout faire pour éviter les changements d'affectation des membres des UCADER durant la période de l'étude. La partie Burkinabè a répondu qu'il est difficile d'empêcher ces changements d'affectation et qu'il est nécessaire d'assurer un bon passage de relais lorsque le cas se présente, afin de minimiser les inconvénients pour l'étude.

⑤ Il a été convenu qu'il fallait que la mission d'étude et les directeurs régionaux, préalablement, se concertent et recherchent des solutions aux problèmes qui peuvent être traités au niveau régional, et que les problèmes à débattre lors du comité de pilotage soient sélectionnés.

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, la version anglaise l'emporte.

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 24 février 2005

Partie Burkinabè

M. OUEDRAOGO Barou Oumar	Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. ZONGO Kouadogma	Chef de Service Etude et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
Madame LIEDHOUN Christine	Directrice des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SOME Jean-Louis	Formation/Vulgarisation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. NANDNABA Siméon	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Directeur Fertilité et Conservation des Eaux et des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
Madame OUEDRAOGO/KE Salimata	Chef de Service Recherche en Santé Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. KAFANDO Abdoulaye	Service Recherche et Développement Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)
M. SANOU Sépé	Chargé d'étude du Service étude et planification Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. KABRE Bila Raphaël	Chargé de la promotion de la coopération avec l'Asie Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. THOMBIANO Michel	Chargé des études Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. DERA Karima	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel
M. KYENDREBOGO Jean Marie	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre Nord
Partie japonaise	
Equipe Consultative Mademoiselle MILTO Tamaki	Chargée de la programmation des projets Déléguée par le JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Equipe d'Etude M. KAMIYA Yuzo	Chef de la Mission d'Etude
M. SAKAMOTO Nobuyoshi	Membre de la Mission d'Etude
Madame AKABANE	Membre de la Mission d'Etude
M. KAFANDO Albert	Interprète
M. BADILLET Yves	Interprète

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport Intermédiaire IV de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),
concernant
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale
 fait à Ouagadougou, le 28 juin 2005

Pour la Partie Burkinaabé



M. Barou Omar OUEDRAOGO
 Directeur des Etudes et de la Planification
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Halieutiques

Pour l'Equipe de l'Etude



M. KAMIYA Yasuo
 Chef de mission de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en juin 2005 une mission d'étude pour la deuxième année de la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième année de la deuxième phase de l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous comme « partie burkinabé »).

Le 21 juin 2005, la partie japonaise a remis officiellement à la partie burkinabé 30 exemplaires en français et 10 exemplaires en anglais du rapport intermédiaire IV. La partie japonaise a exposé à la partie burkinabé les grandes lignes de ce rapport le 28 juin 2005 à travers le Comité de Pilotage, et des concertations ont été tenues (la liste des participants est jointe en annexe).

En résultat des débats, les points suivants ont été confirmés entre la partie burkinabé et la partie japonaise :

- 1) Le rapport a été accepté par la partie burkinabé pour laquelle ce rapport a permis de bien comprendre le détail des acquis de la première année et des orientations de l'étude pour la deuxième année.
- 2) La partie japonaise a fait les trois propositions suivantes en tant que points importants de la seconde année d'étude :
 - ① Dans le cadre du renforcement des activités des Unités de coordination des actions de développement rural (UCADR), vérifier et renforcer les capacités des membres des UCADR en matière d'exécution des réalisations.
 - ② Effectuer une étude quantitative des ressources dans des villages objet des réalisations pilotes.
 - ③ Synthétiser les idées concrètes en vue du passage à un projet après la fin de l'étude.
- 3) En réponse à la proposition 2. ③ de la partie japonaise, la partie burkinabé a communiqué les résultats de la réflexion menée par un sous-comité du Comité de Pilotage en vue du passage à un projet après la fin de l'étude.

Puis, la partie burkinabè a indiqué :

- ① Qu'elle voulait colliger les avis des structures gouvernementales concernées, se concerter lors du comité de pilotage qui aura lieu en octobre, et parvenir ainsi à une proposition finale de projet.
② Qu'elle souhaiterait le soutien de la partie japonaise en vue de la réalisation du projet.

4) En réponse à la proposition ②, ③ de la partie japonaise, la partie burkinabè a donné son accord pour une clarification de l'ancrage des UCADR dans le cadre institutionnel du Burkina Faso.
5) La partie burkinabè a émis sa proposition d'effectuer, dans le cadre d'un projet après la fin de l'étude, un diagnostic de la dégradation des sols au niveau des villages avant d'initier les travaux.

Dixième

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, le version anglaise fera foi.

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 25 juin 2005

Partie Burkinabè

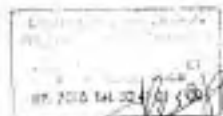
M. OUEDRAOGO Baret Oumar	Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. ZONGO Kouadigou	Chief de Service Etude et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOME Jean-Louis	Formateur/Vulgarisateur Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. NIBIE Zoubi	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Docteur Spécialité et Conservation des Eaux et des Sols Bureau National des Sols (BUNASOLS)
M. ZIDA Marcel	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. KONE Nicolas	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)
M. SANOU Ségat	Chargé d'étude du Service étude et planification Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. TASSIMBEDO Bernard Jean	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. TAMANI Boulaye	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. SILGA Antoine	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de Sabel par Intérim

Partie Japonaise

Equipe Consultative Monsieur HIRIUCHI Yoshio	Représentant Résident du Bureau de JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mademoiselle MUTO Tazuki	Chargée de la programmation des projets Déléguée par la JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mademoiselle NISHIMURA Sayari	Chargée de la programmation des projets Déléguée par la JICA en Côte d'Ivoire Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Equipe d'Etude M. KAMIYA Yuzo	Chef de la Mission d'Etude
Madame AKABANE	Membre de la Mission d'Etude
M. KAFANDO Albert	Interprète
M. BADILLET Yves	Interprète

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport de suivi III de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lettre
contre la Dégradation des Sols en Burkina Faso (deuxième phase),
 convenue entre
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
 et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale
 fait à Kaya, le 14 octobre 2008

Pour la Partie Burkinabè



M. Léopold SAWADOGO

Pour le Directeur des Etudes et de la
 Planification
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Halieutiques
 Président du Comité de Pilotage

Pour l'Equipe de l'Etude

M. KAMIYA Yasuo

Chef de mission de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de
 Promotion de la Lettre contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de
 Coopération Internationale (JICA) a délégué en juin 2005 une mission d'étude pour la
 deuxième année de la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-
 dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième année de la deuxième phase de
 l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des
 Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des
 Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des
 Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées
 (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous comme « partie burkinabè »).

Le 4 octobre 2008, la partie japonaise a tenu officiellement à la partie burkinabè 20 exemplaires
 en français du rapport de suivi III. La partie japonaise a exposé à la partie burkinabè les grandes
 lignes de ce rapport le 14 octobre 2008 à travers le Comité de Pilotage, et des commentaires ont été
 émis (la liste des participants est jointe en annexe).

En résultat des débats, les points suivants ont été confirmés entre la partie Burkinabè et la partie
 japonaise :

(1) Le rapport de suivi III a été accepté par la partie burkinabè pour laquelle ce rapport a permis
 de bien comprendre le déroulement de la deuxième année d'étude et les orientations pour la suite
 de l'étude.

(2) La partie japonaise a proposé les trois points suivants en tant que points principaux pour
 l'examen de mesures concrètes à prendre vers le passage à un projet après la fin de l'étude.

- 1) Le fait que la partie burkinabè reconnaisse l'efficacité des unités de coordination des actions de
 développement rural (UCADR) et établisse un projet de projet pilote national.
- 2) Le fait de donner par des arrêtés des Hauts Commissaires un ancrage institutionnel aux
 UCADR, en tant que structure de soutien au développement rural des communes dans le cadre
 de la décentralisation.
- 3) Le fait de s'engager durant l'étude dans une action de vérification de la faisabilité en vue de
 la réalisation du projet pilote.

Annexes : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 14 octobre 2015

Parti Burkinabè

M. SAMADOGO Leopold	Représentant le Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Président du Comité de Pilotage
M. KONATE Jean Marie	Chargé d'études au Service Etude et Formulation des Projets et Programmes Direction des Etudes et de la Programmation Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOMÉ Jean-Louis	Service Formation/Vulgarisation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. FOGAROUSIGA Aristomnest Gachah	Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. NERE Zoubi	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAMADOGO Théodore	Directeur l'ETRI et Coordonnateur des Etats et des Séles Bureau National des Séles (BUNASÉLES)
M. SANKARA A. Prédicte	Direction des Etudes et de la Programmation Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
M. WARE Maxime	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de la Santé
M. NANA Issoufou	Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. KABRE Béa Raphaël	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
Madame SANGARE/SANOU Thérèse	Direction des Affaires Foncières et du Territoire Direction générale du développement des collectivités locales Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. TAMANI Boukoye	Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. KARFO Sougouna	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de Centre Nord par intérim
M. SIIGA Aouette	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de Sabel par intérim
Parti Japonais	
Equipe Consultative	
Madame ZUMIYAMA Junko	Chargée de projet Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. NISHIYAMA Naoyuki	Représentant de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) au Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
Equipe d'Etude	
M. KAMBA Taro	Chef de la Mission d'Etude
M. SAKAMOTO Naoyuki	Membre de la Mission d'Etude
Madame AKABANE Emiko	Membre de la Mission d'Etude
M. KATANO Albet	Interprète
M. BACHELLET Yves	Interprète

(3) En réponse à la proposition (2), 1) de la partie japonaise, la sous-commission du comité de pilotage a communiqué les résultats de la réflexion menée par un sous-comité du Comité de Pilotage en vue du passage à un projet après la fin de l'étude.

Puis, la partie burkinabè a indiqué que :

(1) La sous-commission a, sur la base des opinions recueillies sur le terrain dans les régions, examiné le projet de projet pilote communiqué lors du comité de pilotage tenu en juin. La partie burkinabè souhaite recueillir les opinions des structures concernées au niveau central et élaborer le document de projet final au plus tard dans la première semaine du mois de novembre.

(2) Elle souhaite le soutien de la partie japonaise en vue de la réalisation du projet

(4) En réponse à la proposition japonaise en (2), 2), la partie burkinabè invite les UCADR. Elle a présenté un courrier en date du 30 octobre 2015 adressé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation aux Gouverneurs du Sahel et du Centre Nord leur demandant d'inviter respectivement les UCADR. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation souhaite élaborer un plan d'action concret pour le renforcement des comités, centré sur les UCADR.

(5) En réponse à la proposition (2), 3) de la partie japonaise, la partie burkinabè souhaite absolument s'engager dans l'action de vérification de la diffusibilité qui est un des programmes d'actions visant à la réalisation du projet pilote. De plus, dans l'intervalle entre la fin de l'étude et la réalisation du projet pilote, elle souhaite élaborer un plan concret pour permettre aux UCADR de poursuivre les activités.

Notes

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute sur l'interprétation de son contenu, la version anglaise l'emporte.

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le Rapport d'avancement (VI) de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégénération des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),
 convoquée entre
Le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
 et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Fait à Ouagadougou, le 21 décembre 2005

Pour la Partie Burkinabè



M. Léopold SAWADO
 Pour le Directeur des Etudes et de la
 Planification
 Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
 et des Ressources Halieutiques
 Président du Comité de Pilotage

Pour l'Equipe de l'Etude

神谷 康雄

M. KAMIYA Yasuo
 Chef de mission de l'Equipe d'Etude
 Agence Japonaise de Coopération
 Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégénération des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en juin 2005 une mission d'étude pour la deuxième année de la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième année de la deuxième phase de l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous comme « partie burkinabè »).

Le 13 décembre 2005, la partie japonaise a rendu officiellement à la partie burkinabè 25 exemplaires en français du rapport d'avancement (VI). La partie japonaise a exposé à la partie burkinabè les grandes lignes de ce rapport le 20 décembre 2005 à travers le Comité de Pilotage, et des consultations ont été tenues (la liste des participants est jointe en annexe).

En résultat des débats, les points suivants ont été confirmés entre la partie burkinabè et la partie japonaise :

(1) Le rapport d'avancement (VI) a été accepté par la partie burkinabè pour laquelle ce rapport a bien récapitulé le déroulement de l'étude depuis le mois de septembre de la deuxième année d'étude, et les orientations pour le système de projet de rapport final.

(2) La partie japonaise a expliqué qu'elle compte synthétiser le projet de rapport final sur la base des deux acquis suivants de la deuxième phase :

1) A la suite de l'évaluation des résultats de l'application de l'étude pilote, effectuée par la mission d'étude, les homologues, les populations, et des tiers, on peut dire qu'en matière d'efficacité des UCADR, de renforcement des capacités, les objectifs fixés au départ, ont été quasiment atteints.

2) Le fait que la partie burkinabè a accueilli l'efficacité des unités de coordination des actions de développement rural (UCADR) et leur a donné un appui institutionnel à travers des arrêtés des Hauts-Commissaires, ce fait que structures de soutien au développement rural des communes dans le cadre de la décentralisation et le fait que le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a soutenu la volonté d'élaborer un plan

d'action concret pour le renforcement des capacités pendant et après les UCADR sont des actions importantes en vue de l'arrondissement des UCADR.

La partie burkinabè est d'accord avec la proposition de la mission d'étude sur les aspects de l'étude.

(2) La partie japonaise a cruelle fait des propositions pour la composition du projet de rapport final et le contenu des séminaires de transfert de techniques et ces consensus s'est établi de la manière suivante :

1) Sur la composition du projet de rapport final, la proposition de la mission d'étude est acceptée dans son principe.

2) A propos de l'allocation du budget et des commandes de prestations aux ONG/associations dévotées dans le paragraphe « Capacités des UCADR » dans le guide de mise en place des UCADR, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Hydriques, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, ainsi que la mission d'étude vont se concerter de façon régulière sur le thème de la main, et décider de la façon de réaliser cela dans le programme directeur.

3) Les thèmes des communications des parties burkinabè et japonaise lors des séminaires de transfert de techniques seront les suivants :

a) Partie japonaise :

- ① L'a. l'arrondissement de l'étude et la composition du programme directeur
- ② L'évolution du programme directeur, etc. au J.A.D.R.

b) Partie burkinabè :

- ① Proposition d'un projet pilote visant à la réalisation de programmes directeurs
- ② Les progrès de la décentralisation et les activités des UCADR

(4) La partie burkinabè, sur la base des opinions recueillies auprès des ministères concernés sur le projet pilote proposé en octobre, a fait des propositions de révision, notamment ① la réduction du budget général de 20000, à savoir un milliard cinq cent millions de francs coteñois, ② que l'état des lieux soit fait dans le cadre d'un véritable projet, etc.

Puis la partie burkinabè s'est exprimée ainsi :

① L'opération de projet pilote est une étape importante en lien avec le véritable projet, dans la période de vide entre la fin de l'étude et la réalisation du projet pilote, on s'efforcera de poursuivre les activités des UCADR.

② Le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Hydriques et le Ministère des Finances vont harmoniser les détails du contenu du projet pilote.

(5) La partie japonaise a proposé 3 améliorations au plan d'action proposé par la partie burkinabè : ① Le budget général est encore d'un montant trop élevé. ② Il n'est pas souhaitable que les frais de gestion des actions dépassent les frais de réalisation dans les villages. ③ Le renforcement des capacités des agents de vulgarisation prend à lui seul 2 années, et il faut le mettre en oeuvre par une formation « sur le tas » dans le cadre de l'exécution du projet.

Divers

Le procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, la version anglaise fera foi.

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de comité de pilotage de 20 Décembre 2007

Partie Béninoise

M. SAWADOGO Leopold	Représentant le Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. ZONGO Kouadjo	Chef de service Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. BOUGOUSARE René	Directeur Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. POLAKHORIGA Achillevert Esthérel	Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
Madame NERE Malinè	Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. TASSIHEBO Bernard	Directeur Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
M. NERE Zaki	Chargé d'Etudes Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Théodore	Directeur Pêche et Conservation des Races et des Pêches Bureau National des Pêches (BUNAPES)
M. NAMA Genevive	Chargé d'Etudes Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
Dr. BONZI Sébastien	Chargé de Recherche Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)
M ^{me} SANGARE (SANDU) Thérèse	Direction des Affaires Financières et de Trésorerie Direction générale du développement des collectivités locales Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. KABORE G. Cheik Kally	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de Sabel
NETAMANI Bonjour	Direction des Etudes et de la Programmation Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. KYENWEREROGBO Jean Marie	Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de Centre Nord

Partie Japonaise

Equipe Consultative

M. MORICIE Yusaku

Madame IZUMIYAMA Junko

M. NISHIYAMA Noriyuki

Equipe d'Etude

M. KAMITSU Yusaku

M. IGA Hirofumi

M. TANAKA Kazuhiko

Madame/elle TERAO Yumi

M. KANEKO Albert

M. BAILEYF Yvon

Représentant résident

Bureau de JICA en Côte d'Ivoire
Chargé de la programmation des projets
Délégué par la JICA en Côte d'Ivoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)Expert de la JICA
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Chef de la Mission d'Etude

Membre de la Mission d'Etude

Membre de la Mission d'Etude

Interprète

Interprète

Interprète

Procès-verbal de réunion du Comité de pilotage
sur le projet de rapport final de
l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte
contre la Dégénération des Sols au Burkina Faso (deuxième phase),
convenu entre
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
et
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale
Fait à Ouagadougou, le 6 février 2006

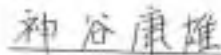
Pour la Partie Burkinabè



M. Léopold SAWADOGO

Pour le Directeur des Etudes et de la
Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques
Président du Comité de Pilotage
M. Barro Omar OUEDRAOGO
Directeur des Etudes et de la Planification
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Pour l'Equipe de l'Etude



M. KAMIYA Yasuo
Chef de mission de l'Equipe d'Etude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Conformément à la convention sur l'étendue des travaux de l'Etude sur le Système de Promotion de la Lutte contre la Dégénération des Sols au Burkina Faso, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en juin 2005 une mission d'étude pour la deuxième année de la deuxième phase, dont M. Yasuo KAMIYA est le Chef de Mission (Ci-dessous désigné comme « la partie japonaise »). La deuxième année de la deuxième phase de l'étude a commencé sur la base de la collaboration entre la mission d'étude et la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel et du Centre Nord, ainsi que des autres structures concernées (Toutes ces structures sont désignées ci-dessous comme « partie burkinabè »).

Le 26 janvier 2006, la partie japonaise a remis officiellement à la partie burkinabè 20 exemplaires en français et 10 exemplaires en anglais du projet de rapport final. La partie japonaise a exposé à la partie burkinabè les grandes lignes de ce rapport le 3 février 2006 à travers le Comité de Pilotage, et des concertations ont été tenues (la liste des participants est jointe en annexe.) En résultat des concertations, les points suivants ont été convenus entre la partie burkinabè et la partie japonaise :

- (1) Le projet de rapport final a été accepté par la partie burkinabè pour laquelle ce rapport a bien récapitulé les résultats de l'étude dans sa première et sa deuxième phase et propose un programme directeur ayant un degré de faisabilité élevé.
- (2) La partie japonaise a proposé que, pour réaliser le programme directeur, le passage à un projet se fasse en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - 1) Pendant l'intervalle entre la fin de l'étude et la réalisation du projet pilote, faire un monitoring des réalisations déjà mises en oeuvre, et coordonner l'exécution de nouvelles réalisations dans les villages, sur la base des programmes d'actions établis par les Unités de coordination des actions de développement rural (UCADR) afin d'éviter que leurs activités ne stagnent. Dans le même temps, ne négliger aucun effort pour recueillir le financement, incluant les frais de fonctionnement des UCADR.
 - 2) En vue de la réalisation du projet pilote, renforcer la collaboration avec les autres ministères concernés, notamment le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère des Ressources

Animales, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

3) Appliquer de façon souple le manuel d'opérations en tenant compte des évolutions du processus de décentralisation en cours.

(3) La partie burkinabè a exprimé sa conviction que les UCADR proposées par la mission d'étude montrent leur efficacité en matière de soutien aux populations par les services étatiques de base, et a fait les propositions suivantes :

1) Pour examiner le contenu du projet de rapport final présenté, mettre en place un petit comité d'examen composé de représentants de la Direction des Etudes et de la Planification et de la Direction de la Vulgarisation et de la Recherche et Développement du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, ainsi que du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et présenter des commentaires à la partie japonaise.

2) Etablir très rapidement un projet de projet pilote réalisable, conforme au cadre institutionnel du Burkina Faso et respectant le contenu des propositions de la mission d'étude.

3) Au niveau central et au niveau régional, assurer un appui conseil et effectuer de temps en temps un monitoring sur le terrain, pour éviter que les activités des UCADR ne stagnent avant la réalisation du projet pilote.

(4) La partie japonaise a demandé à la partie burkinabè de lui présenter ses commentaires au plus tard le 20 février 2006, ce qui a été accepté par la partie burkinabè.

Débat

Ce procès verbal de la réunion a été rédigé en français et en anglais. En cas de doute dans l'interprétation de son contenu, la version anglaise fera foi.

Annexe : Liste des participants à la réunion du comité de pilotage du 03 Février 2006

Partie Burkinabè

M. SAWADOGO Léopold	Représentant le Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Président du Comité de Pilotage
M. KONATE Jean-Marie	Chargé d'études, Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. KOUKOUSARE René	Directeur, Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. FOUAHOUEGA Aristobant Eschiel	Chargé de suivi évaluation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SOME Jean-Louis	Service Formation vulgarisation Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
TOE Jean Bassara	Chef de service recherche développement Direction de la Vulgarisation et Recherche Développement Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. SORGHO Georges	Directeur des Etudes et de la Planification Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
M. SAWADOGO Theodore	Directeur Fertilité et Conservation des Sols et des Sels Bureau National des Sols (BUNASOLS) Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
M. OUSIDRAOGO Sylvain Hervé	Agroéconomiste chercheur INSEA-Koudougou
M. NANA Issoufou	Chargé de suivi-évaluation Direction des Etudes et de la Planification Ministère des Ressources Animales
M. KABRE E. Raphaël	Direction Générale de la Coopération Ministère des Finances et du Budget
Madame SANGARE/SANOU Thérèse	Direction des Affaires Forestières et du Patrimoine Direction générale du développement des collectivités locales Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
M. KOANDA Idreus	Service Suivi évaluation Direction des Etudes et de la Planification Ministère de l'Administration Territoriale et de la

Document annexe N° 2 : Documents d'approbation des UCADR

2.1 Lettre du MATD au gouverneur (ex. Région du Sahel)

MINISTÈRE
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DÉCENTRALISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des Etudes
et de la Planification

N°2005_____/MATD/SG/DEP



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 15 NOV 2005

Le Secrétaire Général

A

**Monsieur le Gouverneur de la
Région du Sahel**

Objet : Reconnaissance des Unités de Coordinations
Des Actions de Développement Rural (UCADR)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a mis en place des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) dans les départements de leur zone d'intervention pendant la phase préparatoire de leur projet. En vue de permettre le plein fonctionnement dudit projet, il est impératif que ces structures intervenant dans le domaine d'appui au monde rural puissent avoir une reconnaissance officielle de la part des autorités provinciales.

Aussi je vous invite à instruire les Hauts Commissaires de votre région à prendre les arrêtés portant création, composition et organisation des UCADR.

P.J. : - Manuel d'opération du projet
- Composition type des UCADR


Kalifara SERE
Administrateur Civil

2.2 Lettre du MATD à la mission d'étude

MINISTÈRE
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DÉCENTRALISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION

N° 2005_____/MATD/SG/DEP



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 15 NOV 2005

Le Secrétaire Général

Au

**Chef de mission de l'Etude du système de
promotion de la lutte contre la dégradation
des sols au Burkina Faso**

- OUAGADOUGOU -

Objet : Positionnement des Unités
de Coordination des Actions
de Développement Rural (UCADR)
dans le plan d'action pour le
renforcement des communes

Monsieur le chef de mission de l'étude JICA,

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est rentré dans une phase active de son processus de décentralisation à travers la communalisation intégrée. En effet, 302 communes rurales verront le jour à l'issue des élections municipales de février 2006.

En vue de l'accompagnement du processus, le ministère marque son accord de principe quant à la prise en compte des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) dans notre plan d'action pour le renforcement des capacités des nouvelles communes rurales.

Pour atteindre cet objectif, les UCADR seront intégrées dans les cadres de coordination et d'appui technique au niveau des communes rurales et à ce titre ces unités devront participer à l'élaboration, et à l'animation des plans de développement communaux.

Tout en espérant que les UCADR contribueront au renforcement des capacités des collectivités territoriales, je tiens à vous rassurer de notre parfaite collaboration.


Kalifara SERE
Administrateur Civil

2.3 Arrête de l'UCADR (ex. approuvée par le Haute-Commissaire de YAGHA)

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION

REGION DU SAHEL

PROVINCE DU YAGHA

HAUT-COMMISSARIAT DE SEBBA

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

ARRETE N°2005-106 /MATD/RSIL/PYGH HC/SBB
PORTANT CREATION, COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS
D'UNE UNITE DE COORDINATION DES ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT RURAL (UCADR)

LE HAUT-COMMISSAIRE

- 4 Vu la constitution ;
- 4 Vu le Décret N°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- 4 Vu le Décret N°2005-464/PRES/PM/ du 05 septembre 2005, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- 4 Vu l'ordonnance N°84-055/CNR/PRES du 15 août 1984, portant découpage du territoire National en trente (30) provinces et deux cent cinquante (250) départements et son additif N°085-046/CNR/PRES du 29 août 1985, portant création de cinquante (50) départements ;
- 4 Vu la loi N°09/96/ADP du 24 avril 1996, portant création et dénomination de quinze (15) Provinces ;
- 4 Vu la loi N°10/96/ADP du 24 avril 1996, portant modification de limites de Provinces ;
- 4 Vu le Décret N°96-152/PRES/PM/MATS du 17 mai 1996, portant création de vingt deux (22) Départements ;
- 4 Vu le Décret N°2002-484/PRES/PM/MATD du 08 novembre 2002, portant Organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- 4 Vu le Décret N°2004-562/PRES/PM/MATD du 14 décembre 2004, portant nomination de Hauts-Commissaires de Provinces ;
- 4 Vu le Décret N°2005-045/PRES/PM/MATD du 03 février 2005, portant attributions du Gouverneur de Région, du Haut-Commissaire de Province, du Préfet de Département ;

A R R E T E

CHAPITRE I : CREATION

Article 1^{er} : Il est mis en place dans le Département de Sebba une Unité de Coordination des Activités de Développement Rural en abrégé UCADR.

CHAPITRE II : COMPOSITION

Article 02 : L'Unité de Coordination des Activités de Développement Rural de Sebba se compose ainsi qu'il suit :

PRESIDENT : le Préfet du Département de Sebba

SECRETAIRE EXECUTIF : le chef de la Zone d'Appui Technique de Sebba

CONSEILLERS TECHNIQUES :- le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DPAHRH) du Yagha ;
- le chef de Section Appui Conseil au Monde Rural (SAC/MR) de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Sahel.

MEMBRES :

- le Chef de l'Unité d'Appui Technique de Sebba ;
- le Chef de la Zone d'Appui Technique d'Elevage (ZATE) de Sebba ;
- le Chef du Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de vie (SDECV) de Sebba ;
- 02 membres des CVGT des villages abritant des réalisations ;
- Les ONG/ Associations chargées de la réalisation des activités dans les villages.

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS

Article 03 : l'UCADR a pour mission d'apporter un soutien technique aux collectivités territoriales ainsi qu'aux organisations villageoises pour la mise en œuvre des actions de développement rural.

Article 04 : Le présent arrêté qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- GVN/SAHEL
- PREFECTURE/SBB
- D.R.A.H.R.H
- D.P.A.H.R.H
- SERVICES CONCERNES
- JICA
- INTERESSES
- CHRONO/ARCHIVES

Sebba, le 07/07/2005



Moumouni TRAORE
Professeur Certifié

DOCUMENT ANNEXE N° 3: Matrice de conception de projet No. 4

(A la fin de la deuxième année de la 2^{ème} phase de notre étude)

Nom du projet : Etude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols, 2^{ème} phase

Période : Juillet 2004 à Décembre 2005

Lieu cible : 7 provinces des régions concernées par l'étude (23 villages dans des régions du Centre Nord et du Sahel)

Groupes cibles : Agents des services étatiques, agents de vulgarisation en agriculture, élevage, et foresterie (bénéficiaires directs) (bénéficiaires

finaux : les populations)

Rédigé en : Décembre 2005

Description sommaire de l'étude	Indicateurs	Modes d'acquisition des données sur les indicateurs	Conditions externes
<p>Objectif supérieur</p> <p>1. Le gouvernement Burkinabè élabore un programme d'action basé sur le programme directeur, et les mesures de lutte contre la dégradation des sols sont promues de façon autonome.</p> <p>2. L'aménagement du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols est promu par le gouvernement du Burkina Faso sur la base du programme directeur.</p> <p>3. La vie des villageois s'améliore grâce à la promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols.</p>	<p>1. Le nombre de villages dans la zone de l'étude impliqués dans des projets de lutte contre la dégradation des sols atteint 351 au plus tard en 2037.</p> <p>2. Des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) sont mises en place dans 54 départements dans les 7 provinces, et les projets ci-dessus sont exécutés.</p> <p>3. Les revenus agricoles des villageois impliqués dans les projets de lutte contre la dégradation des sols augmentent de façon durable de 20% à partir de 2005.</p>	<p>1. Documents sur la gestion de l'exécution des projets</p> <p>2. Documents sur la gestion de l'exécution des projets</p> <p>3. Rapports divers, statistiques gouvernementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> La situation économique ne se détériore pas. La politique du pays en matière de lutte contre la dégradation des sols ne régresse pas. Le budget pour la lutte contre la dégradation des sols est assuré (ne subit pas de coupes)
<p>Objectif de l'étude :</p> <p>1. Etablissement d'un système de promotion intégré et durable permettant de lutter contre la désertification due à la dégradation des sols</p>	<p>Le projet de programme directeur est révisé et proposé. La continuité des 4 Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) est assurée. Le programme directeur est reconnu par le gouvernement du Burkina Faso.</p>	<p>1. Rapports divers, plans et programmes étatiques, comptes rendus des comités de pilotage, etc.</p> <p>2. Dito</p> <p>3. Dito</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les relations avec les ministères concernés ne changent pas. Les conditions naturelles ne connaissent pas de changement brusque.
<p>Acquis (outputs)</p> <p>1. Etablissement d'un système de soutien pour le développement rural</p> <p>2. Les capacités en matière d'exécution de mesures de lutte contre la dégradation des sols des agents des services, des ONG, et des populations qui ont participé à l'étude sont renforcées.</p> <p>3. Des outils de soutien utiles aux mesures de lutte contre la dégradation des sols tels que le manuel d'opération etc. sont aménagés.</p> <p>4. L'efficacité réelle des actions de lutte contre la dégradation des sols est vérifiée dans les 17 villages</p> <p>5. Les effets des projets de la lutte contre la dégradation des sols seront vérifiés dans les 6 villages.</p>	<p>1-1 Des UCADR sont établies dans 4 départements.</p> <p>1-2 ① Les UCADR composées des cadres des services étatiques, des représentants des ONG et des CVGT mènent leur série d'activités de façon autonome. ② Les capacités de gestion des différents villages des UCADR s'améliorent.</p> <p>2-1 80% des 25 personnes en tout dans les 4 provinces (10 cadres des services et 15 agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie) sont formés en exécution et gestion des projets.</p> <p>2-2 Les réunions d'échanges techniques avec la recherche sont organisées chaque année.</p> <p>2-3 Des responsables des CVGT qui mènent les activités de façon autonome sont formés à 80%.</p> <p>3-1 La version provisoire est utilisée dans les 4 UCADR.</p> <p>3-2 Une version révisée du manuel d'opération est élaborée.</p> <p>3-3 Les versions révisées des supports techniques sont élaborées.</p> <p>4-1 Les règlements établis pour les réalisations pilotes sont respectés.</p> <p>4-2 Les contributions obtenues sont utilisées à 100% pour les actions ultérieures.</p> <p>4-3 Dans les 17 villages objets des réalisations pilotes, les réalisations exécutées continuent de l'être à 80 %.</p> <p>5-1 Les 6 villages concernés par la vérification des effets pourront établir une proposition du plan de chaque village.</p>	<p><u>Commun à toutes les rubriques :</u> Suivi et rédaction des rapports par l'Equipe d'étude</p> <p>1-1 Evaluation externe</p> <p>1-2 Rapports d'activités des membres des UCADR, comptes rendus des réunions</p> <p>2-1 Rapports d'activités et enquêtes</p> <p>2-2 Enquêtes</p> <p>2-3 Enquêtes</p> <p>3-1 Enquêtes</p> <p>3-2 Manuel d'opération</p> <p>3-3 Supports techniques</p> <p>4-1 Evaluation externe, enquêtes</p> <p>4-2 Evaluation externe, enquêtes</p> <p>4-3 Evaluation externe, enquêtes</p> <p>5-1 Rapport des activités et enquêtes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques de décentralisation etc. ne régressent pas. Le nombre des agents de vulgarisation ne diminue pas. Les agents des services étatiques et les agents vulgarisateurs ne sont pas mutés fréquemment et la transmission des informations entre les agents mutés se fait sans omissions. En cas de déplacement des agents, la remise des affaires entre l'ancien agent et le nouveau agent sont faite promptement. Les méthodes similaires d'autres donateurs sont reconnues.
<p>Activités</p> <p>1. Aménagement du système</p> <p>1.1 Organiser les ateliers de promotion de la synergie</p> <p>1.2 Organiser les Unités de Coordination des Actions de Développement rural (UCADR)</p> <p>1.3 Organiser les réunions des UCADR</p> <p>1.4 Faire le suivi-évaluation des réalisations pilotes</p> <p>2. Programme de renforcement des capacités</p> <p>2.1 Organiser les réunions d'échanges techniques</p> <p>2.2 Mener les formations aux outils de développement participatif</p> <p>3. Aménagement d'outils de soutien</p> <p>3.1 Tester les versions provisoires du manuel d'opération, des supports techniques (fiches d'encadrement, supports pour la vulgarisation technique)</p> <p>3.2 Elaborer la version d'application du manuel d'opération et des supports techniques</p> <p>4. Réalisations pilotes</p> <p>4.1 Poursuite des réalisations pilotes dans les villages des Vounango, Nougou, Selbo, et Diogora dans les 4 des 7 provinces concernées par l'étude (1 village par province)</p> <p>4.2 Sélection de 13 nouveaux villages par UCADR dans le Sahel et dans le Centre Nord, et exécution de réalisations pilotes</p> <p>4.3 Exécution d'un suivi-évaluation sur les réalisations pilotes</p> <p>5. Vérification des effets</p> <p>5-1 Parmi les 7 provinces concernées par l'étude, on vérifiera les effets indirects des 6 villages situés dans les 3 provinces restantes. (2 villages par province)</p>	<p>Investissements (Inputs)</p>		<p>Il ne survient pas de conflit avec les villages voisins.</p> <p>Conditions préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services étatiques, les agents vulgarisateurs, les techniciens des ONG et autres, les membres des CVGT comprennent le contenu du programme directeur (aménagement du système de soutien pour promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols avec les populations qui jouent un rôle central).
	<p>[Mission d'étude]</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mission d'étude JICA <p>Matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'utilisation des matériels de la première phase de l'étude <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de tenue des UCADR, des ateliers, des réunions d'échanges techniques, des formations, etc. Recours aux ONG, associations et techniciens individuels Frais de fourniture des matériels et matériaux Frais de suivi (monitoring) Frais d'enquête Frais d'élaboration du manuel d'opération et des cahiers de vulgarisation Coûts des réalisations pilotes Frais d'observation des sites avancés Frais des travaux de vérification des effets 	<p>[Burkina Faso]</p> <ul style="list-style-type: none"> Services étatiques : <ul style="list-style-type: none"> Participation aux comités de pilotages des fonctionnaires, etc. Participation des cadres des services étatiques aux niveaux régional et provincial, aux activités de l'étude Agents vulgarisateurs etc. : <ul style="list-style-type: none"> Participation aux UCADR des agents chargés de la vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie au niveau départemental, etc. CVGT : <ul style="list-style-type: none"> Participation des villageois à la CVGT Fourniture de main d'oeuvre (participation aux actions pilotes) Prise en charge d'une partie des frais d'équipement, d'aménagements et de formation Participation des représentants aux UCADR Fourniture des terrains, etc. 	

DOCUMENT ANNEXE N° 4: Documents sur L'Etude Pilote

4.1 Les fiches récapitulatives de suivi de l'étude pilote

4.1.1 Ateliers de promotion de la collaboration

Articles		Descriptions
Objectifs		Les ateliers sont positionnés en tant que comités de pilotage au niveau régional, et nous y effectuons des échanges d'opinions dans le but de rendre le projet de programme directeur proposé durant la 1 ^{ère} phase compatible avec le cadre de la politique de décentralisation. Nous y fournissons aussi aux personnes concernées des informations sur l'état d'avancement de l'étude et les problèmes rencontrés, et menons des échanges et des coordinations pour solutionner ces problèmes. De plus, dans l'idée d'un développement futur des actions à l'aide du système proposé dans le programme directeur, nous faisons largement connaître le programme directeur lors de ces ateliers.
Contexte		On peut prévoir que dans le cours de la décentralisation (transfert de compétences du centre vers les régions), les gouverneurs de région et les directions régionales joueront un rôle plus central dans la promotion des actions de développement rural. Il est souhaitable que le programme directeur proposé par la mission d'étude soit conçu plus largement de façon à être applicable dans les autres provinces, et que les méthodes du programme directeur se diffusent réellement dans les autres provinces.
Points faisant l'objet de la vérification		Vérifier l'efficacité du plan d'aménagement du système, du plan de renforcement des capacités des services étatiques, et de l'aménagement d'outils de soutien proposés dans le projet de programme directeur, en termes d'aménagement d'un système permettant de lutter contre la dégradation des sols.
Teneur des tâches; établissement des plans	Objectifs à atteindre	- Les cadres des services régionaux de l'agriculture, l'élevage et l'environnement et les ONG travaillent en synergie à promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols. - Ils mettent en commun les informations et les problèmes rencontrés pour les mesures de lutte contre la dégradation des sols au niveau régional.
	Indicateurs envisagés	Les ateliers sont tenus régulièrement. Les orientations de la lutte contre la dégradation des sols sont synthétisées au niveau régional et communiquées au Comité de pilotage au niveau national.
	Frais	La mission d'étude règle aux participants des per diems.
	Méthode	Les ateliers sont tenus par la direction régionale, qui passe l'ordre du jour et procède à la synthèse.
	Investissements humains	- Mission d'étude : membres de la Mission d'étude concernés - Partie Burkinabè : Directions Régionales et Provinciales couvrant les villages objets des réalisations pilotes, agents vulgarisateurs, Directeurs Provinciaux de l'Agriculture des autres provinces de la zone, ONG concernées (participation des préfets à partir du 2ème atelier).
Résultats attendus		(Phase 1) Adapter le projet de Programme directeur au niveau des directions régionales des ministères concernés. Promouvoir sans problème l'étude de vérification. Prise en compte des situations administratives locales dans le projet de Programme directeur (Phase 2) ~ idem Phase 1 Assurer la cohérence avec les cadres politiques, comme la décentralisation.
Bénéfices apparus		<ul style="list-style-type: none"> • La première phase a révélé la nécessité d'une méthode d'analyse des points faibles du développement rural et d'une synergie des secteurs agro-sylvo-pastoraux. • La création des UCADR au niveau des départements rend efficace le soutien villageois aux mesures de lutte contre la dégradation des sols. Cette hypothèse a été confirmée par les personnes concernées au niveau local. • Dans la deuxième phase, les personnes concernées ont pu mener l'étude en partageant la même perception sur le contenu de l'étude de la deuxième phase et des problèmes dans son exécution. • Nous avons pu créer un système de collecte des avis locaux divers pour ensuite les présenter au niveau central. • Grâce à un arrêté provincial, nous avons pu institutionnaliser les UCADR des provinces du

	Sanmatenga, du Bam et du Yagha.
Monitoring	<p>(Phase 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agents locaux des services étatiques ont contribué à analyser les problèmes des villages avec la méthode « PDM » (matrice de conception de projet) et les points faibles du système d'exécution. Ils partagent la même perception et sont prêts à participer aux activités de l'étude. • Soutenue par la coordination des projets dans le domaine agro-sylvo-pastoral et par la coopération des ONG, le système des UCADR avec la participation des représentants des habitants sera efficace en tant que système de soutien aux populations. Cette hypothèse est en cours de vérification dans le cadre des réalisations pilotes menées par les UCADR. • Lors du quatrième atelier, nous avons examiné les orientations et les résultats de l'étude, et confirmé le positionnement du comité de pilotage régional qui rend compte au niveau central. • En présence des directeurs provinciaux et régionaux, les remarques apportées par les agents ont été modérées. <p>(Phase 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon l'enquête effectuée auprès des participants lors du premier atelier, la compréhension de cette étude par les participants est forte (degré de compréhension dans la région du Centre-Nord : environ 70%; dans la région du Sahel : environ 60%). • Selon cette première enquête, la distribution des rôles entre les acteurs est plus Claire et on peut observer une synergie positive (degré de synergie dans les régions du Centre-Nord et du Sahel : environ 60%). • Depuis la phase 2, les directeurs provinciaux de l'agriculture venant de provinces autres que celles où ont lieu les réalisations pilotes ont commencé à participer. Leurs interventions dans cet atelier montrent leur intérêt élevé pour les réalisations pilotes. Cela démontre la possibilité d'une diffusion du projet dans d'autres régions. • Pour les régions non concernées par le projet pilote, les directeurs régionaux de l'agriculture ont vérifié les conditions de création d'une CVGT, l'élaboration de plans de base de développement, et l'exécution du projet. Ils ont ensuite élaboré des documents de base pour examiner le degré de priorité des projets dans toute la zone d'étude. Ces informations ont été prises en compte dans le Programme directeur. • Les résultats de cet atelier ont été présentés au comité de pilotage au niveau central. Par la suite, les UCADR ont reçu les instructions adéquates. Cela prouve le bon fonctionnement du comité de gestion au niveau local. • Lors de l'atelier mixte, les avis locaux divers (exemples mentionnés ci-après) ont été rassemblés. Ils ont été ensuite présentés au comité de gestion du corps central : <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer un plan global, sans coller strictement au cadre budgétaire. 2. le projet doit comprendre un an de préparation et quatre ans d'exécution, durée totale de cinq ans.
Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation	<p>(Points d'évaluation)</p> <p>Grâce à l'atelier, la communication aux participants des orientations de l'étude et de ses résultats a été établie depuis la deuxième phase. Depuis la deuxième année de la phase 2, nous avons constaté que cet atelier permet des échanges entre les niveaux local et central.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Programme directeur)</p> <p>Cet atelier joue le rôle de comité de pilotage au niveau régional. Néanmoins, cette gestion nécessite un budget. Les associations déjà existantes au niveau provincial sont : les Cadres de Concertations Techniques Provinciaux (CCTP) et les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT). Institutionnellement, les CPAT sont des organismes agréés pour le schéma directeur de développement. Il est possible d'utiliser ces organismes à la place de l'atelier de promotion de la collaboration entre les intervenants.</p>

4.1.2 Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)

(UCADR de Guibaré)

Articles		Descriptions
Objectifs		<p>Dans le programme directeur, il est suggéré que des “s de Coordination des Activités de Développement Rural (UCADR)” sont nécessaires en tant que système de soutien aux populations. Ces UCADR ont pour membres principaux les cadres et agents des services étatiques, et pour membres associés les CVGT ainsi que les ONG et associations, qui diffèrent selon les villages; elles assument le rôle de principal exécutant des réalisations.</p> <p>Tout en promouvant des activités de synergie entre les différents acteurs à travers le soutien à l'établissement par les populations de plans de développement villageois, l'examen de la répartition des rôles entre acteurs, le soutien au renforcement des capacités des populations en matière de gestion des réalisations, ainsi que l'exécution et le suivi (monitoring) des réalisations pilotes, nous vérifions que les UCADR constituent un cadre efficace pour le soutien des populations.</p>
Contexte		<p>Parmi les facteurs qui font obstacle à la promotion de mesures de lutte contre la dégradation des sols à travers un développement rural durable, un problème qui n'a pas trouvé de solution efficace est celui du système pour le soutien aux populations. Pour résoudre ce problème au niveau du système, il est nécessaire d'aménager un système permettant une synergie entre les acteurs, un renforcement des capacités des agents de vulgarisation en matière de facilitation des populations, et qui compense l'insuffisance de personnel. Nous proposons pour cela la mise en place au niveau départemental d'unités de Coordination des Activités de Développement Rural (UCADR) qui ont pour membres principaux les techniciens que sont les agents de vulgarisation en agriculture (Chefs ZAT et Chefs UAT), en élevage (Chefs ZATE) et les agents forestiers (Chefs SDECV), ainsi que les préfets, etc. Les CVGT, les ONG, etc. en font partie en tant que membres associés.</p> <p>Les orientations principales des UCADR sont les suivantes :</p> <p>Soutien et promotion de la volonté de développement des populations. Pour cela utilisation des organisations villageoises existantes (CVGT, etc.), et si nécessaire soutien à la création de CVGT</p> <p>Les agents de vulgarisation et les agents forestiers jouent le rôle d'interface entre les populations et les services étatiques.</p> <p>Pour le développement des villages, utilisation d'ONG pour chaque réalisation, ce qui vient en complément des actions que les agents de vulgarisation et autres ne peuvent mener.</p>
Points faisant l'objet de la vérification (contenu de la vérification)		<p>Les UCADR sont positionnées en tant qu'exécutant principal de la promotion des actions de développement rural.</p> <p>En conformité avec le manuel d'opération établi durant la première phase, Les UCADR jouent le rôle principal dans l'ensemble du processus suivant : Sélection des nouveaux villages, Elaboration des termes de référence pour les contrats avec les ONG/associations, etc., Sélection des prestataires, Mise en place des CVGT, Etablissement des plans de base de développement, Etablissement des programmes de réalisations pilotes, Exécution des réalisations pilotes, suivi-évaluation.</p>
Plan d'exécution	Objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> • Les UCADR jouent le rôle principal dans l'exécution des actions de développement rural. • Les activités des membres des UCADR sont coordonnées, les actions de développement rural sont menées de façon rationnelle.
	Indicateurs envisagés	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation et les ONG mettent au clair la répartition des rôles, élaborent des plans d'activités et exécutent les réalisations pilotes en se conformant aux plans. • Les UCADR sont instituées par un arrêté provincial etc. • Les UCADR exercent des activités durables grâce à l'aide financière d'un donateur.
	Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • La mission d'étude assiste aux réunions ordinaires, et donne des conseils en matière de conduite des actions ou de fonctionnement de l'organisation. Les ONG qui soutiennent les villages concernés font rapport de l'état d'avancement des activités lors des réunions ordinaires, et mettent en oeuvre le soutien aux populations sur le terrain en synergie avec les agents de vulgarisation. • L'UCADR informe de la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires, et les membres de l'UCADR assistent aux réunions et se concertent .
	Résultats (Frais)	<p>La mission d'étude prend en charge une partie des frais de fonctionnement. (frais de réunions des UCADR, de papeterie, carburant pour les activités, frais de communication)</p>
	Investissements humains	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'étude : Membres de la mission d'étude • Partie Burkinabè : Membres des UCADR

	Rôles des membres des UCADR (Points à vérifier pour cette réalisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Préfet (Les directeurs provinciaux de l'agriculture qui étaient auparavant présidents participent maintenant aux UCADR en tant que conseillers pendant la durée de l'étude) : Président de l' UCADR, convocation et conduite des réunions • Le Chef ZAT : Assiste le Préfet en tant que Secrétaire Exécutif, supervision des agents de vulgarisation et conseils • Les autres agents de vulgarisation : Conseils techniques dans les activités, et soutien technique • Le Chef SAC/MR : Informations et coordination avec les autres directions régionales, coordination entre les UCADR • Les ONG (représentants) : Exécution des activités dans les domaines où les agents de vulgarisation etc. ne peuvent apporter leur soutien. • Les populations (représentants de la CVGT) Faire part de leurs opinions en tant que représentants des villages concernés aux intervenants que sont les services étatiques, les ONG, etc. Ils ont aussi obligation de restituer un compte-rendu aux populations. • Conseiller (dans la région du Sahel uniquement) Participation du personnel expérimenté des ONG ou des associations à l'UCADR. Conseils pour développer les activités de l'UCADR.
Résultats attendus après exécution		<ul style="list-style-type: none"> • Un système prenant en compte le cadre des politiques, notamment la décentralisation, est aménagé. • Les ONG et associations viennent compenser les insuffisances en effectif et en capacité des agents de vulgarisation en matière de facilitation auprès des populations. • Amélioration de la communication entre les agents vulgarisateurs et les populations • Renforcement de la synergie entre les différents agents de vulgarisation • Renforcement du système de soutien aux populations à travers les points susmentionnés.
Bénéfices apparus		<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation et les ONG mettent au clair la répartition des rôles, élaborent des plans d'activités et exécutent les réalisations pilotes en se conformant aux plans. • Les UCADR ont été instituées par un arrêté provincial etc.
Monitoring		<ul style="list-style-type: none"> • Le président de l'UCADR et le secrétaire exécutif ont été remplacés suite à une mutation de personnel. En conséquence, le directeur provincial de l'agriculture a pris l'initiative de diriger les réunions de l'unité. Cependant, le lieu de travail du directeur régional est à 45 kilomètres du lieu de travail de l'agent de vulgarisation (chef de ZAT). Nous avons constaté que le chef de ZAT et le chef d'UAT ont beaucoup de travail à leur charge. Nous avons espéré que le préfet nouvellement nommé mettrait activement de l'ordre dans l'organisation, mais ça n'a pas été le cas faute d'initiative de sa part. • Le chef de ZAT qui est secrétaire exécutif, est relativement jeune pour diriger une équipe d'agents de vulgarisation. • D'une part, les agents de vulgarisation ne disposaient pas d'installation téléphonique et, d'autre part, la communication avec la mission était insuffisante, ce qui a impacté l'efficacité des activités. • En ce qui concerne la culture du niébé et l'aviculture, les agents de vulgarisation spécialisés dans ces domaines ont coopéré activement, et les résultats sont bons.
Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation		<p>(Point d'évaluation 1) Le travail stagnait lorsque les personnes expérimentées en évaluation des ONG et des associations ou en élaboration de TDR ont été absentes aux réunions.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Programme directeur 1) Nécessité de la formation sur le tas des agents de vulgarisation par le directeur régional de l'agriculture, de l'hydraulique, et des ressources halieutiques et le chef de SAC/MR.</p> <p>(Point d'évaluation 2) Les instructions pour chaque agent n'ont pas été partagées par l'UCADR.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 2) Mettre le secrétaire exécutif de l'UCADR au centre du système de communication.</p> <p>(Point d'évaluation 3) Les per diems d'un formateur pour les populations sont plus élevés que ceux de l'encadrement technique ordinaire.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 3) Prise en compte dans les coûts des réalisations</p> <p>(Point d'évaluation 4) La visite des sites avancés a été effectuée dans le cadre du projet de l'élevage avicole, ce qui a porté ses fruits.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 4) Intégrer la visite de sites dans l'élaboration du projet.</p> <p>(Point d'évaluation 5) Quelquefois, il était difficile de procéder à l'approvisionnement en équipements et matériaux dans les environs du lieu de travail des agents.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 5) Faire collaborer les conseillers et les autres UCADR pour l'approvisionnement.</p>

(UCADR de Korsimoro)

Articles	Descriptions
Bénéfices apparus	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation et les ONG mettent au clair la répartition des rôles, élaborent des plans d'activités et exécutent les réalisations pilotes en se conformant aux plans. • Les UCADR sont instituées par un arrêté provincial etc.
Monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • Le contenu du plan des activités de la deuxième année est bien réfléchi. Les compétences des agents sont élevées. • Le travail avance progressivement : L'élaboration du plan des activités, l'étude des conditions et des ressources des villages avoisinants, l'étude des conditions des activités des CVGT, etc. • Le travail de l'évaluation des ONG et des associations, qui a été effectué l'année dernière, n'a pas abouti faute de communication avec la mission d'étude. Cependant, le but de ce travail, notamment l'élaboration des indices d'évaluation, a été bien compris. • Les agents de vulgarisation ne sont pas satisfaits de leurs indemnités de formation. Cela s'explique, d'une part par leur fierté, d'autre part par leur exigence très élevée due à leur rémunération considérable perçue sur d'autres projets. • Les compétences des deux agents, qui ont suivi cette étude dès le début, ont été bien exploitées. Les résultats sont bons.
Points à prendre en compte dans le programme directeur	<p>(Point d'évaluation 1) Les per diems d'un formateur pour des formations destinées à la population sont plus élevées que ceux de l'encadrement technique ordinaire. (Points à prendre en compte dans le Plan directeur 1) Prise en compte dans les frais du projet.</p> <p>(Point d'évaluation 2) Les visites des sites avancés ont été effectuées dans le cadre du projet de la conservation du fourrage. Les résultats sont bons. (Points à prendre en compte dans le Plan directeur 2) Visite des sites dans l'élaboration du projet.</p> <p>(Point d'évaluation 3) La programmation commune des activités par les agents a permis de réaliser des économies en évitant l'approvisionnement de certains matériels en double. (Points à prendre en compte dans le Plan directeur 3) Elaborer des plans d'activités pour l'ensemble de l'UCADR, et mise en commun de chaque programme d'activités.</p> <p>(Point d'évaluation 4) Les agents, qui travaillent sur cette mission depuis longtemps, ont montré leurs compétences non seulement dans la gestion des réalisations, mais aussi pour la vulgarisation dans d'autres provinces. (Points à prendre en compte dans le Plan directeur 4) Suggérer l'affectation d'un agent de vulgarisation pour une période donnée dans le but de participer efficacement aux activités de l'UCADR.</p>

(UCADR de Dori)

Articles	Descriptions
Bénéfices apparus	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation et les ONG mettent au clair la répartition des rôles, élaborent des plans d'activités et exécutent les réalisations pilotes en se conformant aux plans. • Le projet contre l'accumulation de sable dans le bassin fluvial du Niger commencera dans les villages de Selbo et de Goudébo.
Monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • Le Haut-Commissaire adjoint de la province, agissant par intérim du Préfet, a pris ses fonctions de chef de l'UCADR. Cependant, ses activités ont été limitées à la participation aux réunions, et il n'a pas participé à des visites de villages pour le monitoring. Depuis, un nouveau Préfet a pris ses fonctions, mais sa participation aux réunions de l'UCADR n'est pas fréquente. • Le chef de la ZAT, secrétaire exécutif, est compétent pour exercer la direction. Cependant, à cause de la charge de sa fonction, il a souvent confié les activités du domaine agricole au chef de l'UAT. • Le chef de l'UAT est le seul agent de vulgarisation qui parle la langue locale. En conséquence, il était surchargé de travail ; il était aussi responsable de la coopération des CVGT, en plus des activités dans le domaine agricole. Comme il manquait d'expérience pratique sur place, les ONG ont coopéré avec lui pour élaborer le programme des activités pour le soutien aux CVGT. • Les conseillers de l'unité ont préconisé que les réunions soient gérées sous l'initiative des agents de vulgarisation et des CVGT. Les CVGT commencent à prendre la parole plus fréquemment.

Points à prendre en compte dans le programme directeur	<p>(Point d'évaluation 1) Certains agents de vulgarisation sont surchargés par les affaires administratives dans l'UCADR de Dori, qui est le chef-lieu et exerce sa juridiction sur les départements voisins.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 1) La coopération des ONG et des associations est quelques fois nécessaire selon la taille du projet, même s'il s'agit du domaine spécialisé de l'agent.</p> <p>(Point d'évaluation 2) Les réalisations qui ne relevaient pas de la spécialité des agents de vulgarisation se sont accumulées sur les agents qui parlent la langue locale.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 2) Prendre en charge les frais d'interprètes de la langue locale dans le coût du projet. Former les agents à la langue locale.</p> <p>(Point d'évaluation 3) Certains agents étaient chargés de la gestion et du monitoring de quatre villages simultanément ; ils étaient en déplacement plus que de la moitié de leur temps par mois.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 3) Limiter à 4 ou 5 au maximum le nombre de villages gérés simultanément par une unité.</p> <p>(Point d'évaluation 4) Les agents de vulgarisation assurent l'appui dans l'organisation des CVGT et commencent à fonctionner comme un guichet de soutien pour les habitants.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 4) Points à prendre en compte dans l'exécution du projet.</p> <p>(Point d'évaluation 5) Pour stimuler la prise de parole des CVGT, elles doivent préparer le rapport à l'avance et prendre la parole en début de réunion. Cela donne des résultats.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 5) Points à prendre en compte dans la gestion de l'UCADR.</p>
--	--

(UCADR de Sebba)

Articles	Descriptions
Bénéfices apparus	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation ont mis au clair la répartition des rôles et exécutent les réalisations pilotes en se conformant aux programmes d'activités. • Les UCADR sont instituées par un arrêté provincial.
Monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • Sebba est une ville éloignée de Dori. On y trouve un certain nombre d'agents de vulgarisation ainsi que d'agents des services étatiques. En conséquence, il est facile d'y rassembler les membres de l'UCADR. • En ce qui concerne le système de communication, il y a une amélioration par rapport à l'année dernière suite à l'installation du téléphone à la Direction Provinciale de l'Agriculture. Néanmoins, la quantité d'information reste insuffisante. • L'année dernière, nous avons constaté que les agents de vulgarisation étaient très passifs et qu'ils attendaient les instructions de la mission pour agir. Cette année, nous leur avons confié l'exécution des réalisations, y compris la gestion financière et ils deviennent progressivement plus indépendants. • En outre, nous avons constaté qu'il y avait un manque de compréhension du rôle de l'UCADR : Le chef ZAT a discuté avec le directeur de sa Direction Provinciale et a élaboré le plan d'activités pour le présenter à la mission d'étude sans aucune consultation avec l'UCADR. • Le Préfet, qui est le président de l'UCADR, a bien compris le rôle de l'UCADR et gère son équipe. Il a aussi pris des initiatives pour l'institutionnalisation de l'UCADR et la collecte de fonds.
Points à prendre en compte dans le programme directeur	<p>(Point d'évaluation 1) Les réalisations qui ne relevaient pas de la spécialité des agents de vulgarisation se sont accumulées sur les agents qui parlent la langue locale.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 1) Prendre en charge les frais d'interprètes de la langue locale dans le coût du projet. Former les agents à la langue locale.</p> <p>(Point d'évaluation 2) Les agents de vulgarisation assurent le suivi dans l'organisation des CVGT et commencent à fonctionner comme un guichet de soutien pour les habitants.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 2) Prendre en compte les remarques dans l'exécution des réalisations.</p> <p>(Point d'évaluation 3) Quelquefois, il était difficile de se procurer le matériel dans l'environnement de travail des agents.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 3) Faire collaborer les conseillers et les autres UCADR pour l'approvisionnement.</p>

4.1.3 Les Réunions d'échanges entre les UCADR

Items	Contenu	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque UCADR agissait indépendamment des autres mais à travers leurs activités se sont révélées les nécessités de réfléchir avec les autres UCADR aux solutions à trouver aux problèmes communs et de partager les informations. • Les présentes Réunions d'échanges qui ont débuté en 2004 (elles se tiennent 2 fois par an) ont été établies au niveau de chaque Région pour permettre l'échange de point de vue entre chaque UCADR et lui fournir un lieu de réflexion dans son engagement pour l'autonomie. 	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • Les UCADR sont importantes en tant que structures récipiendaires de notre étude. Etablies lors de la phase 1 de l'Etude au niveau des départements abritant des villages objets des réalisations pilotes, elle ont poursuivi leurs activités en tenant des réunions ordinaires mensuelles, voire extraordinaires quand besoin il y a eu. Au fil des réunions, les nécessités pour les UCADR de réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux problèmes communs et de partager les informations ont été soulignées. 	
Points à vérifier (Teneur des tâches à exécuter)	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de mener une lutte efficace contre la dégradation des sols, il s'agit de vérifier que les réunions remplissent de façon efficace leur rôle de lieu d'harmonisation entre acteurs et de lieu d'échanges d'informations relatives aux nécessaires propositions de plans, à l'appui technique, à l'exécution, la gestion et la supervision des travaux, etc. 	
Plan d'exécution	Objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> • les membres des UCADR participant aux réunions définissent spontanément les problèmes, discutent des mesures possibles et trouvent des solutions. • Les Chefs SAC/MR jouent un rôle clé dans la synergie horizontale entre les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. • Les membres de l' UCADR mettent en commun des informations et leur perception des problèmes.
	Indicateurs envisagés	<ul style="list-style-type: none"> • Les UCADR se gèrent de façon autonome en tirant parti des idées de solutions acquises lors des échanges d'informations.
	Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Les Chefs SAC/MR des Directions Régionales assument un rôle central en établissant les agendas de réunion, en dirigeant les débats, et en faisant la synthèse des résultats que chaque UCADR prend en compte dans l'exécution des activités. De plus, ces résultats sont également rapportés aux réunions en amont telles que celles des ateliers de promotion de la collaboration.
	Résultats (coûts)	<ul style="list-style-type: none"> • La mission d'étude verse un per diem aux homologues participants.
	Investissements humains	<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'étude : Les membres de la mission dans le pays d'accueil • Côté Burkina Faso : Les Chefs SAC/MR des directions régionales concernées, les Directeurs provinciaux responsables des villages objets de réalisations pilotes, les agents de vulgarisation et les responsables des ONG. A partir de la deuxième réunion, participation des Préfets aux réunions.
	Rôles des membres des UCADR	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux Réunions d'échanges entre les UCADR (rapport et réponses aux questions posées) • Répercussion des informations obtenues lors des réunions sur les activités des UCADR. • Réponses aux questionnaires.
Effets escomptés en fin d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons sur l'aménagement du système de soutien pourront être tirées. • Les connaissances acquises grâce à l'Etude seront prises en compte dans le Programme Directeur. • Une amélioration de la gestion des UCADR est mise en oeuvre. 	
Bénéfices apparus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prise de conscience de leur rôle au sein de l'UCADR par les membres (niveau de perception : environ 90%) • Les Réunions d'échanges entre les UCADR sont jugées efficaces pour susciter un partage de la perception des problèmes. 	

Monitoring	<p>Problèmes vérifiés : La prise de conscience des agents de vulgarisation pourra-t-elle être renforcée en vue de résoudre les problèmes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les participants ont hautement apprécié l'efficacité des réunions d'échanges entre les UCADR comme lieu de résolution des problèmes. • Le préfet a hautement apprécié les réunions d'échanges entre les UCADR • La répartition des rôles des différents responsables est devenue claire, et les activités des UCADR ont été dynamiques (degré de dynamisme : de 60% au début, à 90%). • La participation a été initialement de 80% pour les deux régions, mais le niveau d'intérêt a augmenté au fil des réunions, et la participation a été de 100% en 2005. • Les activités ont évolué dans le sens positif par les échanges de vues sur les problèmes et mesures prises dans les activités des UCADR. • A la première réunion, les discussions sur les frais de gestion des UCADR ont été nombreuses, les objectifs de la réunion n'étaient pas bien compris, mais au fil des réunions, les objectifs ont été compris et les réunions se sont enrichies.
Points à prendre en compte dans le Programme directeur (M/P)	<p>(Point d'évaluation 1) La nécessité de l'inventaire des ressources et les méthodes d'utilisation, les membres du Manuel de création des UCADR (version provisoire) et leur rôle, etc. passent graduellement après le passage aux communes rurales, et les méthodes de gestion des UCADR ont été comprises.</p> <p>[Point 1 à reporter sur le M/P] Correction de la version définitive du Manuel d'opération</p> <p>(Point d'évaluation 2) Il y a une compréhension plus élevée de la matrice de conception PDM3 et des 5 rubriques d'évaluation.</p> <p>[Point 2 à reporter sur le M/P] Approfondissement du suivi et de l'évaluation de chaque UCADR après la fin de l'étude</p> <p>(Point d'évaluation 3) Les échanges de points de vue transversaux entre provinces, départements et agents de vulgarisation et la mise en commun des informations sont devenus possibles pour les agents de vulgarisation des domaines agro-sylvo-pastoraux bien sûr, et tous les participants.</p> <p>[Point 3 à reporter sur le M/P] prise en compte dans le manuel d'opération des Réunions d'échanges entre les UCADR comme lieu de résolution des problèmes</p> <p>(Point d'évaluation 4) En cas d'activités des UCADR supposant la gestion de plusieurs villages dans l'avenir, ou si l'on envisage la création de nouvelles UCADR dans les départements voisins, cette réunion d'échanges entre les UCADR est efficace comme organe assurant un effet de diffusion.</p> <p>[Point 4 à reporter sur le M/P] Positionnement comme lieu d'élargissement des UCADR existantes et d'échange d'informations pour les nouvelles UCADR, et prise en compte dans le Manuel d'opération.</p> <p>(Point d'évaluation 5) La signification de la réunion d'échanges entre les UCADR a été vérifiée, mais garantir un budget pour son organisation reste un problème.</p> <p>[Point 5 à reporter sur le M/P] Le contenu des 4 réunions d'échanges entre les UCADR réalisées dans le passé a été revu, la limitation des participants aux représentants des UCADR, et la réduction des prix unitaires (système du prix coûtant) etc. ont été pris en compte dans le Manuel d'opération.</p>

4.1.4 Travaux de vérification des effets

Articles		Descriptions
Objectifs		<p>Des ateliers conjoints, regroupant les agents de vulgarisation de 4 provinces et 4 départements dans lesquels des projets pilotes ont été effectués et des agents de vulgarisation de 3 provinces dans lesquels des projets pilotes n'ont pas eu lieu dans le cadre de la présente étude, sont organisés par UCADR et la vérification du transfert technologique d'agents à agents est effectuée en ce qui concerne les expériences en matière d'élaboration du plan des projets ou de suivi, obtenues dans les UCADR.</p> <p>En tant que méthode de transfert technologique, les agents de vulgarisation membres des UCADR sont considérés comme instructeurs et fournissent une assistance ainsi que des directives aux agents de vulgarisation des 3 provinces dans lesquels les projets n'ont pas été effectués. Un suivi de l'amélioration des capacités des agents de vulgarisation membres des UCADR est simultanément effectué en fonction des conditions de l'instruction.</p> <p>En outre, une formation, comportant la sélection des villages concernés, l'étude des ressources existantes, l'élaboration du plan du projet et la préparation d'une proposition de rapport de plan des projets pilotes, est mise en oeuvre pour les agents de vulgarisation des 3 provinces sans projets. Par conséquent, il sera ainsi possible de vérifier les possibilités de réalisation des projets élaborés par le gouvernement du Burkina Faso.</p>
Contexte		<p>Le gouvernement du Burkina Faso, en fonction des effets du Projet d'étude du système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols, reprenant les résultats des études effectuées pendant cinq ans, et en concrétisant sous forme de projets 3 programmes proposés dans la présente étude, prévoit la réalisation de projets élargis sur l'ensemble des régions du Sahel et de la région Centre-Nord, en s'appuyant sur un système d'exécution concentré sur des UCADR de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR). Des sous-comités (dont le bureau correspond à la Direction d'étude et de Planification) sont mis en place à l'intérieur des comités de gestion afin de mettre à l'étude un plan de réalisation concrète en vue de l'exécution du projet après l'étude.</p> <p>Dans les études effectuées jusqu'à présent et dans les 4 provinces et 4 départements concernées par l'étude, l'efficacité des UCADR a été vérifiée par l'intermédiaire de la réalisation de projets pilotes. Toutefois, en ce qui concerne les effets sur les 3 provinces restantes de la région concernée par l'étude, une vérification concrète n'a pas encore été effectuée.</p>
Points faisant l'objet de la vérification		<p>Les UCADR peuvent-elles avoir des effets sur les autres provinces par la réalisation de projets basés sur le Plan Directeur ?</p> <p>Les membres des UCADR existantes ont-ils les capacités d'effectuer de manière autonome la gestion et le contrôle des UCADR ?</p>
Elaboration du projet	Contenu d'exécution	
	Objectifs à atteindre	<p>Les membres des UCADR existantes élaborent eux-mêmes, à leur initiative, des plans pour les ateliers, et adoptent le rôle de chargés de cours.</p> <p>Les agents de vulgarisation des 3 provinces où les cours ont eu lieu sélectionnent les villages concernés et sont capables de procéder à l'étude des ressources existantes et à l'élaboration du plan du projet.</p>
	Indicateurs envisagés	<p>Les membres de 3 UCADR existantes sont capables d'élaborer des programmes d'atelier.</p> <p>Les membres des UCADR existantes sont capables de fournir les explications nécessaires sur le procédé de réalisation du projet.</p> <p>70% des participants des 3 provinces reconnaissent l'efficacité des UCADR.</p> <p>Les participants de 3 provinces sont capables de sélectionner les villages et d'élaborer un plan de projet.</p>
	Résultats (coûts)	La mission d'étude fournit une allocation de déplacement des homologues aux participants.
	Méthode	<p>Organisation d'ateliers conjoints et de réunions de formation par les 3 UCADR existantes</p> <p>Entraînement pour l'élaboration du plan de réalisation du projet dans les 3 provinces</p>
Investissements humains	<p>Mission d'étude : Membres de la mission concernés</p> <p>Partie du Gouvernement Burkinabé :</p> <p>Bureaux départementaux des ministères contrôlant les villages concernés pour les projets pilotes et agents de vulgarisation, directeurs départementaux agricoles en dehors du contrôle mentionné précédemment, et membres des ONG en relation</p>	
Effets espérés		<p>Diffuser les effets des activités des UCADR dans les autres départements et provinces, par le biais des membres des UCADR dont les capacités de gestion et de réalisation des projets ont été améliorées par la réalisation des projets pilotes.</p> <p>Les agents de vulgarisation de 3 provinces ayant participé aux ateliers ont acquis les capacités d'élaborer un plan de projet.</p>

Résultats / Elaboration du plan de projet par ateliers	
Réalisation (Participants)	Contenu
31 octobre au 6 novembre Korusimoro (15)	<p>1) Explications générales sur le Programme directeur (proposition) (y compris le manuel d'opération et les supports pédagogiques, etc.) (Pour cette rubrique, on a utilisé le manuel de mise en place des UCADR indiquées dans le manuel d'opération, les dossiers de base des matériels pédagogiques ainsi que les matériels pédagogiques appartenant aux membres des UCADR.)</p> <p>2) Gestion et contrôle du projet Méthode de sélection des villages Méthode d'élaboration du plan de base du développement conformément à la méthode participative des populations (MARP) Elaboration des TDR pour la réalisation du projet, sélection des ONG, etc. Méthode de requête pour la réalisation du projet aux donateurs de l'aide Supervision de la réalisation du projet Evaluation du projet (Pour cette rubrique, on a utilisé le Chapitre 6 Exploitation et gestion du projet du manuel d'opération, élaboré après des discussions entre la mission d'étude et les UCADR. En outre, les règles de mise en place de la CVGT (Commission Villageoise de Gestion des Terroirs) ont été préparées par les membres de l'UCADR.)</p> <p>3) Leçons et problèmes provenant de la réalisation du projet pilote Création de relations de confiance entre les villageois et les UCADR. Conclusion d'un accord pour le projet pilote Explication des expériences pratiques comme le suivi des activités des UCADR et les échanges avec la mission d'étude</p> <p>4) Formation pratique sur le terrain dans le village de Nougou - Création de relations de confiance avec les villageois</p>
5 – 9 novembre Sebba (16)	<p>1) Explications générales sur le Plan directeur (proposition) (y compris les manuels de gestion et les matériels pédagogiques, etc.) (Pour cette rubrique, on a procédé aux explications avec les méthodes de mise en place des UCADR indiquées dans le manuel d'opération. Le contenu des matériels pédagogiques n'a pas pu être approché.)</p> <p>2) Gestion et contrôle du projet Comme à Korsimoro, des explications ont été données sur un processus entier de déroulement, de la méthode de sélection du village jusqu'à l'évaluation du projet, en utilisant le Chapitre 6 du manuel d'opération.</p> <p>3) Leçons et problèmes provenant de l'exécution de réalisations pilotes Explication ponctuelle du positionnement dans le système des UCADR, sous la direction du Préfet. Importance d'une collaboration étroite dans l'UCADR entre l'agriculture, l'élevage et de la foresterie. Mesures destinées aux membres ne parlant la langue locale.</p> <p>4) Formation pratique dans le village de Diogora - Méthodes d'études sur les ressources naturelles en employant les méthodes de développement participatif.</p>
15 – 19 novembre Dori (18)	<p>1) Explications générales sur le Programme directeur (proposition) (y compris le Manuel d'opération et les supports pédagogiques, etc.) (Pour cette rubrique, on a utilisé les méthodes de mise en place des UCADR indiquées dans le manuel d'opération.)</p> <p>2) Gestion et contrôle d'un projet Méthode de sélection des villages Méthode d'élaboration du plan de base de développement conformément à la méthode MARP Elaboration des TDR pour la réalisation du projet, sélection des ONG, etc. Méthode de formulation de la requête pour la réalisation de projets auprès des bailleurs de fonds Supervision de la réalisation du projet Evaluation du projet (Pour cette rubrique, on a utilisé le Chapitre 6 Gestion du projet, du Manuel d'opération, élaboré après des discussions entre la mission d'étude et les UCADR.)</p>

Provenance		Département	Village sélectionné	Nouvelle UCADR en cas de plan de projet, et situation de la CVGT ¹	Situation actuelle du village (explications par chaque UCADR) ²	Plan de projets proposé
<p>3) Leçons et problèmes provenant de l'exécution de réalisations pilotes Le chef ZAT n'ayant pas pu participer en raison de la mobilisation pour les élections, c'est le chef SAC/MR qui a principalement agi et il n'a pas été possible d'expliquer les opinions réelles obtenues lors des activités de l'UCADR.</p> <p>4) Formation pratique dans le village de Selbo La date a coïncidé avec celle d'un séminaire pour la diffusion dans les villages environnants et cette réunion s'est transformée en présentation du projet avec des participants venus d'autres villages.</p>						
Namentenga	Dargo	Boulmiomgou	(1) Sélection du village; (2) Synthèse de la situation du village et ses ressources; (3) vérification sur le terrain; (4) Proposition de plan de base de développement, et exercice de requête auprès de donateurs; (5) synthèse, évaluation.	Pas d'informations sur les ressources ni la CVGT.	(1) Culture maraîchère et formation; (2) Production de plants et formation; (3) embouche ovine.	
	Tougri	Taffogo	(1) Après sélection, entretiens avec la CVGT; (2) Entretiens avec CVGT et vérification sur le terrain; (3) Synthèse de la situation du village et ses ressources; (4) Proposition de plan de base de développement et exercice de requête auprès de donateurs; (5) synthèse, évaluation.	Pas d'informations sur les ressources ni la CVGT.	(1) Culture maraîchère et formation; (2) Production de plants et formation; (3) embouche ovine.	
Oudalan	Gorom-Gorom	Bossey Dogabe	I. Sélection du village; II. Entretiens avec CVGT; III. Synthèse des ressources et des problèmes du village; IV. Plan de projet et proposition de budgets.	[Ressources naturelles] sols dégradés; ressources en eau insuffisantes; pépinière existante; nombreux animaux. [Ress. Sociales] CVGT; [Ress. Humaines] Bonnes capacités pour la gestion des ress. forestières et naturelles [Ress. Physiques] école, banque de céréales, fosses fumières etc. [Ress. Financières] Pauvreté, existence de caisse coopérative, activités des femmes limitées.	(1) Construction de 2 forages et établissement d'un comité de gestion; (2) construction d'un moulin; (3) activités féminines génératrices de revenus; (4) cordons pierreux; (5) fosses fumières; (6) maraichage; (7) pépinière villageoise.	
	Markoye	Tin-Agadel	I. Déterminer les ressources du village par les méthodes participatives; II. Ressources et problèmes du village, et proposition de solutions (pour chaque secteur agrosylvo-pastoral)	[Agriculture] Faible taux de germination, terres pauvres, manque de techniques de production fumière, matériel agricole insuffisant et faible taux d'usage. [Elevage] Dégradation du potentiel en fourrage; pauvre accès aux services vétérinaires	[Agriculture] introduction semences sélectionnées, formation en production de fumure, confection de cordons pierreux et de zaï; utilisation de prêts pour acquérir du matériel agricole et formation sur leur utilisation. [Elevage] Construction de SPAI et grenier à foin, de puits à grand diamètre, formation de personnes de soutien; formation en embouche ovine.	

¹ Les chiffres entre parenthèses (), correspondent au nombre de jours d'activités, mais pas les chiffres romains.

² Les explications de cette colonne et de la colonne suivante sont fournies par chaque UCADR, et leur rédaction varie donc selon les UCADR.

Soum	Arbinda	Béléhédé	(1) Sélection village; (2) Visite du village (pour la sensibilisation et des informations pour la mission d'étude); (3) déterminer la situation des ressources naturelles du village; (4) proposition d'un programme d'activités; (5) ré-examen d'un plan d'action avec population (6) rédaction du plan d'action et du budget de l'UCADR	[Environnement] Dégradation des sols, diminution des espèces animales, [Elevage] fourrage insuffisant; [Renforcement des capacités] pas d'apprentissage de nouvelles techniques. [Agriculture] terres des cultures maraichères dégradées, eau et intrants insuffisants.	[Elevage] embouche ovine, SPAI, formation (bergeries améliorées, embouche, mélasse et urée); [Agric.] Cordons pierreux, fabrication fosses fumières, réparation forages et puits, améliorer la production rizicole et autres techniques agricoles, acquisition de matériel agricole.
	Tongomayel	Liki	(1) Révision de la formation réalisée à Dori; (2) Sélection du village, (3) explication sur la mission d'étude et l'UCADR, (4) rédaction de documents sur la situation du village, (5) rédaction du plan de projets, (6) Elaboration d'une requête financière pour l'exécution de projets auprès de bailleurs.	Population: 3915 habitants; Ethnies: Peulhs (Fulfuldé et Rimaibè), Mossi. Religion: islam, christianisme, animisme; principales activités de production: agriculture, élevage. Produits agricoles: sorgho, maïs. [Ressources naturelles] forêts, faune; [Ress. Sociales] divers groupes; [Ress. Humaines] agents de vulgarisation agric, elev., environ., santé. [Ress. Physiques] forages, puits, école, logement enseignants. [Ress. Financières] revenus de la vente des produits agro-sylvo-pastoraux.	Elaboration d'une requête financière auprès de bailleurs de fonds (PNGT-2) pour des cultures maraichères sur 1 ha et d'autres projets.
Bénéfices apparus		Les membres des UCADR existantes deviennent chargés de cours, peuvent fournir des explications sur le procédé de gestion et de contrôle du projet, et peuvent prévoir les effets des UCADR. Les intentions des UCADR dans trois provinces dans lesquels des ateliers et des cours de formation ont été tenus ont pu être clarifiées, 6 villages ont été sélectionnés et un plan du projet a été élaboré.			
Monitoring		<p>1. Ateliers et formations pratiques</p> <p>(1) UCADR de Korsimoro</p> <ul style="list-style-type: none"> En raison de la mutation du préfet et du SDECV, l'atelier et la formation ont dû être réalisés principalement avec le chef ZAT et le chef PV. Toutefois, 2 personnes représentant le SDECV ont procédé au suivi et à la réalisation. Ces deux personnes ont bien compris le rôle de l'UCADR, et il a été possible de comprendre, par l'intermédiaire de l'atelier, qu'elles possédaient les capacités nécessaires pour procéder au transfert technologique vers les agents de vulgarisation des autres départements. Malgré le manque de temps pour la préparation, on peut hautement apprécier l'attitude positive de cette UCADR qui s'est occupée elle-même de préparer des textes tels que les règlements de création de la CVGT et les manuels d'enseignement et de vulgarisation, en plus des documents comme le manuel d'opération de la mission d'étude. Le chef SAC/MR et le directeur provincial de l'agriculture ont donné des conseils judicieux sur la composition d'ensemble des ateliers et on peut apprécier le fait que l'UCADR peut elle-même mettre en place les programmes, de manière autonome. <p>(2) UCADR de Sebba</p> <ul style="list-style-type: none"> Le préfet a fait preuve de leadership et un calendrier a été établi. On peut donc hautement apprécier le fait que la gestion ait eu lieu de manière autonome, uniquement avec une UCADR parfaitement bien préparée. Le chef ZAT, membres de l'UCADR, a joué le rôle de formateur pour les méthodes participatives, mais les personnes assistant aux cours ayant déjà eu l'expérience d'autres projets, ce sont les enseignants qui ont parfois joué le rôle d'élèves dans certains cas. On a pu ainsi vérifier qu'une très longue expérience était nécessaire pour pouvoir jouer le rôle de formateurs dans ce domaine. <p>(3) UCADR de Dori</p> <ul style="list-style-type: none"> Le chef ZAT (chef du bureau) n'ayant pas pu participer en raison de la mobilisation pour les élections, c'est le chef SAC/MR qui s'est chargé du suivi. Il n'a donc pas été possible d'évaluer véritablement les capacités de l'UCADR. Les participants de la province de Soum ont considéré l'UCADR comme un organisme de réception des projets et des opinions sur l'inutilité de l'UCADR ont été émises. Ceci est dû à l'insuffisance des 			

	<p>explications données par l'instructeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la province de Soum, l'autonomie des CVGT étant d'ores et déjà prévue, des opinions sont venues dans le sens de l'inutilité d'une aide par les administrations. Toutefois, il sera nécessaire de vérifier, par l'intermédiaire des travaux d'élaboration du plan, jusqu'à quel point l'autonomie des CVGT est bien réalisée. <p>Les UCADR existantes peuvent-elles se charger de la diffusion dans les autres provinces ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les ateliers conjoints de vérification des effets, et malgré le fait que certains agents de vulgarisation aient été employés au dépouillement des votes pour les élections présidentielles, le calendrier fixé pour les travaux a pu être respecté. Les tâches ont été réparties entre les différents agents de vulgarisation qui jouent le rôle d'encadreurs, les préparatifs pour l'organisation des ateliers, la préparation des documents ainsi que la progression des débats ont été effectués, et il a été vérifié que la réalisation pratique était possible. • Toutefois, comme on l'a vu dans l'UCADR de Dori, les informations n'ont pas pu être suffisamment bien communiquées dans certains cas aux participants des autres provinces, en raison de l'insuffisance du contenu des explications et des explications techniques. • Les membres des UCADR n'avaient pas encore une expérience suffisante pour jouer le rôle d'animateurs de la formation MARP. • Dans l'UCADR de Sebba où le chef du département a clairement assumé son rôle de dirigeant, les tâches et les responsabilités ont été déterminées pour l'atelier qui s'est déroulé en bon ordre. • Pour l'UCADR de Korsimoro, le chef SDECV et le préfet ont été mutés en octobre. Le chef ZAT et le chef PV ont assumé le rôle de chef SDECV. On a pu ainsi vérifier qu'il était possible d'assumer le rôle d'instructeur même dans d'autres domaines que ceux de la spécialisation si les activités de l'UCADR étaient effectuées en collaboration. <p>2. Travaux de planification des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires et les agents de vulgarisation ayant reçu les cours ont mis en place des UCADR provisoires à leur retour en poste, et ont effectué durant six jours des exercices pratiques pour la sélection des villages, l'étude des ressources existantes, l'élaboration d'une proposition de plan du projet et pour la formulation de la requête aux bailleurs. • Dans la province de Soum où un projet exécuté par un autre bailleur est actuellement réalisé, des doutes ont été émis sur la signification de la mise en place des UCADR. La fonction de liaison entre les instances administratives des secteurs agricoles, de l'élevage et de l'environnement n'avait pas été comprise, les UCADR ayant été jugées uniquement comme organismes d'exécution de projets. Le manque de préparation pour les explications des instructeurs, ainsi que les contradictions par rapport au système des projets existants dans cette province ont été à l'origine de cette incompréhension. • Par l'intermédiaire des travaux de planification, les agents de vulgarisation de la province de Soum ont compris pour la première fois l'efficacité des UCADR grâce aux explications des conseillers des ONG. Si les CVGT de la province de Soum reçoivent une assistance comme le PNGT-2 entre autres, elles ne sont pas encore à même de fonctionner de manière autonome. <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation n'étant pas chargés de la totalité des activités du projet, de sa planification jusqu'à sa gestion et son contrôle, ils n'en connaissent pas tous les détails, comme les ressources du village ou le contenu exact du projet. Par conséquent, ils doivent recevoir une formation sur le tas (OJT) afin de pouvoir effectuer eux-mêmes la planification des projets.
<p>Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation</p>	<p>Les UCADR peuvent-elles avoir des effets de diffusion sur les autres provinces ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'après une enquête effectuée auprès des participants de 3 provinces sur l'efficacité des UCADR, 100% des participants des provinces de Namentenga et de Oudalan ont reconnu que les activités des UCADR étaient significatives pour la liaison entre l'agriculture, l'élevage et la foresterie. • Par ailleurs, de nombreux agents de vulgarisation ayant participé à l'UCADR de Dori ont émis des doutes durant l'atelier en ce qui concerne la province de Soum où la forme de projet est adoptée, craignant que l'UCADR ne soit positionnée au-dessus de la CVGT et faisant perdre son indépendance à celle-ci. Toutefois, l'efficacité des UCADR a été reconnue si, durant les travaux de planification du projet, les ONG fournissent des explications sur le positionnement de ces UCADR en tant qu'entités de soutien au développement rural. Le malentendu venait du fait que les participants avaient pensé que les UCADR étaient tout simplement un organisme de récupération du projet. • Dans la province de Namentenga, le directeur de la direction provinciale de l'agriculture a indiqué son intention de positionner clairement les UCADR par un décret provincial, ce qui montre sa volonté d'exécution. Ceci constitue une affirmation des effets de ces UCADR. <p>(Points d'évaluation) Amélioration des capacités des membres des UCADR existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation ayant plus de 2 ans d'expérience d'exécution des projets possèdent des connaissances suffisantes sur le rôle des UCADR et peuvent tenir le rôle de d'instructeurs. Toutefois,

	<p>les agents de vulgarisation ayant moins d'un an d'expérience ne peuvent pas procéder aux explications sans l'appui du chef SAC/MR et du directeur provincial de l'agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers efficaces et une formation pratique sur le terrain valable peuvent être mis en place si l'on regroupe principalement des membres ayant une expérience suffisante, capables de procéder à l'élaboration des programmes et de tenir le rôle nécessaire aux explications concernant les autres domaines. • Sans une longue et profonde expérience en la matière, il est difficile de donner des directives en tant qu'instructeurs pour les cours et la formation en dehors du domaine de spécialisation, comme la méthode MARP. • Les agents de vulgarisation manquant encore d'expérience ont parfois du mal à agir sans les instructions de leurs supérieurs. Lors des activités des UCADR, il est nécessaire de procéder à l'avance à des ajustements des activités avec la direction provinciale et avec le préfet. <p>[Points devant être pris en compte dans le Programme Directeur]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les agents de vulgarisation n'ayant pas encore une longue expérience, une formation par le biais d'un système de soutien par le chef SAC/MR et le directeur départemental de l'agriculture, jouant un rôle de conseillers dans le cadre de l'UCADR, semble être la solution la plus efficace. • Elaboration d'un accord sur les activités de l'UCADR, conclu entre le directeur départemental de l'agriculture et le chef du département. <p>(Points d'évaluation) Effets de diffusion des UCADR</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'après les résultats de l'enquête, plus de 70% des participants aux ateliers, dont les directeurs départementaux de l'agriculture de 3 provinces entre autres, ont reconnu l'efficacité des UCADR. Dans la province de Soum, de nombreuses opinions ont été négatives durant l'atelier, disant que les UCADR n'étaient pas nécessaires puisque la forme de projet, comme avec le PNGT-2 par exemple, était d'ores et déjà effective. Toutefois, ces opinions ont été modifiées et l'on a reconnu l'efficacité des UCADR lorsque leur rôle en tant qu'organismes de soutien au développement rural pendant les travaux de planification ont été expliqués. • Bien que la formation en matière de planification des projets, entreprise dans des UCADR provisoires dans 3 provinces, n'ait duré que six jours environ, les résultats ont été probants comme prévu. Dans certains cas, on a également noté une volonté de déterminer immédiatement la création des UCADR par décret provincial, comme dans la province de Namentenga. <p>[Points devant être pris en compte dans le Programme Directeur]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fait que les organismes de soutien aux communes dans le cadre de la décentralisation et que les agents des administrations reconnaissent que le rôle des UCADR n'est pas simplement celui d'un organisme de réception des projets, et qu'ils les positionnent de manière systématique par décret provincial, indique que ces UCADR seront des organisations durables et ayant des effets positifs. • Parmi les effets de diffusion des UCADR, il sera nécessaire de viser à élargir l'envergure d'intervention des agents de vulgarisation des UCADR existantes dans leur rôle d'instructeurs.
--	--

4.1.5 Réunions d'échanges techniques

Articles		Descriptions
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne compréhension mutuelle des intentions entre les services étatiques et les instituts de recherche et d'expérimentation permet de renforcer les capacités des acteurs, de promouvoir des expérimentations et des recherches répondant aux besoins locaux et d'assurer une répercussion régulière sur le terrain des résultats de ces expérimentations et recherches.
Contexte		<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les recherches menées par les instituts de recherche, les thèmes de recherche ne coïncident pas toujours avec les besoins des populations, et les informations techniques sur les recherches ne sont pas suffisamment communiquées aux agents de vulgarisation.
Points à vérifier (Teneur des tâches à exécuter)		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un espace d'échanges entre les instituts de recherche et les agents de vulgarisation, et examiner ce que doivent être des conférences techniques et des échanges techniques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, domaines pour lesquels les besoins sont les plus importants.
Plan d'exécution	Objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants (agents de vulgarisation) peuvent acquérir les techniques et les informations qui peuvent être transférées aux villageois. • Les instituts de recherche développent des techniques qui sont adaptées aux besoins des populations. • Les agents de vulgarisation de l'agriculture, l'élevage et de l'environnement transfèrent aux populations les techniques acquises.
	Indicateurs envisagés	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 80% des participants (agents de vulgarisation) peuvent acquérir des informations techniques. • Chaque agent de vulgarisation (agriculture, élevage, environnement) peut transférer au moins l'une des méthodes techniques qu'il a acquises aux populations. • Des recherches qui sont adaptées aux besoins des villageois sont développées.
	Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de tenue de la réunion préparé par la mission d'étude JICA. Planification, organisation de la réunion et exposé sommaire par le Chef SAC/MR • Réunion tenue à la salle de réunion des DRAHRH du Centre nord et du Sahel • Chercheurs invités dans les trois domaines de l'étude (agriculture, élevage, et foresterie) de l'INERA, BUNASOLS, et CNSF pour des exposés sur leurs recherches, puis questions, réponses et échanges d'opinions • Ouverture de l'atelier sur les échanges techniques • Réponses au formulaire d'enquête préparé par la mission d'étude JICA
	Thèmes	<ol style="list-style-type: none"> 1) Echanges entre les agents vulgarisateurs et les instituts d'expérimentation et de recherche 2) Causes de la dégradation des sols 3) Techniques de lutte contre la dégradation des sols (agriculture, élevage et foresterie) 4) Atelier sur ce que doivent être les réunions d'échanges techniques et enquête
	Frais	<ul style="list-style-type: none"> • Per diem et frais de transport pour les participants, indemnités pour les chercheurs invités • Année 2002 : environ 622.000 Fcfa, Année 2003 : environ 1.647.000 Fcfa, Année 2005 : environ 1.959.000 Fcfa
	Investissements humains	<p>Apports du Burkina Faso: cadres administratifs des structures concernées, agents de vulgarisation (agriculture, élevage, et foresterie)</p> <p>Apports de la JICA : le responsable pour les transferts techniques (indemnité pour les chercheurs invités)</p>
	Rôles des membres des UCADR	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux réunions d'échanges techniques Transfert technique des acquis à la population Réponses à l'enquête
Effets escomptés en fin d'exécution		<ul style="list-style-type: none"> • On peut tirer des leçons sur l'aménagement du système de soutien. • Les opinions et les connaissances acquises durant ces réunions seront prises en compte dans le programme directeur. • Le transfert de techniques réalisé sur le terrain permettra d'améliorer le niveau technique de la population en matière de lutte contre la dégradation des sols.
Bénéfices apparus		<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation dans le domaine agro-sylvo-pastoral ont pu récolter les informations techniques en adéquation avec les besoins locaux. Par conséquent, ils ont pu contribuer à la vulgarisation technique sur le terrain et à l'amélioration technique. • Les habitants ont appris la technique mixte agro-sylvicole qui combine des semences améliorées, de l'engrais biologique (la fumure organique) et du cordon pierreux. • Le surpâturage provoque la dégradation des sols dans la région du Sahel. Le thème « Revalorisation des ressources de fourrage local pour l'élevage durable au Sahel » a été instructif pour la conclusion des accords sur les ressources naturelles.

<p>Monitoring</p>	<p>Point de vigilance d'après constat : Est-il possible de combler l'insuffisance en compétences techniques des agents de vulgarisation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de participation est de 100% (sauf une seule fois à 90% à cause d'un congé maladie). Les agents de vulgarisation dans le domaine agro-sylvo-pastoral étaient très actifs. • L'enquête d'évaluation de la compréhension des participants donnait un taux de 45% en 2003. Les résultats de l'enquête en 2004 et en 2005 ont progressé respectivement à 55% et à 60%. • Les agents ont apporté un commentaire très positif : il était utile de comprendre les conditions nécessaires et les origines conceptuelles de chaque technique. • Nous avons constaté que la réunion sur les échanges techniques a donné l'occasion de communiquer des résultats du développement technique en adéquation avec les besoins locaux des villageois. • Les questions-réponses après chaque conférence concernaient surtout les besoins locaux. • Les exemples d'exécution ne sont pas nombreux et les techniques apprises ne sont pas assez mises en pratique sur le terrain. Pour cette raison, nous avons aussi formé les gens à la pratique sur le terrain.
<p>Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation</p>	<p>(Point d'évaluation 1) Le chef de SAC/MR a choisi un thème qui répond aux besoins locaux. Cependant, il lui a été demandé de prendre en compte des suggestions des membres de chaque UCADR. Le chef de SAC/MR a montré ses compétences en préparation, en gestion, et en direction à travers cette réunion d'échanges. Nous avons constaté sa capacité d'autonomie qui sera nécessaire après la fin d'étude.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 1) La sélection du thème sera fait par l'UCADR. Le chef de SAC/MR s'occupera de la préparation, de la gestion et de la direction de cette réunion.</p> <p>(Point d'évaluation 2) Les changements de lieux d'affectation des agents de vulgarisation sont assez fréquents. Certains agents ont répondu que le thème de la conférence était trop difficile. Nous avons constaté qu'il y avait une différence importante au niveau des compétences des agents.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 2) Deux sortes de formations sont proposées : la formation de technique générale et la formation de technique spécialisée. Chaque formation est organisée une fois par an. (La réunion d'échanges techniques, y compris la formation au champ d'expérimentation du centre d'étude régional d'INERA, est efficace.)</p> <p>(Point d'évaluation 3) La plupart des agents souhaitent que les réunions d'échanges techniques continuent pour améliorer leurs compétences. Cependant, ils répondent dans l'enquête qu'il est difficile de couvrir les frais nécessaires.</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 3) Il est nécessaire de revoir le contenu des quatre dernières réunions. La réduction des dépenses doit être envisagée avec l'aide des ONG, des associations, et des donateurs des pays développés, ou avec l'utilisation d'outils, comme la cassette vidéo pour développer les compétences techniques des agents de vulgarisation.</p>

4.1.6 Formation pour la méthode de développement par participation

Article		Description
Objectifs		Faire acquérir aux agents vulgarisateurs des compétences qui leur permettent d'appliquer réellement les méthodes de développement participatif sur le terrain. Vérifier que les méthodes de développement participatif sont utiles pour les activités des agents vulgarisateurs et celles de soutien aux populations réalisées par l'UCADR. Examiner si par le renforcement des capacités des agents, on renforce également les capacités de fonctionnement des UCADR (développement des capacités).
Contexte		L'un des objectifs majeurs de cette Etude est de se concentrer essentiellement sur les problèmes rencontrés pendant le soutien aux populations, et de réunir les méthodes permettant d'améliorer les problèmes tels que l'administration destinée à appuyer les populations, les agents de vulgarisation, le système de vulgarisation, etc., en tant que facteurs faisant obstacle à la promotion de la lutte contre la dégradation des sols, et de proposer cela en tant que Programme directeur. En outre, l'efficacité du Programme directeur sera vérifiée à travers la programmation de formations aux méthodes de développement participatif, qui constituent l'un des 3 thèmes proposés, afin d'affermir les capacités de facilitation des agents de vulgarisation et cadres des services étatiques actuels lors des activités de terrain en milieu rural, et d'améliorer le fonctionnement des UCADR.
Points faisant l'objet de la vérification (Teneur d'exécution)		Les agents vulgarisateurs et autres acteurs concernés ont appris les théories du développement participatif avec des cours en salle pendant la première phase. Au cours de la deuxième phase, nous vérifions s'ils peuvent acquérir et appliquer les outils du développement participatif, à travers une formation sur le tas conduite pendant les études sur la communauté rurale et les ressources locales réalisées dans le cadre du soutien à l'élaboration du plan de développement de base des nouveaux villages.
Plan d'exécution	Objectifs à atteindre	Les agents vulgarisateurs et d'autres acteurs concernés acquièrent les techniques pratiques des méthodes de développement participatif, et deviennent capables d'élaborer un plan de développement de base.
	Indicateurs envisagés (Mission d'étude)	- Renforcement des capacités de facilitateurs des agents de vulgarisation Taux de participation, contenu de la formation pratique (méthodes utilisées, thèmes étudiés, population ciblée, etc.), activité des agents lors de la formation pratique (répartition des rôles, communication, ..), situation des préparatifs réalisés par le prestataire, situation du soutien, [liste des participants, interviews, enquête après la formation pratique (2 types d'enquêtes: par la mission d'étude, et par le prestataire), observations, rapport des ONG]. - Les méthodes de développement participatif sont adoptées par les quatre UCADR, et le système de soutien à la population est amélioré. - 80% des agents vulgarisateurs participant à la formation peuvent utiliser les outils du développement participatif sur le terrain. [Population, agents vulgarisateurs (enquête d'auto-évaluation) et interviews des préfets]
	Méthodes	Année 2004-2005: Réalisation d'une formation pratique à l'intention des agents de vulgarisation au moment des études sur les ressources locales, au cours des activités de soutien à l'organisation des populations dans les nouveaux villages Année 2005-2006: 1. Les agents de vulgarisation du Centre-Nord effectuent la recherche, la planification, l'exécution, le monitoring, et l'évaluation des projets à réaliser en utilisant les méthodes MARP. 2. Réunion des agents de vulgarisation des 4 UCADR, et organisation d'un atelier portant sur (1) des exemples d'utilisation des compétences et connaissances acquises au cours des formations passées, et (2) retour d'informations du suivi sur le terrain
	Coûts	Frais : Frais d'études, de formation, prise en charge des agents vulgarisateurs, rémunération des animateurs
	Investissements humains	- Apports de la JICA: Mission d'étude JICA, prestataires des activités de soutien à l'organisation des populations, personnes chargées du soutien dans les UCADR, animateurs spécialisés dans les méthodes de développement participatif. - Apports du Burkina Faso: Gouvernement : Agents vulgarisateurs en agriculture, élevage et foresterie; CVGT (populations)

	Rôles des membres de l'UCAD R	<ul style="list-style-type: none"> - Agents vulgarisateurs en agriculture, élevage et foresterie : Participation à la formation, retour d'informations tel que collaboration à l'enquête destinée à évaluer la formation - CVGT et population des villages ciblés : participation lors de la formation, garantie de l'effectif et coordination - ONG et associations qui soutiennent la CVGT des villages ciblés : formateurs pour la partie introductive, facilitation de la formation 													
	Résultats attendus après exécution	<p>Amélioration des capacités de facilitation des agents de vulgarisation vis-à-vis des populations pendant la vulgarisation, les assemblées et les réunions.</p> <p>Les activités de vulgarisation et la gestion des UCADRe déroulent de façon à déboucher sur une appropriation plus équitable par les populations, par le biais du renforcement des capacités en tant qu'organisation, en se fondant sur la situation réelle des services administratifs locaux.</p> <p>Les connaissances acquises lors de la conduite des formations et de leur évaluation seront prises en compte dans le Programme directeur.</p>													
Situation des activités	Etapes de la mise en oeuvre	Résumé de l'exécution de la phase-1													
			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Objectifs</th> <th>Méthodes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère formation</td> <td>Renforcement des capacités (de facilitation) des responsables des services étatiques, afin d'appréhender avec exactitude et d'analyser les besoins des populations.</td> <td>- Formation dans chaque région - 2 jours de cours (cours et discussions en groupes), et 1 jour de formation pratique (en même temps que l'étude sur les ressources réalisée pour le soutien à la CVGT)</td> </tr> <tr> <td>2ème formation</td> <td>- Organisation d'une formation de plus haut niveau et plus longue que la 1ère formation - but: approfondir la perception du développement participatif</td> <td>- Enquête sur le degré de compréhension et la perception des thèmes étudiés avant la formation - Exécution au Centre-Nord pour les 2 régions - 4 jours de cours en salle et 2 jours de pratique sur le terrain - Pratique réalisée dans 2 villages près de Kaya, recommandés par le formateur</td> </tr> </tbody> </table>		Objectifs	Méthodes	1ère formation	Renforcement des capacités (de facilitation) des responsables des services étatiques, afin d'appréhender avec exactitude et d'analyser les besoins des populations.	- Formation dans chaque région - 2 jours de cours (cours et discussions en groupes), et 1 jour de formation pratique (en même temps que l'étude sur les ressources réalisée pour le soutien à la CVGT)	2ème formation	- Organisation d'une formation de plus haut niveau et plus longue que la 1ère formation - but: approfondir la perception du développement participatif	- Enquête sur le degré de compréhension et la perception des thèmes étudiés avant la formation - Exécution au Centre-Nord pour les 2 régions - 4 jours de cours en salle et 2 jours de pratique sur le terrain - Pratique réalisée dans 2 villages près de Kaya, recommandés par le formateur			
	Objectifs	Méthodes													
1ère formation	Renforcement des capacités (de facilitation) des responsables des services étatiques, afin d'appréhender avec exactitude et d'analyser les besoins des populations.	- Formation dans chaque région - 2 jours de cours (cours et discussions en groupes), et 1 jour de formation pratique (en même temps que l'étude sur les ressources réalisée pour le soutien à la CVGT)													
2ème formation	- Organisation d'une formation de plus haut niveau et plus longue que la 1ère formation - but: approfondir la perception du développement participatif	- Enquête sur le degré de compréhension et la perception des thèmes étudiés avant la formation - Exécution au Centre-Nord pour les 2 régions - 4 jours de cours en salle et 2 jours de pratique sur le terrain - Pratique réalisée dans 2 villages près de Kaya, recommandés par le formateur													
	2004	<p>1. Abrégé de la formation :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Articles</th> <th>Centre-Nord</th> <th>Sahel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.Période</td> <td>26 – 30 décembre 2004</td> <td>20 – 23 décembre 2004</td> </tr> <tr> <td>2.Lieu</td> <td>Village de Sindridudé du département du Guibaré de la province de Bam</td> <td>Village de Goudébo du département du Dori de la province de Séno</td> </tr> <tr> <td>3.Objet</td> <td>7 agents de vulgarisation (3 d'UCADR Korsimoro et 4 d'UCADR Guibaré)</td> <td>8 agents de vulgarisation (4 d'UCADRébba et 4 d'UCADR Dori)</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. Proposition de programme de formation, envoi de personnel du prestataire (ONG et association) chargé de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant de commencer la formation et l'étude, le prestataire du Centre-Nord a entrepris d'étudier, par ses propres méthodes, les thèmes de l'étude qui n'étaient pas totalement couverts par la formation aux méthodes de développement participatif. - Parmi le personnel mis à disposition (voir tableau, point 2), des différences d'approche sont apparues entre les 2 prestataires (Tableau point 3) - Cependant, au vu de ce qui a été observé en cours de formation et des résultats (expliqués ci-après), on peut se rendre compte que la formation encadrée par l'association peut produire des résultats qui valent ceux de l'ONG. 		Articles	Centre-Nord	Sahel	1.Période	26 – 30 décembre 2004	20 – 23 décembre 2004	2.Lieu	Village de Sindridudé du département du Guibaré de la province de Bam	Village de Goudébo du département du Dori de la province de Séno	3.Objet	7 agents de vulgarisation (3 d'UCADR Korsimoro et 4 d'UCADR Guibaré)	8 agents de vulgarisation (4 d'UCADRébba et 4 d'UCADR Dori)
Articles	Centre-Nord	Sahel													
1.Période	26 – 30 décembre 2004	20 – 23 décembre 2004													
2.Lieu	Village de Sindridudé du département du Guibaré de la province de Bam	Village de Goudébo du département du Dori de la province de Séno													
3.Objet	7 agents de vulgarisation (3 d'UCADR Korsimoro et 4 d'UCADR Guibaré)	8 agents de vulgarisation (4 d'UCADRébba et 4 d'UCADR Dori)													

	Centre-Nord	Sahel
Prestataires	Association	ONG
1. Programme de formation	- Présentation d'un calendrier et d'un projet de formation qui couvrait la totalité des thèmes à étudier et des méthodes à utiliser au cours de la formation - L'enquête utilisée pour l'évaluation est ajoutée sur demande de la mission d'étude	
2. Composition de l'équipe exécutant la formation, et répartition des rôles	- Superviseur : discussions préalables ; instructions aux responsables, supervision en participant à l'ensemble des actions programmées - Facilitateur pour la MARP : Géographe - 1 responsable du soutien à la CVGT de Sindri	- Superviseur : discussions préalables ; instructions aux responsables, ; finalisation la veille de la formation au bureau de la mission; observation le premier et le dernier jours. - Facilitateur de la MARP : Personne ayant l'expérience de la MARP à l'INERA - 2 responsables du soutien à la CVGT de Goudébo
3. Activités de soutien du prestataire	- La spécialité du facilitateur de la formation est la géographie. On ne peut pas dire que les documents de formation établis expliquaient clairement les concepts de la MARP. - Le directeur, qui était le superviseur, s'occupait en même temps du soutien à la CVGT. - Le village qui était le site de formation était éloigné du siège de l'association, et les contacts étaient parfois difficiles.	- Le formateur avait 2 ans d'expérience des formations à l'INERA. - On a pu observer les activités réalisées en synergie par le représentant du bureau qui était le superviseur et veillait à gérer l'ensemble des activités, entretiens, contacts, coordination, envoi du personnel, et encadrement y compris; et de l'autre côté, il a supervisé le formateur en charge tous les jours et est venait sur le site de la formation en appui d'appoint lors du soutien apporté à la CVGT.

3. Résultats de la formation selon les participants (agents de vulgarisation)

Suite à la formation, les agents ont répondu à une enquête à leur intention, afin de vérifier la situation de la formation et les résultats.

Un suivi a été réalisé afin de déterminer dans quelle mesure les outils mentionnés dans les termes de référence avaient été utilisés pendant la formation, et aussi quels types de ressources, parmi celles indiquées, avaient été étudiées par les agents de vulgarisation. Parmi les différents outils et ressources indiquées dans les instructions, 9 sont choisis respectivement pour la fréquence de leur utilisation et de leur étude, et l'alternative proposée pour la réponse était de savoir s'ils avaient été utilisés ou bien étudiés. Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

Dans les formations des 2 régions, environ 70% des outils ont été couverts. Mais si un agent de vulgarisation a chiffré simplement les ressources étudiées, alors le taux de couverture diffère selon les régions. On peut penser que cela est influencé selon la façon dont les agents ont été répartis en groupes, ou s'ils n'ont pas fait de groupes, et de la répartition ou de la non-répartition des tâches, sur le site de la formation pratique. Ces différences n'ont pas seulement une influence sur les individus, mais aussi sur la quantité d'informations relatives aux ressources mentionnées dans le plan de développement de base des 2 villages, qui fait la synthèse des résultats de l'étude.

Au départ, les outils utilisés dans la formation du Centre-Nord étaient limités. Lors du suivi de la formation, la mission d'étude a demandé des améliorations et les résultats obtenus ont même été meilleurs qu'au Sahel.

	Centre Nord			Sahel		
Outils utilisés lors de la formation	Nombre moyen d'outils utilisés	Nombre d'outils utilisés par plus de la moitié des participants	Nombre d'outils non utilisés par plus de la moitié des participants	Nombre moyen d'outils utilisés	Nombre d'outils utilisés par plus de la moitié des participants	Nombre d'outils non utilisés par plus de la moitié des participants
	6,00	6	1	5,88	7	1
Ressources étudiées lors de la formation	Nombre moyen de ressources étudiées	Nombre de ressources étudiées par plus de la moitié des participants	Nombre de ressources non étudiées par plus de la moitié des participants	Nombre moyen de ressources étudiées	Nombre de ressources étudiées par plus de la moitié des participants	Nombre de ressources non étudiées par plus de la moitié des participants
	7,50	9	0	5,50	5	3

2005

1. Généralités sur l'étude :

La mission d'étude a cherché non seulement à développer les capacités individuelles des agents de vulgarisation, mais à améliorer les fonctions des UCADR, y compris des villageois et des agents administratifs, en vue d'un développement global des capacités. Un suivi est effectué sur la manière dont chacun des agents de vulgarisation met en pratique les méthodes acquises, en se concentrant sur les applications en site et en tirant parti des occasions de mettre en pratique les activités de proposition et de planification de nouveaux projets, ainsi que de formation et d'éducation de ces agents de vulgarisation. La mission d'étude regroupe des données de suivi par le biais (1) de l'observation en site, (2) de résumés d'enquêtes d'évaluation personnelle et de rapports, (3) d'enquêtes verbales et écrites auprès des villageois et (4) de l'analyse de différents documents présentés par les UCADR. On a prévu que les enquêtes indiquées en (3) seraient insérées dans les fiches des enquêtes effectuées auprès des villageois par la CVGT, par la Banque des Céréales, dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation et dans celui de l'amélioration des revenus des femmes.

2. Résultats de l'étude

Se reporter au Rapport principal (Volume de l'étude pilote, au paragraphe (2) de 1.3.2 Plan, au paragraphe (2) de 1.3.2 Résultats et au paragraphe (1) 2) (b) de 3.1.2 Résultats de l'évaluation.

1) Observation en site

L'observation en site prévue a été extrêmement difficile à réaliser en raison de la saison des pluies, de la fermeture des routes et des modifications des emplois du temps des agents de vulgarisation. Les trois facteurs suivants ont fait l'objet des observations.

Les occasions d'utiliser ladite méthode sont rares dans le cadre des enquêtes et des activités d'enseignement effectuées individuellement par les agents de vulgarisation. Toutefois, en ce qui concerne les échanges avec les villageois en se plaçant sur une position identique ainsi que sur le rôle de facilitateur, qui constituent les critères de base de la méthode de développement par participation, les activités des agents de vulgarisation se sont révélées positives. En tant que résultat de la méthode de développement par participation, on peut indiquer le fait que les agents de vulgarisation ont véritablement pris conscience de l'importance de leur rôle de facilitateur par rapport aux villageois.

Pour les agents de vulgarisation ne parlant pas les dialectes du site, la communication avec les villageois est, bien entendu, difficile. Toutefois, même s'ils font appel aux services d'un interprète en français, de nombreux agents de vulgarisation utilisent des procédés ingénieux pour les communications en ajoutant le vocabulaire connu du dialecte dans les conversations, en incluant des explications et en posant de nombreuses questions, afin d'obtenir les opinions et le savoir-faire des populations.

Les cas dans lesquels le problème des genres est reflété dans le contenu concret des activités ou dans les méthodes de facilitation, sont encore très rares. Ceci est dû au fait que, dans de nombreux cas, la personne à contacter dans le village est un homme, qu'il y a peu d'informations provenant des femmes et que les agents de vulgarisation eux-mêmes n'ont pas suffisamment conscience de ce problème relatif aux limites des occasions de prendre la parole par les femmes. Par conséquent, les hommes donnent dans certains cas tout d'abord leurs opinions, même lorsqu'il s'agit des activités concernant les femmes.

2) Enquête d'évaluation personnelle

Des formulaires d'enquête sur les applications en site des résultats d'étude de la méthode de développement par participation ont été distribués aux agents de vulgarisation des UCADR. On a demandé en outre la présentation de rapports incluant des exemples concrets d'application en site. Deux des rapports soumis ont été sélectionnés pour leur présentation lors de l'atelier de formation sur la méthode de développement par participation prévu en novembre, en tant que résumés de la formation sur cette méthode de développement.

3) Enquête verbale auprès des villageois

Dans les enquêtes informelles effectuées dans les autres domaines, des informations sont collectées sur le rôle de facilitateurs des agents de vulgarisation. Des réponses généralement favorables sont obtenues, les villageois déclarant que les agents de vulgarisation donnaient des instructions et des conseils en tenant compte de leurs opinions. Se reporter au rapport principal pour les détails des résultats des enquêtes.

4) Analyse des documents présentés par les UCADR

L'analyse a porté en particulier sur la planification exécutée par chacune des UCADR pour ce qui est de la fourniture des matériels et équipements et des opérations du projet par les agents de vulgarisation. Lors de l'étude des ressources existantes qui a eu lieu cette fois-ci dans les villages de Ouiden et de Tansin, menée par l'UCADR de Korsimoro et qui a conduit à des activités d'amélioration des revenus des femmes, la méthode par carte utilisée dans la méthode MARP a été mise en pratique, et un déroulement logique des opérations a pu être vérifié sur les documents également par la suite, entre les résultats de l'enquête sur les ressources et la formulation ultérieure d'une proposition de projet. Les opinions des villageois sur les UCADR ont été très dynamiques, elles ont permis de vérifier le contenu du rapport sur les résultats de l'étude, ce qui montre à son tour le niveau élevé des capacités acquises par l'ensemble des agents de vulgarisation de cette UCADR.

	<p>5) Atelier sous forme de résumé de la formation sur le développement par participation Deux représentants des agents de vulgarisation ont été annoncés lors de la réunion de formation du 22 novembre, en tant que partie des objectifs relatifs aux échanges d'informations en relation avec les paragraphes 3) et 4) ci-dessus. En outre, des informations rétroactives ont été données sur les performances des individus et des UCADR. Les ONG ont indiqué les orientations et les points importants à retenir lors des activités visant au renforcement des capacités de manière indépendante et autonome. Les réponses aux enquêtes collectées auprès des agents de vulgarisation ont montré que ces informations avaient fourni à certains d'entre eux l'occasion d'acquérir de nouvelles capacités et de modifier leur attitude.</p>
Bénéfices apparus	<p>Les agents de vulgarisation ont répondu dans les enquêtes, après la formation de l'année 2004, "qu'ils avaient acquis des capacités jusqu'alors potentielles". Les enquêtes effectuées cette année auprès des agents de vulgarisation, les enquêtes verbales et écrites auprès des villageois ainsi que le suivi en site par la mission d'étude ont permis de vérifier également que la formation était efficace et qu'elle se retrouvait dans les faits au niveau pratique.</p> <p>Les données collectées par les agents de vulgarisation par l'intermédiaire des exercices pratiques ont été résumées sous forme d'études des ressources existantes, servant de base pour la planification de projet de base du développement rural dans les différents villages, et sont donc utilisées de manière efficace. Durant les réunions de l'UCADR de Guibare, même les agents de vulgarisation à court terme pour cette région ont observé avec précision la situation concernant les conditions du village de Sindri où la formation a été effectuée.</p>
Monitoring	<p>Problème à vérifier 1: Dans chacune des régions où les agents de vulgarisation procèdent actuellement à leurs activités, y a-t-il des avantages après la formation à ce qu'un suivi ait lieu dans les villages objets d'un appui pour la formulation du Plan de développement villageois (PDV) ?</p> <p>Il a été vérifié qu'en procédant au suivi parallèlement à l'étude des ressources existantes dans chacune des régions où les agents de vulgarisation sont actifs et également dans les villages chargés de la formulation du PDV, il était possible non seulement de dynamiser les mesures prises par les agents de vulgarisation vis-à-vis de la formation, mais également de tirer parti du savoir-faire acquis pendant la formation pratique lors des activités des agents de vulgarisation et des conseils donnés durant les réunions des UCADR.</p> <p>Certaines UCADR ont appliqué directement elles-mêmes dans leurs activités des méthodes apprises durant la formation.</p> <p>Problème à vérifier 2: Les agents de vulgarisation peuvent-ils vraiment mettre en pratique dans leurs activités en site les techniques qu'ils ont obtenues durant la formation ?</p> <p>En ce qui concerne l'acquisition des techniques et leur application en site, les différences sont importantes selon les individus et selon le contenu de la formation.</p> <p>Parmi les méthodes et les techniques, l'apprentissage des "outils" dépend jusqu'à un degré relativement élevé des cours de formation. Toutefois, dans l'application pratique, la méthode par enquête verbale ainsi que les modifications de pensée et d'attitude selon les cas semblent plus avantageuses en site que les outils eux-mêmes.</p> <p>La participation à la formation est indispensable pour l'application pratique dans les activités en site.</p> <p>Problème à vérifier 3: Est-il possible d'améliorer la compréhension mutuelle entre les agents de vulgarisation et les villageois ?</p> <p>Les enquêtes d'évaluation personnelle des agents de vulgarisation ont permis de vérifier que de nombreux agents de vulgarisation portaient leur jugement en appliquant le point de vue de la méthode de développement par participation en tant que facteur à prendre personnellement en considération pour les communications avec les villageois et qu'ils s'évaluaient ainsi personnellement.</p> <p>Comme en écho à ce qui précède, les villageois ont reconnu avec un pourcentage élevé de 87% que leurs capacités de communication avec les agents de vulgarisation avaient considérablement augmenté par rapport à deux ans auparavant, au moment du début de la formation.</p> <p>Problème à vérifier 4: Lorsque les individus apprennent la méthode MARP ainsi que les concepts formant sa base, ils adoptent des façons de penser différentes par rapport au dirigisme administratif. Ceci est-il en relation avec le développement des capacités des organisations destinées au développement rural comme les UCADR, par exemple ?</p> <p>Il est plus facile de tirer avantage du savoir-faire acquis lors de la formation sur la méthode par participation lorsque les agents de vulgarisation interviennent en groupe dans les villages, plutôt que lorsque les activités sont effectuées par des individus.</p> <p>Lorsque les communications entre les agents de vulgarisation se passent bien, les communications vont également bien entre les villageois concernés et le groupe des agents de vulgarisation. Ceci conduit à une identification claire des désirs des villageois vis-à-vis du développement ainsi que des ressources existantes, et mène à son tour au développement des capacités des UCADR en tant qu'organisations.</p> <p>Afin de viser au développement des capacités en tant qu'organisation, par un développement à partir de la formation sur la méthode par participation, les trois étapes suivantes sont au minimum nécessaires au préalable.</p> <p>Les individus apprennent tout d'abord, par le biais de la formation, la théorie, les concepts et les techniques relatives à l'autonomie des villageois et à la méthode par participation.</p>

	<p>Les individus mettent en pratique en site les éléments qu'ils ont appris durant la formation.</p> <p>Les agents de vulgarisation possédant les concepts et les techniques relatives à la méthode par participation, procèdent ensemble en site aux activités comme dans une UCADR, avec la même position et les mêmes façons de penser, appliquent les attitudes et les techniques qu'ils ont apprises lors de la formation ou ont des occasions de revoir leur manière de communiquer entre eux.</p> <p>En fonction de ce qui précède, dans des lieux comme les ateliers, l'échange d'informations sur la base des expériences pratiques avec un plus grand nombre d'agents de vulgarisation permet non seulement de présenter des techniques applicables à un niveau élevé, mais également de fournir des occasions d'améliorer les attitudes et les capacités de tous.</p>
<p>Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation</p>	<p>(Point d'évaluation 1) Efficacité de la formation effectuée par région où les agents de vulgarisation procèdent actuellement à leurs activités</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dans les régions où les associations sont plus actives que les ONG, on peut envisager la possibilité de confier la formation aux associations. Dans ce cas, cette formation a pu avoir lieu avec une réduction de 30% par rapport aux coûts des ONG. En outre, ceci est en relation avec un meilleur emploi des ressources humaines de la région. <p>[Points à prendre en compte dans le programme directeur]</p> <ul style="list-style-type: none"> . Il est souhaitable que les lieux de mise en pratique de la formation soient les plus proches possible de la région d'intervention des agents de vulgarisation. . Il est nécessaire de prévoir un bon emploi des ressources humaines et une réduction des coûts. <p>(Point d'évaluation 2) Acquisition des techniques et application pratique dans les activités en site</p> <ul style="list-style-type: none"> . Il faut un certain temps avant que les connaissances acquises grâce à la participation à la formation puissent être réellement mises en pratique en site. . Il serait souhaitable qu'un lieu d'échanges d'informations sur les résultats de l'application en site soit prévu pour les agents de vulgarisation. <p>[Points à prendre en compte dans le programme directeur]</p> <ul style="list-style-type: none"> . Assurer une période de mise en pratique en site après la formation. . Par les ateliers et par les travaux d'élaboration du rapport en relation avec l'atelier, résumer les résultats pratiques obtenus par les individus, et aménager des occasions de faire connaître mutuellement les expériences des autres agents de vulgarisation en dehors des UCADR. <p>(Point d'évaluation 3) Amélioration de l'entente mutuelle entre les agents de vulgarisation et les villageois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Il a été possible de vérifier l'amélioration de l'entente mutuelle entre les deux parties ci-dessus sur de nombreux plans différents. <p>[Points à prendre en compte dans le programme directeur]</p> <ul style="list-style-type: none"> . Prévoir le contenu de la formation et les méthodes d'évaluation en tenant compte des activités de l'UCADR. . En relation avec l'entente mutuelle, inclure la formation en dialecte local dans le cadre du budget et la considérer en tant que partie intégrante de la méthode par participation. <p>(Point d'évaluation 4) Développement des capacités en tant qu'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> . Il faut environ deux ans pour passer de l'aide fournie par le dirigisme administratif aux activités menées de manière autonome par les villageois. <p>[Points à prendre en compte dans le programme directeur]</p>

4.1.7 Programme d'aménagement des outils de soutien

Articles	Descriptions
Objectifs	L'objectif est que, par la mise en oeuvre de l'étude pilote basée sur l'utilisation du « Manuel d'opération » et des « Supports techniques », dans le futur, les cadres des services techniques et les ONG/associations puissent bien conduire les actions de développement rural sur le terrain.
Contexte	<p>Lors de la première phase, nous avons, à travers les activités des UCADR et l'exécution des réalisations pilotes de lutte contre la dégradation des sols dans les villages sélectionnés, testé ce que doit être le système de promotion de cette lutte contre la dégradation des sols. Nous avons synthétisé les problèmes en matière de gestion des actions de développement rural rencontrés dans le processus de l'étude ainsi que les modes de résolution de ces problèmes, et, dans le but de contribuer à faciliter l'exécution des actions, avons rédigé un « manuel d'opération » (version provisoire).</p> <p>Par ailleurs, comme il n'y a pas de supports de vulgarisation réellement utilisables nous avons rédigé la version provisoire des « fiches d'encadrement » à l'usage des agents de vulgarisation et des ONG, et des « supports de vulgarisation technique » à l'usage des populations, portant sur les thèmes des réalisations pilotes entreprises.</p>
Points à vérifier (Teneur des tâches à exécuter)	<p>Etablissement d'un manuel d'opération (version révisée) fonctionnel qui détermine la gestion des projets</p> <p>Etablissement de supports d'encadrement (version révisée) pour l'exécution de projets</p> <p>Proposition d'un programme directeur intégrant ces différents acquis</p>
Plan d'exécution	Objectifs à atteindre Etablir un manuel d'opération et des fiches d'encadrement (versions révisées) réellement efficaces.
	Indicateurs envisagés Les versions révisées du manuel d'opération et des fiches d'encadrement sont établies.
	Méthodes Elaboration du manuel d'opération : Mise en oeuvre de l'étude pilote à l'aide du manuel d'opération élaboré durant la première phase, révision sur la base des résultats du suivi et de l'évaluation, et établissement d'une version révisée du manuel Elaboration des supports de vulgarisation technique : Tout en utilisant les fiches d'encadrement à l'usage des agents de vulgarisation et des ONG et les supports de vulgarisation technique à l'usage direct des populations dans le cadre des réalisations pilotes dans les nouveaux villages, nous en réviserons le contenu. Nous rédigerons et ajouterons aussi de nouveaux supports pour les réalisations nouvellement entreprises en deuxième phase.
	Frais Année 2003-2004 : Manuel d'opération (version standard) : 195.845 yen Supports de vulgarisation technique (version application) : 813.745 yen Année 2004-2005 : Manuel d'opération (version standard) : 815.215 yen Supports de vulgarisation technique (version application) : 371.750 yen
	Investissements humains Mission d'étude : Suivi (monitoring) de l'état de gestion des UCADR, encadrement des réalisations pilotes à travers les ONG/associations Burkina Faso : Collaboration de la DEP et de la DVRD du MAHRH
	Rôles des membres des UCADR Utiliser réellement les manuels d'opération et les supports de vulgarisation technique distribués et rechercher les problèmes et les améliorations possibles
Effets escomptés en fin d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la compréhension des principes fondamentaux du projet de programme directeur par les ministères concernés et les ONG - Harmonisation avec le cadre des politiques, notamment en matière de décentralisation - Bonne exécution de l'étude pilote et compréhension par les populations bénéficiaires - Prise en compte dans le projet de programme directeur de la situation réelle des services étatiques régionaux

	Processus d'exécution	Elaboration du « manuel d'opération » (version provisoire) Elaboration de la version provisoire des « fiches d'encadrement » et des « supports de vulgarisation technique » à l'usage des populations
Etat des activités	2004	Les documents décrits plus haut ont été distribués. Les réalisations pilotes sont mises en oeuvre selon le manuel d'opération. Les supports techniques sont testés pour chacune des réalisations pilotes. Un suivi est effectué sur l'état de leur utilisation.
	2005	<p>Manuel d'opération</p> <p>Nous avons élaboré l'ébauche d'un Manuel d'opération (la version d'application). Nous avons demandé à chaque UCADR d'être institutionnalisée. Lors de la concertation avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, les explications ont été faites selon l'ébauche du Manuel d'Opération. Nous avons consulté les personnes concernées lors de la réunion de communication entre les UCADR et lors du comité de gestion. Les ajustements ont été faits ensuite. Dans le cadre de la vérification de la vulgarisation, les agents des services étatiques et les agents de vulgarisation d'autres régions ont donné des cours en utilisant ce Manuel d'Opération (la version d'application).</p> <p>Supports techniques</p> <p>Nous avons testé les supports techniques dans le cadre du projet pilote et demandé l'avis d'homologues pour une amélioration. Nous avons consulté des homologues, les ONG, et un illustrateur pour définir la composition des supports techniques. Dans le cadre de la vérification de la vulgarisation, nous avons demandé l'avis d'agents de vulgarisation d'autres régions sur la version de base. Nous avons élaboré les supports techniques de vulgarisation technique dans les langues fulfuldé et moré.</p>
Bénéfices apparus		<p>Manuel d'opération: Pour les préfets qui venaient de devenir président de l'UCADR, et pour les cadres et agents des services étatiques nouvellement mutés qui venaient d'intégrer l'UCADR, ce manuel a été utile pour comprendre la marche à suivre et l'organisation pour exécuter les réalisations pilotes .</p> <p>Supports de vulgarisation technique: Les agents, les ONG et les associations les ont exploités pendant les réalisations pilotes afin de sensibiliser et encadrer les populations.</p>
Monitoring		<p>Manuel d'opération:</p> <p>Suite à l'exécution des activités allant de la sélection des villages et des réalisations pilotes jusqu'au suivi et à l'évaluation, certaines lacunes sont apparues au niveau des rubriques et du contenu descriptif dans la version provisoire de ce manuel. Beaucoup d'avis attirent l'attention sur la composition des UCADR et sur la période de transition après la mise en œuvre du système communal. Lors de la réunion des UCADR et lors de la réunion de communication entre les UCADR, les remarques d'amélioration ont été entendues. Le contenu du manuel est devenu plus pratique.</p>
		<p>Supports de vulgarisation technique:</p> <p>Pour les nouvelles réalisations incluses dans la 2ème phase de l'étude, le contenu concret des supports à rédiger a été explicité ainsi que les lacunes de la version provisoire. Les supports de vulgarisation ont bénéficié d'une évaluation positive; les associations prestataires ont demandé un supplément de manuels, et les membres des CVGT ont souhaité les utiliser. Cependant, il y a des cas où seul le secrétaire du bureau de la CVGT peut lire le français dans le village. Les gens ont donc demandé une traduction des supports techniques en langues locales afin de permettre leur diffusion. Dans la version d'application, nous avons utilisé des expressions simples autant que possible pour que le personnel non spécialisé dans le domaine concerné l'utilise. Nous avons ajouté des explications sur le cadre technique concerné.</p>

<p>Points à prendre en compte dans le programme directeur/évaluation</p>	<p>Manuel d'opération</p> <p>(Point d'évaluation 1) Le Manuel d'opération peut-il être utilisé comme le manuel d'exécution du projet ?</p> <p>(Point d'évaluation 2) Le Manuel d'opération est-il adapté aux changements induits par la décentralisation ?</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur 1)</p> <p>Les résultats des études de vérification sont pris en compte pour chaque élément du Plan directeur dans la version d'application. En ce qui concerne le manuel sur la mise en place d'UCADR et l'orientation d'exécution du projet, nous avons pris en considération les changements induits par la décentralisation. La loi de décentralisation est entrée en vigueur, par contre, les détails des décrets d'application restent à définir. En conséquence, nous avons fait attention à ce que la gestion soit flexible par rapport au contexte.</p> <p>Nous avons pris en compte les résultats du projet pilote dans le processus d'exécution du projet. Nous avons mis des exemples de résultats concernant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la méthode d'étude des ressources - les points de vigilance dans l'élaboration du plan du développement - les éléments à la charge des habitants - la conclusion des accords pour le projet pilote - l'élaboration d'un contrat et les TDR pour l'exécution du projet - les points de vigilance dans la gestion du projet <p>Supports techniques</p> <p>(Point d'évaluation 1) Est-il possible de combler l'insuffisance des supports techniques?</p> <p>(Points à prendre en compte dans le Plan directeur)</p> <p>Nous avons choisi les supports techniques accessibles aux personnes non spécialisées dans le domaine concerné.</p> <p>Dans les supports techniques, nous avons ajouté les mentions dans les langues fulfuldé et moré, en sus de la langue française, notamment dans les titres des tableaux.</p>
---	---

4.2 Documents concernant la réunion d'échanges entre les UCADR

La réunion d'échanges entre les UCADR a eu lieu 4 fois dans la partie Centre-Nord et dans le Sahel depuis 2004 (la 4^e a été une réunion conjointe). Leur contenu a été classé chronologiquement (la 4^e est indiquée dans 4.6.1(3) du rapport principal).

1. 1^{ère} réunion d'échanges entre les UCADR (région Centre-Nord : 19 novembre 2004, Sahel : 1^{er} décembre 2004)

Le chef SAC/MR a depuis les préparatifs de cette réunion pris en main l'animation, l'évaluation et l'établissement des documents de cette réunion. La réunion a compris l'explication abrégée des activités de l'UCADR pour l'étude de la Phase 1 par les membres de l'UCADR, CVGT exclus, et des échanges de vues ont eu lieu sur les problèmes. Ensuite, l'analyse des problèmes a eu lieu selon la méthode PCM. Une enquête a eu lieu concernant cette réunion, et à la fin le président de SAC/MR a fait l'évaluation.

Les problèmes présentés à cette réunion ont été comme suit.

Article	Région Centre-Nord	Région Sahel
Thème central de l'analyse des problèmes « l'UCADR n'a pratiquement pas fonctionné pendant la Phase 1 »	Causes directes principales Relations de collaboration insuffisantes entre les personnes concernées Le nombre de visites sur place des agents de vulgarisation a été insuffisant. Les équipements et les fonds sont insuffisants.	Causes directes principales La capacité d'autonomie de l'UCADR est insuffisante. Les équipements et les fonds de l'organisme d'exécution sont insuffisants. Les déplacements du responsable de l'organisme d'exécution ont été nombreux.
Enquête	<ul style="list-style-type: none"> La réunion est significative du point de vue que les problèmes concernant les projets pilotes sont réglés et que les informations sont mises en commun, il est souhaitable qu'elle continue à exister (souhait de tous les 11 participants) 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu des souhaits et avis concernant l'édification mutuelle entre UCADR, le renforcement de la médiation des membres, la rationalisation de la gestion de l'UCADR et la mise en commun des informations.
Observation du chef SAC/MR	<ul style="list-style-type: none"> L'UCADR joue un rôle central dans la création des CVGT, la gestion des projets pilotes. L'existence de l'UCADR permet des activités meilleures et l'établissement de projets. Il a été prouvé que la réunion d'échanges entre les UCADR est un moyen efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> La réunion d'échanges résout les problèmes qu'ont 2 UCADR par échanges de vues mutuels et mise en commun des informations. Les réunions périodiques de cette réunion d'échanges donnent de l'élan en vue de la réalisation des objectifs des UCADR. La réunion d'échanges entre les UCADR s'est révélée être un moyen efficace du point de vue de l'autonomie des UCADR.
Analyse de la mission d'étude	<ul style="list-style-type: none"> Comme les participants ne comprenaient pas bien les objectifs de la réunion, on a beaucoup discuté des frais de gestion des UCADR etc., mais la mission a discuté avec le chef SAC/MR pour faire changer l'orientation (les participants ont aussi reconfirmé les objectifs de cette réunion). Après avoir été dirigé partiellement par le chef SAC/MR, la réunion a continué librement. ? 	<ul style="list-style-type: none"> Les participants ont compris la signification de la réunion comme lieu d'échanges d'informations, mais comme dans la région Centre-Nord, on a conclu qu'il faudrait des fonds pour les frais de gestion afin d'assurer la durabilité des activités des UCADR. Le chef SAC/MR a fait avancer les discussions à bonne fin.

2 Seconde réunion d'échanges entre les UCADR (Région Centre-Nord : 25 janvier 2005, Région du Sahel : 27 janvier 2005)

Comme pour la première réunion, elle a été gérée en donnant l'initiative au chef SAC/MR. Un aperçu des activités de la Phase 2 a été donné aux membres des UCADR, sauf les CGVT, et des échanges de vues ont eu lieu sur les problèmes. Ensuite, 2 ou 3 thèmes ont été sélectionnés parmi les causes directes principales de l'analyse des problèmes de la première réunion et les problèmes urgents, et ont été analysés sous forme d'atelier (problèmes et méthodes de résolution).

Les problèmes présentés à cette réunion de liaison sont comme suit.

Article	Région Centre-Nord	Région Sahel
Problèmes des UCADR	<p><u>UCADR Guibaré</u> Manque de données concernant le contrat de sous-traitance, manque de moyens de déplacement, imprécision du degré de réalisation des projets pilotes et du positionnement de la mission d'étude dans les UCADR</p> <p>UCADR de Korsimoro Fonds de gestion de l'UCADR non assuré, manque de transparence de ce que sera l'UCADR après la fin de l'étude</p>	<p>Comme les UCADR de Dori et Sebba, manque d'autonomie des UCADR (elles n'ont pas de budget propre/frais de gestion, pas de frais de déplacement, ne s'occupent pas de la fixation de la sous-traitance)</p>
Analyse des thèmes	<p><u>Thème 1</u>: Manque de communication entre les responsables Problème principal 1 : Non ajustement du rôle de chaque personne concernée -> le projet d'activités sera ajusté Problème principal 2 : Les ajustements avec la CVGT sont insuffisants -> Poursuite du soutien des CVGT</p> <p><u>Thème 2</u>: Problème concernant la charge de l'UCADR de plusieurs villages dans l'avenir Problème principal 1 : Manque de moyens de déplacement adaptés -> Introduction de nouvelles motos Problème principal 2 : Manque de membres et de fonds -> Rechercher des donateurs et assurer des membres et fonds</p>	<p><u>Thème 1</u>: Manque d'autonomie des UCADR Problème principal 1 : Budget de fonctionnement insuffisant des UCADR -> assurance des frais en tant qu'UCADR (liaison avec la méthode de résolution 2) Problème principal 2 : Pas de relation avec le processus de sélection des ONG sous-traitantes (important pour la création de relations avec les sous-traitants) -> Participation de l'UCADR au processus de sélection des ONG, en lui donnant toute la responsabilité, et l'UCADR pourra aussi les utiliser librement pendant l'absence de la mission d'étude</p> <p><u>Thème 2</u>: Manque de communication entre les responsables Problème : Il y a peu d'échanges de vues francs entre les vulgarisateurs, les ONG-associations. -> Il faut que les vulgarisateurs, ONG-associations soient conscients qu'ils travaillent en vue d'un même objectif, et que la communication améliore les relations de collaboration.</p> <p><u>Thème 3</u>: Problème concernant la responsabilité future de plusieurs villages de l'UCADR Problème : Manque de fonds de frais généraux (frais de déplacement) pour couvrir plusieurs villages -> La mission d'étude va chercher un autre donateur ayant les mêmes objectifs pour obtenir des fonds.</p>

Article	Région Centre-Nord	Région Sahel
Enquête	<ul style="list-style-type: none"> Propositions et souhaits concernant l'amélioration de la gestion de l'UCADR, les explications préalables des thèmes, le nombre de réunions (3 fois par an), l'augmentation des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance commune de l'efficacité des échanges de vue etc. pour améliorer la compréhension des objectifs des activités de l'UCADR est approfondie. Proposition et souhaits d'augmentation des participants et de continuation des réunions etc.
Observations du chef SAC/MR	<ul style="list-style-type: none"> Indication du problème (maraîchage, embouche des ovins) à cause du retard du démarrage de l'étude de la phase 2. Beaucoup de solutions ont été proposées pour 2 thèmes à analyser. L'exécution de ces propositions permettra améliorer la gestion de l'UCADR. 	<ul style="list-style-type: none"> Le budget insuffisant est un problème auquel on fait face. De plus, les CVGT participent activement aux UCADR, et le niveau des 2 UCADR est pratiquement égal maintenant. Le retard du démarrage de l'étude de la phase 1 et le temps d'étude court pour les projets pilotes ont été indiqués comme problèmes. L'autonomie de l'UCADR n'est pas un problème que l'UCADR peut résoudre seule.
Analyse de la mission d'étude	<p>L'objectif de cette réunion a été l'analyse des thèmes au moyen des ateliers sur la base des résultats de la première réunion, et comme cela a été la dernière partie de la méthode PCM exécutée, beaucoup des participants ont acquis la méthode PCM.</p> <p>Les échanges d'informations sur les problèmes et les réussites d'activités dans d'autres cantons ont permis aux participants de reconnaître l'efficacité de la réunion comme moyen pour l'exécution de projets efficaces.</p> <p>Un chef de canton participant pour la première fois a insisté sur l'importance de cette réunion, ce qui est une preuve appuyant son efficacité.</p> <p>Le chef SAC/MR a accéléré les débats plus qu'à la première réunion, ce qui laisse espérer l'autonomie pour la seconde année.</p>	<p>Il y a encore beaucoup de participants qui attendent des instructions de la mission d'étude. En disant que le budget, le temps limité etc. sont des causes de limitation des activités de l'UCADR, mais personne n'a dit qu'ils devaient trouver des solutions eux-mêmes.</p> <p>La signification de cette réunion est comprise petit à petit. Nous avons collecté des avis selon lesquels les agents des services étatiques et les personnes concernées des ONG devraient avancer sur la base de leur reconnaissance commune mutuelle.</p> <p>Le chef SAC/MR s'est engagé plus efficacement que la première fois. Cela laisse espérer un plus grand développement pour la seconde année.</p>

3. Troisième réunion d'échanges entre les UCADR (Région Centre-Nord : 8 septembre 2005, Région Sahel 14 septembre 2005)

Comme la seconde réunion d'échanges entre les UCADR de 2004, le chef SAC/MR s'est occupé des préparatifs, de l'animation de la réunion et des observations. Le contenu de la réunion a été comme suit.

- Etude d'inventaire des ressources
- Rapport intermédiaire des résultats de l'étude de conscience des habitants par le responsable du consultant et questions/réponses
- Explication de l'équilibre offre/demande en utilisant les résultats de l'étude d'inventaire des ressources (volume des ressources en sol) par la mission d'étude
- Explication du manuel de mise en place de l'UCADR (proposition) et du programme

d'exécution des projets de développement rural (proposition) et échanges de vues
 Echanges de vues concernant les activités des UCADR après la fin de l'étude
 Points difficiles et problèmes pour l'exécution des projets pilotes

Les avis échangés lors de cette réunion sont comme suit.

Article	Région Centre-Nord	Région Sahel
Rapport intermédiaire de l'étude d'inventaire des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et avis concernant la réponse selon laquelle la prise de conscience des habitants diffère de la réalité objective. (mesures de lutte contre la dégradation des sols, raisons pour lesquelles des sols ne sont plus utilisés, causes de la dégradation des sols etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions et avis concernant la réponse selon laquelle la prise de conscience des habitants diffère de la réalité objective. (causes de la dégradation des sols etc.)
Manuel de mise en place de l'UCADR (proposition) et programme d'exécution des projets (proposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Inquiétude concernant la capacité d'un chef de commune villageoise pour remplir la fonction de chef d'UCADR • Doutes sur les possibilités des ONG-associations de devenir membres d'une UCADR • Rôle du chef de département et des agents de vulgarisation après la régionalisation • Nécessité de la participation à l'UCADR des directeurs de centres départementaux des ressources animales et de l'environnement, et du cadre de vie • Participation des ONG à l'UCADR • Le rôle des UCADR après la transformation en communes rurales s'élargira du développement de village au développement de toute la commune rurale 	<ul style="list-style-type: none"> • Inquiétude concernant la capacité d'un chef de commune rurale pour remplir la fonction de chef d'UCADR • Nécessité de la participation à l'UCADR des directeurs de centres départementaux des ressources animales et de l'environnement, et du cadre de vie • Après le passage à commune rurale, il faudra du temps pour le développement des compétences dans la commune rurale • Risque de faire une confusion de la politique avec le secteur technique des services étatiques
Activités de l'UCADR après l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la durabilité des activités • Révision de la fréquence d'organisation des réunions • Organisation par les membres qui habitent dans les environs du lieu d'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'aide aux ONG • Systématisation officielle des UCADR
Points difficiles et problèmes pour l'exécution des projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de vulgarisation n'avaient pas l'expérience ni les informations pour la rédaction de manuels. • La sélection des projets et leur contenu ont été limités par le budget de la mission d'étude. • Accès pendant la saison des pluies • Réticence des habitants à participer pendant la haute saison agricole • Manque de facteurs techniques dans le contrôle des constructions et ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de la langue (Fulfuldé)(certains agents de vulgarisation ont utilisé des interprètes locaux pour faire des stages en fulfuldé) • Spécificité de l'UCADR de Dori Comme des membres ont travaillé dans des villes régionales, ils ont eu beaucoup de visites d'observation du centre. • Par manque de personnel pour les activités ordinaires, le programme défini par la mission d'étude ne peut pas être suivi.
Travaux pratiques d'essai sur	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exactitude élevée pour les problèmes de calcul conformément aux exemples. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exactitude de 100% pour les problèmes de calcul conformément aux exemples.

l'équilibre de l'offre et de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exactitude moyen d'environ 30% pour les problèmes d'application des formules indiquées. Env. 7% des problèmes sont sans réponse. • Dans l'enquête sur la difficulté des problèmes, le « taux d'exactitude de ceux qui ont répondu pas difficile » était mauvais. • 40% des personnes connaissent le résumé de la méthode d'identification quantitative des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exactitude moyen d'environ 30% pour les problèmes d'application des formules indiquées. Env. 30% des problèmes sont sans réponse. • A l'enquête, tout le monde a répondu que les problèmes étaient difficiles. • 30% des personnes connaissent le résumé de la méthode d'identification quantitative des ressources.
Enquête	<p>(1) Importance de l'inventaire des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • La bonne compréhension des habitants apparaît, ce qui est essentiel pour le plan d'action <p>(2) Rôle des UCADR et problèmes après la création des communes rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UCADR doit être votée ? à l'assemblée de la commune rurale. • L'UCADR assurera un soutien de consultant pour les technique à la commune rurale <p>(3) Problèmes après l'étude</p> <p>Manque de moyens de transport, prix élevé des frais de carburant, nécessité de la systématisation des UCADR, fonction d'ajustement du développement rural à l'UCADR</p> <p>(4) Mesures concrètes pour étendre les UCADR aux autres départements et provinces</p> <p>Reconnaissance officielle des UCADR, expérience de l'UCADR (efficacité, diffusion)</p>	<p>(1) Importance de l'inventaire des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'une gestion des ressources encore plus faciles à enregistrer dans une base de données • Approfondissement des connaissances concernant les ressources et efficace pour la formation de projets <p>(2) Rôle de l'UCADR après la création des communes rurales et problèmes</p> <p>Soutien des CVGT, systématisation des UCADR</p> <p>Doutes sur les capacités d'ajustement du chef de la commune rurale</p> <p>(3) Problèmes après la fin de l'étude</p> <p>Assurance des frais de gestion, équipements et moyens de déplacement</p> <p>(4) Mesures concrètes pour étendre les UCADR aux autres cantons et départements</p> <p>Reconnaissance officielle des UCADR, recherche de donateurs</p>
Observations du chef SAC/MR	<p>(1) C'est le lieu où les personnes concernées discutent des activités des UCADR et des problèmes de gestion.</p> <p>(2) Il y a eu beaucoup de problèmes pour l'exécution des projets pilotes, mais il est clair que les UCADR principales ont obtenu des résultats. Il a été confirmé que des fonds seront assurés pour le renforcement des activités et la poursuite des activités, et que les UCADR poursuivront leurs activités.</p>	<p>(1) L'importance de l'inventaire du volume des ressources a été reconnue.</p> <p>(2) Divers problèmes supposés après la création des communes rurales ont été soumis, et le rôle des UCADR a aussi été confirmé.</p> <p>(3) Il est nécessaire d'étendre les UCADR aux autres départements.</p>
Analyse de la mission d'étude	<p>(1) Les personnes présentes ont compris l'importance de l'inventaire des ressources, mais elles n'ont pas</p>	<p>(1) Les personnes présentes ont compris l'importance de l'inventaire des ressources, mais elles n'ont pas</p>

	<p>suffisamment assimilé et acquis le contenu. L'acquisition des techniques est nécessaire par la pratique.</p> <p>(2) Pour le règlement de l'UCADR, comme les changements de l'administration régionale après la création des communes rurales sont encore incertains à l'heure actuelle, plupart des membres ont émis des opinions modérées. Il faut tenir compte d'une modification graduelle de la forme de l'UCADR.</p>	<p>suffisamment assimilé et acquis le contenu. En particulier, le taux d'exactitude des problèmes d'applications conforme au modèle a été mauvais. Une formation technique par la pratique est nécessaire.</p> <p>(2) Comme indiqué à gauche</p>
--	--	--